

République du Cameroun

Réalisation des garanties du Socle de Protection sociale au Cameroun

Estimation préliminaire des coûts sur la période 2012-2020
et simulation de l'impact sur la réduction de la pauvreté

Département de la protection sociale, Genève
Equipe d'appui technique de l'OIT au
travail décent pour l'Afrique centrale, Yaoundé
Bureau international du Travail

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Les bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Données de catalogage avant publication du BIT

République du Cameroun: réalisation des garanties du Socle de Protection sociale au Cameroun: estimation préliminaire des coûts sur la période 2012-2020 et simulation de l'impact sur la réduction de la pauvreté/Bureau international du Travail, Département de la protection sociale, Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique centrale. - Genève: BIT, 2010

ISBN: 9789222287109 (print); 9789222287116 (web pdf)

International Labour Office; Social Security Dept; ILO DWT for Central Africa and ILO Country Office for Cameroon, Angola and Sao Tome and Principe

protection sociale/financement de la sécurité sociale/cotisations/lutte contre la pauvreté/Cameroun

02.03.1

L'éditrice de la présente série est la Directrice du Département de la protection sociale du BIT. Pour obtenir plus d'information à propos de la série ou pour présenter un document, veuillez joindre:

Isabel Ortiz, Directrice du Département de la protection sociale
Organisation internationale du Travail
4 Route des Morillons
CH-1211 Genève 22 Suisse
Tel. +41.22.799.6226 • Fax:+41.22.799.79.62
Courriel: ortizi@ilo.org

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. Il est aussi possible de se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Remerciements

Les auteurs expriment leurs remerciements pour l'appui et la documentation reçus du ministère du Travail et de la Sécurité sociale, de la direction de l'Institut national de la statistique du Cameroun, ainsi que des bureaux de la Banque mondiale et de l'UNICEF à Yaoundé. Ils souhaiteraient également remercier Anne Drouin, Doan Trang Phan, Victoria Giroud-Castiella et Cristina Lloret pour leurs observations et conseils.

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations	vii
Introduction	1
1. Contexte démographique et socio-économique camerounais	3
2. Socle de protection sociale, outils d'estimation des coûts et des effets sur la réduction de la pauvreté: portée et objectifs.....	5
2.1. Socle de protection sociale	5
2.2. Objectif de l'évaluation basée sur le dialogue national	6
2.3. Outil d'estimation des coûts	7
La matrice d'évaluation: performances du Socle de Protection sociale	7
L'estimation des coûts	8
L'analyse de l'impact sur la pauvreté.....	9
3. «Statu quo» du système camerounais de protection sociale	10
3.1. Fourniture de soins de santé.....	10
3.2. Sécurité élémentaire de revenu pour les enfants.....	10
Déficits statutaires et déficits de mise en œuvre.....	11
3.3. Sécurité élémentaire de revenu pour la population d'âge actif.....	12
Déficits statutaires et déficits de mise en œuvre.....	13
Institutions impliquées.....	13
3.4. Sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées.....	13
Institutions impliquées.....	14
4. Eléments du Socle de Protection sociale: scénarios proposés pour discussion.....	15
4.1. Prestations pour les enfants.....	15
4.2. Prestations pour les personnes d'âge actif	16
4.3. Prestations pour les personnes âgées	17
4.4. La santé.....	18
5. Résultats préliminaires pour discussion	20
5.1. Dépenses et recettes consolidées du gouvernement en cas de «statu quo» (situation actuelle et projections).....	20
5.2. Combler les déficits de protection par rapport aux garanties du Socle de Protection sociale: estimation des coûts et des impacts	20
5.2.1. Prestations pour les enfants.....	22
5.2.2. Prestations pour la population d'âge actif.....	28
5.2.3. Prestations pour les personnes âgées	35
5.2.4. La santé.....	39

5.3. Combinaison des prestations: analyse d'ensemble des prestations du Socle de Protection sociale	40
5.3.1. Dispositifs	40
6. Conclusion	50
Références	55

Annexes

1. Hypothèses et points à discuter	57
2. Hypothèses de développement des taux de pauvreté sur la période 2012-2020	59
3. Contexte macro-économique: principaux paramètres et résultats.....	60
4. Prestations pour les enfants: principaux paramètres et résultats	62
5. Prestations pour la population d'âge actif: principaux paramètres et résultats	69
6. Prestations pour les personnes âgées: principaux paramètres et résultats.....	77
7. Prestations santé: principaux paramètres et résultats	83

Liste de tableaux

1. Nombre d'enfants couverts par le système des prestations familiales, 2008-2010.....	11
2. Dépenses pour une sélection de programmes pour les enfants, 2007-2010	11
3. Nombre de bénéficiaires de programmes de sécurité sociale au sein de la population d'âge actif, 2007-2010.....	12
4. Dépenses pour les programmes ciblant la population d'âge actif, 2007-2010.....	12
5. Nombre de bénéficiaires et dépenses pour les prestations de pensions de vieillesse, 2007-2009	13
6. Proposition de cinq scénarios de prestations pour enfants	15
7. Suggestions pour la population d'âge actif: présentation du principal scénario	17
8. Suggestions pour les prestations de pension de vieillesse.....	18
9. Suggestions pour la prestation en santé.....	19
10. Nombre d'enfants bénéficiaires des prestations et taux de couverture (en pourcentage) en fonction des scénarios, 2012, 2016 et 2020.....	23
11. Prestations pour les enfants: coût des différents scénarios en pourcentage du PIB, 2012, 2016 et 2020.....	23
12. Prestations pour les enfants: coût des différents scénarios en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement, 2012, 2016 et 2020.....	24

13.	Taux de pauvreté initiaux et après versement des prestations pour les enfants en cas de mise en œuvre complète des différentes options	26
14.	Nombre de personnes d'âge actif bénéficiaires des prestations du Socle de Protection sociale en cas de réalisation complète des prestations, 2012, 2016 et 2020	29
15.	Prestations pour la population d'âge actif: coûts en pourcentage du PIB, 2012, 2016 et 2020.....	30
16.	Prestations pour la population d'âge actif: coûts en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement, 2012, 2016 et 2020	31
17.	Taux de pauvreté initiaux selon la situation sur le marché du travail, le caractère formel de l'emploi et la strate de résidence (catégorie des 15-64 ans)	33
18.	Population d'âge actif: taux de pauvreté initiaux et après versement des prestations, réduction de la pauvreté (points de pourcentage).....	35
19.	Nombre de bénéficiaires de la prestation de vieillesse en fonction des différentes options retenues et taux de participation, 2012, 2016 et 2020	36
20.	Prestation de vieillesse: coûts en pourcentage du PIB, 2012, 2016 et 2020	37
21.	Prestation de vieillesse: coûts en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement, 2012, 2016 et 2020	38
22.	Taux de pauvreté initiaux et après versement des prestations pour les personnes âgées en cas de mise en œuvre complète des différentes options	38
23.	Composante santé du Socle de Protection sociale: principaux résultats selon le scénario retenu, 2012, 2016 et 2020	40

Liste de figures

1.	Matrice: cadre de référence pour une analyse rapide de la situation actuelle et des besoins par garantie du Socle.....	8
2.	Taux de pauvreté initial par classes d'âge et situation sur le marché du travail	16
3.	Prestations pour les enfants: nombre de bénéficiaires en fonction des scénarios de l'évolution des taux de pauvreté, 2012-2020	22
4.	Prestations pour les enfants: coût des différents scénarios en pourcentage du PIB, 2012-2020	24
5.	Prestations pour les enfants: coût des différents scénarios en pourcentage des dépenses totales du gouvernement, 2012-2020	25
6.	Résultat sur la réduction de la pauvreté pour les différentes options de prestations pour les enfants en cas de mise en œuvre complète.....	27
7.	Population d'âge actif: comparaison des coûts des différentes options en pourcentage du PIB, 2012-2020	32
8.	Impacts sur la réduction de la pauvreté des prestations pour la population active selon différentes catégories d'âge et situations sur le marché du travail	34

9.	Prestation de vieillesse: comparaison des coûts des différentes options, 2012-2020 (en pourcentage du PIB), 2012-2020	37
10.	Prestations pour les personnes âgées: aperçu des impacts sur la réduction de la pauvreté ...	39
11.	Nombre de bénéficiaires des deux dispositifs, 2012-2020.....	42
12.	Ensemble de prestations du Socle de Protection sociale: coût total en pourcentage du PIB, 2012-2020	43
13.	Ensemble de prestations du Socle de Protection sociale: coût total en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement, 2012-2020	43
14.	Dispositif universel: coût en pourcentage du PIB, 2012-2020.....	44
15.	Dispositif ciblé sur la pauvreté: coût en pourcentage du PIB, 2012-2020	44
16.	Dispositif universel: coût en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement, 2012-2020	45
17.	Dispositif ciblé sur la pauvreté: coût en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement.....	45
18.	Dispositif universel: nombre de bénéficiaires, 2012-2020.....	46
19.	Dispositif ciblé sur la pauvreté: nombre de bénéficiaires, 2012-2020	46
20.	Impacts sur la réduction des taux de pauvreté des différents dispositifs du Socle de Protection sociale.....	48
21.	Déficit global agrégé de pauvreté initial et après versement des prestations	48

Liste d'encadrés

1.	Scénarios de l'évolution des taux de pauvreté	21
2.	Pauvreté, vulnérabilité et disparités chez les enfants	26
3.	Scénarios pour la population d'âge actif	28
4.	Pauvreté au sein de la population d'âge actif.....	32
5.	Effets de redistribution.....	51

Abréviations

BAD	Banque africaine de développement
BIT	Bureau international du Travail
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
ECAM3	Troisième enquête camerounaise auprès des ménages
FMI	Fonds monétaire international
INS	Institut national de la Statistique
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de base
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire
MINSANTE	Ministère de la Santé publique
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAD-Y	Projet d'assainissement de Yaoundé
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
SPS	Socle de protection sociale
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Introduction

Le document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi – DSCE – (2010-2020), adopté en 2009 par le gouvernement du Cameroun, met l'accent sur les mesures de promotion de l'emploi et de la protection sociale et identifie le développement humain comme un des principaux facteurs déterminants de soutien à la croissance économique.

Le mécanisme de solidarité nationale, mis en exergue dans le DSCE, pour la protection sociale des catégories les plus vulnérables est totalement en phase avec les recommandations de la Déclaration tripartite de Yaoundé pour la mise en œuvre du Socle de Protection sociale, adoptée par les représentants tripartites de 47 pays africains membres de l'OIT, à l'occasion du 2^{ème} Colloque Africain sur le Travail décent, organisé au Cameroun en octobre 2010.

Afin de traduire en pratique l'objectif qui consiste à assurer à tous la sécurité du revenu, y compris une protection financière en cas de dépenses de santé extraordinaires, ainsi que l'accès aux services de santé, l'OIT tout en reconnaissant que de nombreux pays à revenu moyen ou faible sont soumis à des contraintes financières strictes, leur recommande d'établir des socles de protection sociale composés des garanties élémentaires de sécurité sociale. Ces garanties visent à assurer au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu qui assurent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l'échelle nationale.

Par son adhésion à la Déclaration tripartite de Yaoundé, le gouvernement du Cameroun a confirmé sa volonté de procéder à l'analyse et l'examen des conditions de faisabilité de la mise en œuvre d'un Socle national de protection sociale et a adressé en ce sens une requête d'appui technique à l'OIT. Le projet d'appui de l'OIT, lancé dès le mois de juin 2011 en accord avec le gouvernement du Cameroun, comprenait trois étapes majeures:

- 1) réaliser l'état des lieux et une étude diagnostique des dispositifs de protection sociale existants au Cameroun, en prenant comme référence les garanties du Socle de Protection sociale;
- 2) estimer les coûts de la mise en place de prestations au titre du Socle de Protection sociale au Cameroun, par la méthode du Protocole d'évaluation rapide (Rapid Assessment Protocole [RAP]), et estimer l'impact de ces prestations sur la réduction de la pauvreté;
- 3) organiser des sessions de dialogue national à travers lesquelles les mandants tripartites et autres parties prenantes identifieraient les options et la séquence à retenir pour la mise en œuvre progressive des garanties du Socle de Protection sociale, tenant compte des hypothèses et des résultats des estimations réalisées dans le cadre de l'étape antérieure.

Le présent rapport technique a pour objectif de présenter les résultats des travaux menés dans le cadre du processus d'appui susmentionné. Il a été élaboré par Florence Bonnet, Theopiste Butare, Tharcisse Nkanagu, fonctionnaires du Bureau international du Travail, et Ian Brand-Weiner, analyste des politiques sociale.

Après une première section consacrée au contexte démographique et socio-économique camerounais, le concept de « Socle de Protection sociale » ainsi que les outils d'estimation des coûts et d'estimations des effets en termes de réduction de la pauvreté sont présentés (section 2).

Le système de sécurité sociale actuel du Cameroun fait l'objet d'une analyse détaillée dans la section 3, tandis que la section 4 présente les scénarios proposés en vue de la définition des options de mise en œuvre de prestations au titre du Socle de Protection sociale.

Les résultats de l'estimation des coûts des prestations, en termes absolus et en pourcentage du PIB, et des dépenses consolidées du gouvernement sont présentés dans la section 5, de même que les résultats de l'estimation de l'impact des prestations sur la réduction de la pauvreté.

La section 6 conclut en présentant une synthèse des résultats obtenus en fonction des options d'extension proposées pour discussion dans le cadre du dialogue national, de même que les recommandations des sessions de dialogue national quant aux prestations jugées prioritaires et à la séquence de mise en œuvre de ces dernières.

1. Contexte démographique et socio-économique camerounais

La République du Cameroun est un pays de l'Afrique centrale avec une population estimée à 19,4 millions d'habitants (recensement de 2010). Sa structure démographique révèle une population très jeune. L'âge moyen se situe à 17,7 ans. Près de la moitié de la population (43,6 pour cent) est âgée de moins de 15 ans et 64,2 pour cent, de moins de 25 ans. A l'inverse, une minorité de la population (3,3 pour cent) est âgée de 65 ans et plus. L'espérance de vie à la naissance était de 51,1 ans en 2008 et le taux de prévalence du VIH/sida dans la tranche d'âge de 15 à 49 ans était de 5,3 pour cent avec une tendance ascendante.

Avec un revenu par habitant de 240 dollars¹, le Cameroun est considéré comme un pays à revenu moyen inférieur. Durant ces deux dernières décennies, le pays a connu une croissance économique soutenue, avec un taux d'inflation relativement bas d'après le Fonds monétaire international (FMI). La croissance économique a ralenti durant la crise financière en 2008-09, mais elle a repris en 2010. En plus du développement économique, le Cameroun a profité de l'initiative de la remise de la dette en faveur des pays pauvres lourdement endettés. Le Cameroun est un pays producteur de pétrole, mais le rôle de la production de cette matière première dans la croissance du pays a décliné ces dernières années en raison de la diminution de la production. Le pétrole demeure néanmoins une source importante de revenu pour le gouvernement. En 2010, il a contribué à hauteur de 26 pour cent.

Le taux de participation à la population active au Cameroun est légèrement inférieur par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, mais plus élevé que la moyenne des pays à revenu moyen inférieur. Ainsi, 67 pour cent des camerounais de plus de 15 ans sont économiquement actifs, comparé à 70,7 pour cent en Afrique subsaharienne et 59,5 dans les pays à revenu moyen inférieur (Banque mondiale, 2013a). Environ 60 pour cent de la population active est occupée dans le secteur primaire (BAD, 2009). Le chômage est estimé à 5 pour cent, un taux relativement bas au regard du niveau de vulnérabilité observé sur le marché du travail. Cependant, ce chiffre ne reflète pas toute la réalité d'un marché du travail dans lequel seulement 10 pour cent de la population active est occupée dans le secteur formel (OCDE, 2009). En 2010, 69,6 pour cent de la population de plus de 15 ans travaillait moins de 30 heures par semaine (INS, 2010) et était donc considérée en sous-emploi.

Le Cameroun se caractérise par des taux élevés de pauvreté et de faibles taux de développement humain. Dans le rapport sur le développement humain de 2011, le Cameroun a été classé au 150^e rang sur 187 pays étudiés (PNUD, 2011). Selon la Troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM3) réalisée en 2007, qui est la plus récente, 39,9 pour cent la population vivait en dessous du seuil de pauvreté estimé à 738 francs CFA par jour, et 9,6 pour cent de la population vivait dans l'extrême pauvreté, soit avec moins de 1,25 dollar (PPA) par jour (environ 610 francs CFA). La situation s'est améliorée depuis 1996. En effet, alors qu'en 1996 plus de la moitié de la population (51,5 pour cent) vivait en dessous du seuil de pauvreté, cette proportion était de 40,2 pour cent en 2001. Toutefois, le taux de pauvreté est resté stable depuis cette date. Les améliorations dans l'éradication de l'extrême pauvreté sont également significatives. Concernant la pauvreté des enfants et du monde rural, en 1996, les niveaux de pauvreté des enfants et de la population rurale étaient comparables au niveau de pauvreté national avec notamment 49 pour cent des enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté. Ce niveau

¹ Sauf indication contraire, le dollar s'entend du dollar des Etats-Unis.

s'est légèrement amélioré en 2001 (45,9 pour cent), et il a depuis lors stagné, avec un taux de 46 pour cent en 2007. Le taux de pauvreté en milieu urbain a fortement baissé, en passant de 41,4 pour cent en 1996 à 17,9 pour cent en 2001, et à 12,2 pour cent en 2007, tandis qu'il est resté élevé en milieu rural. Actuellement, 87 pour cent de la population pauvre vit dans des zones rurales (FMI, 2011: 5).

Les années qui ont immédiatement suivi ces résultats les plus récents n'ont pas été particulièrement favorables à la réduction de la pauvreté: durant l'année 2009, la crise économique mondiale a fait chuter le taux de croissance du PIB à 2 pour cent (Banque mondiale, 2012).

Ainsi, la population vulnérable compose une part importante de la population totale. Le chapitre 3 montrera que seule une minorité de Camerounais bénéficie des transferts sociaux. Par conséquent, les mesures relatives à la protection sociale de base peuvent aider à améliorer la situation socio-économique du pays.

2. Socle de protection sociale, outils d'estimation des coûts et des effets sur la réduction de la pauvreté: portée et objectifs

2.1. Socle de protection sociale

En avril 2009, reconnaissant l'importance stratégique et la nécessité d'assurer une protection sociale universelle, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies a adopté l'Initiative mondiale pour un Socle de Protection sociale comme l'une des neuf initiatives conjointes retenues pour faire face à la crise économique mondiale (BIT et OMS, 2010). Cette initiative vise à appuyer les pays dans la planification et la mise en place d'un système de transferts sociaux de base et d'accès aux services sociaux essentiels.

L'Initiative transcende le mandat de toute institution des Nations Unies réalisé individuellement, ce qui, de fait, appelle une approche d'ensemble cohérente à l'échelle du système ainsi que la création d'une coalition des différentes agences, avec comme agences coordinatrices l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Bureau international du Travail (BIT). Le FMI et la Banque mondiale ainsi que tous les autres partenaires au développement en font aussi partie.

Des réponses conjointes des Nations Unies peuvent ainsi être formulées au niveau national, à travers lesquelles chaque organisme peut apporter les conseils les plus avancés dans son champ d'expertise respectif, garantissant ainsi une utilisation optimale des experts, des ressources et du support logistique.

L'Initiative vise à promouvoir l'accès aux services sociaux essentiels ainsi qu'à des transferts sociaux pour les personnes pauvres et vulnérables. Elle suit ainsi une approche holistique de la protection sociale qui, en vue d'étendre la couverture, prend en compte à la fois les aspects de l'offre et de la demande afin d'assurer un accès effectif à celle-ci.

Lors de sa 101^e session en juin 2012, la Conférence internationale du Travail a adopté une nouvelle norme internationale relative à la sécurité sociale, la Recommandation sur les socles de protection sociale (n° 202) qui complète la stratégie de l'OIT en matière de sécurité sociale. Cette recommandation fournit des orientations en vue d'établir des socles de protection sociale dans le cadre de systèmes complets de sécurité sociale adaptés à la situation et au niveau de développement de chaque pays.

Les socles de protection sociale tels que prévus au paragraphe 5 de la Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, de l'OIT, devraient comporter au moins les garanties élémentaires de sécurité sociale suivantes:

- a) accès à un ensemble de biens et services définis à l'échelle nationale comme étant des soins de santé essentiels, y compris en cas de maternité [...];
- b) sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, assurant l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous autres biens et services nécessaires;
- c) sécurité élémentaire de revenu, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, y compris en cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité;

-
- d) sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale.

Le terme «garanties» implique aussi que l'accès aux prestations garanti par les dispositions du droit en vigueur soit axé sur le résultat, tout en laissant la flexibilité pour une adaptation nationale. Cette adaptation concerne notamment la configuration et la combinaison de programmes de nature contributive ou non contributive.

Le niveau des prestations et l'étendue de la population couverte pour chaque garantie devraient être définis en tenant compte des réalités nationales. Cependant, le niveau des prestations et la combinaison des transferts en espèces et en nature ne devraient pas se situer en dessous d'un minimum qui assure l'accès au panier de base de nourriture et d'autres biens et services essentiels.

Concernant les mécanismes mis en place pour la réalisation du Socle au niveau national, il peut s'agir par exemple de prestations universelles (telles que les pensions non contributives financées par les taxes ou la mise en place effective d'un service universel de santé), de prestations à destination des plus pauvres, et de régimes d'assurance sociale (subventionnés ou non pour certains groupes de la population). L'extension de la couverture à l'ensemble de la population se traduit souvent par l'adoption d'une combinaison de ces différents types de programmes. S'agissant des prestations non contributives, elles peuvent être conditionnelles ou sans conditions, ou organisées sous forme de régimes d'assistance sociale (sous condition de ressources) garantissant la sécurité du revenu et l'accès aux soins de santé aux personnes vivant en dessous d'un certain seuil de revenu. Ce qui est important est que chaque personne ayant besoin d'un transfert de revenu ou de soins de santé puisse accéder à ces transferts en espèces ou en nature et ne soit pas confrontée à des obstacles qui l'excluent effectivement de la couverture.

Définir les composantes des « socles » comme garanties permet cette flexibilité quant à leur mise en œuvre au niveau national. En conséquence, le concept des socles de protection sociale est compatible avec l'ensemble des systèmes possibles de protection sociale. Les quatre garanties fournissent des objectifs en termes de sécurité élémentaire du revenu et d'accès aux soins de santé considérés comme essentiels au niveau national et non pas une prescription de moyens ou une organisation spécifique du système national de protection sociale. Tous les pays ne pourront pas mettre en place, du moins à court terme, l'ensemble des composantes de leur Socle pour l'ensemble de la population. Le Socle de Protection sociale fournit un cadre clair pour planifier un développement progressif basé sur une vision globale d'un système de protection sociale qui favorise les synergies et les complémentarités entre ses différentes composantes.

Les quatre garanties du Socle de Protection sociale telles que présentées dans la Recommandation sur les socles de protection sociale (n° 202) constituent le cadre de référence pour l'analyse des dispositions de protection sociale existantes, l'identification de possibles lacunes (au niveau des dispositions légales et de leur mise en œuvre) et la formulation de recommandations pour le développement et la mise en œuvre de prestations en mesure de garantir au minimum un Socle de Protection sociale à l'ensemble de la population. Ce processus de diagnostic puis d'estimation des coûts et des effets sur la réduction de la pauvreté de différentes options permettant de combler les lacunes entre les dispositions existantes et les garanties du socle se déroule dans le cadre du dialogue national.

2.2. Objectif de l'évaluation basée sur le dialogue national

Le processus de dialogue national entre le gouvernement et les partenaires sociaux vise les objectifs immédiats suivants:

Objectif général: appuyer la planification de la mise en place de la stratégie de protection sociale au Cameroun en utilisant l'approche et les outils du Socle de Protection sociale.

Objectifs immédiats:

- Objectif immédiat n° 1: évaluer la situation de la protection sociale en dressant une cartographie des régimes et programmes de protection sociale existants et prévus dans le cadre de la stratégie de protection sociale; identifier les acteurs, les institutions; analyser la ou les stratégies, la législation, les évaluations et les études.
- Objectif immédiat n° 2: mener une analyse quantitative et qualitative du système en place et de la stratégie de protection sociale. Cette analyse cherche notamment à estimer la population couverte pour les différentes branches de la protection sociale, le niveau et l'adéquation des prestations, la disponibilité et la qualité des services sociaux, les atouts et les points faibles, les besoins des populations non couvertes et leurs caractéristiques, les potentialités et les contraintes liées à la mise en place du Socle puis à l'extension vers un système complet de protection sociale.
- Objectif immédiat n° 3: contribuer à faciliter le dialogue de manière à identifier les domaines d'intervention prioritaires pour le gouvernement. Fournir à cette fin des éléments quantitatifs et qualitatifs sur l'état du système de protection sociale et sur les éventuels déficits par rapport aux garanties du socle, ainsi qu'une estimation préliminaire des coûts de l'extension pour combler ces déficits et de l'impact sur la réduction de la pauvreté. Sur cette base, permettre d'ouvrir le débat sur l'analyse de l'espace budgétaire et des possibilités d'augmentation des ressources disponibles ou de réallocations des ressources actuelles.
- Objectif immédiat n° 4: développer des méthodes génériques et des outils qui peuvent être partagés au niveau régional et adaptés dans différents pays également impliqués dans le même processus.

2.3. Outil d'estimation des coûts

La matrice d'évaluation: performances du Socle de Protection sociale

La matrice d'évaluation est un outil ou un cadre de référence permettant d'analyser dans quelle mesure les dispositions actuelles et futures de la protection sociale répondent aux objectifs de sécurité élémentaire du revenu et d'accès aux soins de santé tels que définis par les quatre garanties du Socle de Protection sociale. L'objectif est d'identifier les priorités politiques pour la mise en place du Socle. La matrice analyse la situation présente et future de la protection sociale dans la perspective des garanties du Socle et identifie à la fois les déficits en termes de dispositions légales (*déficits de conception*) et les déficits associés à la mise en œuvre (*déficits de mise en œuvre*) (figure 1).

Figure 1. Matrice: cadre de référence pour une analyse rapide de la situation actuelle et des besoins par garantie du Socle

	Dispositions de protection sociale existantes	Ce qui est planifié dans la stratégie	Déficits		Institutions et agences impliquées	Priorités
			Déficits de conception	Déficits de mise en œuvre		
Santé	Décrire la situation sociale actuelle et prévue , en tenant compte des objectifs fixés par la stratégie nationale		Identifier les déficits de conception et de mise en œuvre		Identifier et partager les responsabilités et les activités entre les acteurs	Options prioritaires à définir dans le cadre d'un dialogue national et à la lumière des résultats de l'évaluation
Enfants						
Age actif						
Personnes âgées	Le socle de protection sociale: les garanties et les objectifs					

Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT.

Ce cadre de référence fournit aux acteurs de la protection sociale un diagnostic *par garantie* des dispositions existantes, des acteurs et institutions impliquées et constitue ainsi un cadre cohérent de collaboration possible et à venir des différents protagonistes: gouvernement, partenaires au développement et autres acteurs impliqués. Il permet également d'identifier d'éventuels chevauchements, déficits et inefficacités nécessitant des efforts de rationalisation et de coordination. Enfin, dans la mesure où la matrice dresse une cartographie des activités et des responsabilités des partenaires au développement, elle peut également être utilisée comme un mécanisme de coordination utile pour la mise en œuvre de la stratégie.

Les indicateurs et les informations qualitatives inclus dans la matrice (population couverte, niveaux et adéquation des prestations, disponibilité et adéquation des services sociaux, les atouts et les points faibles, les besoins prioritaires, les potentialités et les contraintes, etc.) fournissent une base préliminaire pour l'évaluation des performances du système de protection par rapports aux objectifs définis par les quatre garanties du socle.

L'estimation des coûts

La comparaison entre les dispositions existantes (prestations fournies et groupes couverts selon la législation nationale et les faits) et les garanties minimum du Socle de Protection sociale permettent de définir les options pouvant combler les lacunes de couverture, de niveau et de nature de prestations.

L'outil d'estimation rapide des coûts (ILO Rapid Assessment Protocol [RAP]) fournit une estimation des coûts et leur projection suivant une mise en œuvre progressive d'ici à 2020. Les estimations quantitatives obtenues, bien que résultat d'un premier exercice assez simple, apportent des premiers éléments utiles pour la discussion des marges budgétaires, de possibles réallocations et de la définition d'options prioritaires. Les options sont présentées dans la section 4 et l'estimation des coûts est présentée dans le chapitre 5.

L'analyse de l'impact sur la pauvreté

Une analyse rapide de l'impact des différents scénarios sur la réduction de la pauvreté est présentée dans le chapitre 5, à la suite de l'évaluation des coûts des différentes options des éléments considérés individuellement ou combinés en «paquet ou ensemble de prestations». Ces résultats se basent sur une évaluation *ex-ante* de l'impact des différentes options testées pour la réalisation des garanties du Socle pour les enfants, les personnes âgées et la population d'âge actif. Il s'agit, à ce stade, d'une micro-simulation statique des impacts (directs) de transferts sociaux sur les dépenses des ménages et leur statut par rapport à la pauvreté. Ce n'est pas une évaluation dynamique qui prendrait en compte des changements de comportement ou, au cours du temps, de la structure et de la taille des ménages. Par statut au regard de la pauvreté est entendu l'impact sur l'incidence mais également sur le montant total nécessaire pour éliminer la pauvreté (dans l'hypothèse d'un ciblage parfait et de prestations totalement adaptées).

L'analyse repose sur trois hypothèses majeures qui doivent être gardées à l'esprit lors de l'interprétation des résultats:

- i) la première hypothèse pose comme principe que les individus et/ou les ménages consomment l'intégralité de la prestation reçue;
- ii) la seconde hypothèse suppose que les prestations versées initialement sur une base individuelle sont partagées de manière équitable entre l'ensemble des membres du ménage (selon l'échelle d'équivalence utilisée au Cameroun); et
- iii) la troisième hypothèse part du principe que la mise en œuvre de la prestation est totale (c'est-à-dire qu'elle ne prend pas en compte, à ce stade, la mise en œuvre progressive pour une prestation donnée, comme cela est présenté pour l'estimation des coûts).

La micro simulation utilise les données de l'ECAM3, prenant comme référence les dépenses par équivalent adulte et les seuils de pauvreté nationaux définis par l'Institut national de la statistique (INS) (269 443 francs CFA par équivalent adulte et par an en 2007). La composante santé n'est pas prise en compte dans l'analyse d'impact.

3. «Statu quo» du système camerounais de protection sociale

Le système d'assurance sociale du Cameroun est géré par la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS). Seuls les salariés du secteur privé structuré régis par le Code du travail sont couverts. Les fonctionnaires et les corps spécialisés sont régis par des régimes particuliers directement gérés par l'Etat. Les assurés de la CNPS sont couverts contre cinq risques répartis dans trois branches principales de la protection sociale: i) les accidents du travail et les maladies professionnelles; ii) les prestations familiales; et iii) les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants. En 2011, sur une population active estimée à 8,4 millions, seuls 580 200 personnes étaient couvertes, ce qui correspond à un taux de couverture relativement bas de moins de 7 pour cent.

3.1. Fourniture de soins de santé

Le Cameroun dispose des infrastructures de santé publique implantées à travers le pays. Elles sont placées sous l'autorité du ministère de la Santé publique et sont ouvertes, en principe, à l'ensemble de la population, moyennant un paiement (modéré) des prestations reçues. Il existe aussi des infrastructures de santé privées qui fonctionnent sous les règlements mis en place par le ministère de la Santé publique. Elles sont également ouvertes à l'ensemble de la population, moyennant paiement.

Les travailleurs du secteur privé structuré ainsi que leur famille bénéficient d'une prise en charge des soins de santé selon le Code du travail. Les fonctionnaires ainsi que leur famille sont pris en charge par le budget de l'Etat.

Le Cameroun ne dispose pas de système d'assurance maladie pour l'ensemble de la population, ni pour le secteur formel, ni pour le secteur informel. Pour pallier ce déficit, un système de mutuelles d'assurance santé s'est développé, ainsi que quelques programmes dispersés à travers le pays. Le nombre de mutuelles d'assurance santé en 2009 était de 158, alors qu'elles étaient au nombre de 9 en 2000. Celles-ci couvraient 2 pour cent de la population en 2009. En plus de ces dispositifs, il existe des programmes et des initiatives, très limités en couverture, dédiés aux maladies spécifiques.

3.2. Sécurité élémentaire de revenu pour les enfants

La CNPS administre une gamme de prestations familiales qui comprennent notamment: les prestations prénatales, les allocations à la naissance, les soins liés à la maternité et les prestations pour l'enfant. Ces prestations couvrent tous les salariés affiliés et leurs dépendants pour autant qu'ils perçoivent un salaire au moins équivalent au minimum légal. Les prestations pour enfants sont versées aux familles pour chaque enfant jusqu'à 14 ans (sous réserve de scolarisation de l'enfant à partir de 6 ans). La prestation peut être versée jusqu'à 18 ans si l'enfant fréquente une école d'apprentissage, et jusqu'à 21 ans si l'enfant est scolarisé ou souffre d'un handicap ou d'une maladie qui l'empêche de travailler. Le montant de la prestation pour enfants est fixé à 1 800 francs CFA par enfant et par mois, ce qui représente moins de 8 pour cent du seuil de pauvreté.

Les fonctionnaires bénéficient du même régime qui est géré par l'Etat. Les prestations familiales gérées par la CNPS sont financées par un système de contributions régi par le Code du travail. Les cotisations sont entièrement à la charge des employeurs dans la limite d'un plafond de 300 000 francs CFA. Elles s'élèvent à 7 pour cent pour le régime général (Code du travail) et à 5,65 pour cent pour les salariés de l'agriculture (et assimilés), tandis qu'un taux de 3,7 pour cent est prévu pour le secteur de l'éducation privée. Aujourd'hui,

au Cameroun, il n'existe pas de système universel de prestations familiales. La majorité des enfants n'est pas couverte.

Le tableau 1 ci-dessous présente le nombre d'enfants couverts par des prestations familiales, et le tableau 2 affiche les dépenses réalisées dans le cadre de certains programmes destinés aux enfants.

Tableau 1. Nombre d'enfants couverts par le système des prestations familiales, 2008-2010

Programmes	2007	2008	2009	2010	Couverture par rapport au groupe de référence
Allocations familiales	275 405	281 548	307 102	-	3,6%
Programme d'alimentation scolaire	-	55 246	55 486	55 246	1,5%
Programmes nutritionnels	45 186	61 670	79 516	-	1,6%
Dispense de frais: hôpital	171	216	142	246	0,0%
Dispense de frais: éducation	62 838	52 228	60 000	96 000	1,2%

Source: CNPS, Annuaire Statistique 2009; Banque mondiale, 2011.

Tableau 2. Dépenses pour une sélection de programmes pour les enfants, 2007-2010 (en millions de francs CFA)

Programme	Agence	2007	2008	2009	2010
Allocations familiales	CNPS	7,481	8,470	7,429	-
Programmes d'alimentation scolaire	MINEDUB	50	50	55	50
	PAM	57	1,746	1,746	1,746
Apport nutritionnel	UNICEF	-	47	47	47
	ONG	100	100	100	100
Dispense de frais: santé	MINSANTE	1,600	4,400	1,600	1,600
Dispense de frais: éducation	MINEDUB	-	-	4,800	4,800

Source: Banque mondiale, 2011.

Déficits statutaires et déficits de mise en œuvre

En 2010, 44 pour cent de la population du Cameroun était âgée de 14 ans et moins. Parmi cette population, seulement une minorité (3,6 pour cent) recevait des allocations familiales. En incluant les autres programmes de prestations en nature (chacun des programmes couvrant moins de 2 pour cent de la population de référence), alors 7,8 pour cent des enfants bénéficiaient de prestations en 2010. Les allocations familiales sont réservées aux travailleurs du secteur formel et restent limitées à une minorité d'enfants. De plus, la valeur de la prestation représente seulement 6,4 pour cent du salaire minimum mensuel et moins de 8 pour cent du seuil de pauvreté. Un montant inadapté pour avoir un impact en termes de sécurité du revenu pour les enfants.

3.3. Sécurité élémentaire de revenu pour la population d'âge actif

Les personnes en emploi formel qui sont affiliées à la CNPS sont couvertes par des prestations familiales et de maternité, des prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, et bénéficient des pensions (ou des allocations en cas de non éligibilité pour la pension) de vieillesse, d'invalidité et de survivants. Le Cameroun ne dispose pas de régime d'indemnités de chômage, ni de congés maladie garantissant au salarié dans l'incapacité temporaire de travailler un revenu de remplacement. Les informations quant au nombre de bénéficiaires et à la couverture sont présentés dans le tableau 3, et le tableau 4 affiche les dépenses par programme. En plus de la CNPS, des régimes spécifiques couvrent les fonctionnaires, les membres du parlement et les militaires. La population en emploi informel peut compter uniquement sur des transferts ad-hoc en espèces ou en nature ainsi que sur quelques programmes d'emplois publics de faible portée.

Tableau 3. Nombre de bénéficiaires de programmes de sécurité sociale au sein de la population d'âge actif, 2007-2010

Programmes	2007	2008	2009	2010	Couverture par rapport au groupe de référence 2008
Prestations accidents du travail	2 352	1 560	1 553	-	-
Pension d'invalidité	826	774	999	-	-
Pension de survivant:					
épouse	20 558	21 843	23 150	-	-
orphelin	13 277	13 151	14 938	-	-
dépendant parents	732	747	784	-	-
PAD-Y	52	52	657	657	0,12% ¹
Travail contre nourriture	-	16 589	16 590	16 591	0,06% ²

¹ Le groupe de référence correspond aux personnes en sous-emploi en milieu urbain.

² Le groupe de référence correspond aux personnes en sous-emploi en milieu rural.

Source: CNPS, Annuaire Statistique 2009; Banque mondiale, 2011.

Comme pour les autres classes d'âges, les personnes n'étant pas en emploi formel ne bénéficient pas de protection sociale assurant une sécurité élémentaire du revenu, à l'exception d'un programme d'emplois publics. Ce programme compte deux composantes principales: le projet d'assainissement de Yaoundé (PAD-Y), limité à la capitale; et le projet Travail contre nourriture financé par le Programme alimentaire mondial (PAM) au nord du pays. Il convient de souligner que la couverture de ces programmes est très limitée.

Tableau 4. Dépenses pour les programmes ciblant la population d'âge actif, 2007-2010 (en millions de francs CFA)

Programmes	Institutions	2007	2008	2009	2010
Prestations accidents du travail	CNPS	17,748	19,362	9,889	-
Pension d'invalidité	CNPS	239	289	93	-
Pension de survivants	CNPS	11,596	12,977	9,316	-
Allocations familiales	CNPS	7,481	8,470	7,429	-
Nourriture contre travail	PAM	-	16,589	16,590	16,591
PAD-Y	MINEPAT/BAD	52	52	657	657

Source: CNPS, Annuaire Statistique 2009; Banque mondiale, 2011.

Déficits statutaires et déficits de mise en œuvre

Outre l'inexistence de prestations d'assurance chômage, il n'y a actuellement au Cameroun aucun programme d'assistance destiné à assurer une sécurité élémentaire de revenu pour les nombreux travailleurs pauvres de l'économie informelle. De plus, le système prévoit uniquement les prestations en cas de risques professionnels mais ne prévoit pas de prestations d'assurance maladie.

Le programme PAD-Y souffre de problèmes de conception. L'un des problèmes tient au fait que la prestation est supérieure au salaire moyen du secteur formel. Cette couverture de prestations du programme d'emplois publics est extrêmement limitée et ne parvient pas à atteindre les objectifs visés.

Institutions impliquées

La supervision générale du système de prestations des risques professionnels et des prestations familiales est assurée par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MINTSS) et la gestion est confiée à la CNPS.

Les acteurs principaux du Programme d'emplois publics sont le PAM, le BIT, la Banque africaine de développement (BAD) et le ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT).

3.4. Sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées

En 2010, la population camerounaise âgée de plus de 60 ans était estimée à moins d'un million, ce qui constitue moins de 5 pour cent de la population totale. Le système de pension couvre les salariés des secteurs privé formel et public (tableau 5). Pour pouvoir prétendre à une pension de vieillesse, le candidat doit être âgé de 60 ans et avoir cotisé 180 mois, dont 60 mois durant les dix dernières années (ou être fonctionnaire pendant 20 ans) et avoir cessé toute activité rémunérée. En cas d'usure prématurée sans pouvoir prétendre à la pension d'invalidité, l'âge de la retraite peut être réduit à 50 ans si les autres conditions sont remplies.

Une vaste majorité des personnes âgées ne bénéficie pas d'une pension de vieillesse assurant un revenu de remplacement. Aucune pension de vieillesse n'existe en dehors du régime géré par la CNPS et du régime des fonctionnaires. Il n'existe notamment aucun système de pension non contributif en mesure de fournir une sécurité élémentaire du revenu à l'ensemble des personnes âgées n'ayant jamais cotisé du fait de conditions d'emplois précaires et informelles.

Tableau 5. Nombre de bénéficiaires et dépenses pour les prestations de pensions de vieillesse, 2007-2009

	2007	2008	2009
Secteur privé (CNPS)	39 360	40 422	44 049
Fonctionnaires	83 190	90 063	96 792
Dépenses (en millions de francs CFA)	32,357	33,682	29,898

Source: CNPS, Annuaire Statistique 2009, BIT 2011a.

En 2010, 16 pour cent de la population âgée de 60 et plus recevait une pension de vieillesse (BIT, 2013). La majorité des personnes âgées ne bénéficie ni d'une pension de retraite, ni d'un système de prestations en espèces. En d'autres termes, près de 85 pour cent de la population âgée de 60 ans et plus ne dispose d'aucun revenu d'appui.

Institutions impliquées

La supervision générale du système des pensions pour le secteur privé formel est assurée par le MINTSS et la gestion est assurée par la CNPS. Quant à la supervision et la gestion du système des pensions des retraités du secteur public, elles sont assurées par le ministère des Finances.

4. Éléments du Socle de Protection sociale: scénarios proposés pour discussion

4.1. Prestations pour les enfants

Le Cameroun a un système formel de prestations pour enfants limitées aux enfants des salariés qui travaillent dans les secteurs public et privé formel. Ce champ d'application limité exclut la majorité des enfants. Cinq scénarios de prestations sont suggérés pour une estimation préliminaire des coûts de l'extension de la protection sociale pour les enfants (tableau 6). Il s'agit de scénarios proposant des niveaux de prestations probablement trop faibles pour être en mesure de garantir, sans complément, la sécurité élémentaire de revenu pour les enfants. Toutefois, comme le révèlent les résultats, une augmentation du niveau actuel de la prestation (voir les scénarios 4 et 5) se traduit par des coûts relativement élevés, compte tenu du nombre important de bénéficiaires potentiels.

Les suggestions de prestations pour enfants sont présentées dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6. Proposition de cinq scénarios de prestations pour enfants

Scénarios	Couverture	Age limite	Condition de ressources	Conditionnalité	Niveau de prestation
Prestation universelle pour enfants (1)	Universelle	14	Non	Non	1 800 FCFA/mois
Prestation universelle pour enfants (2)	Universelle	10	Non	Non	1 800 FCFA/mois
Prestation pour enfants sous condition de ressources (3)	Ciblée sur les enfants pauvres	14	Oui (seuil de pauvreté)	Non	1 800 FCFA/mois
Prestation pour enfants sous condition de ressources (4)	Ciblée sur les enfants pauvres pour les nouveaux bénéficiaires;	14	Oui (seuil de pauvreté)	Non	25 pour cent du seuil de pauvreté en 2012 = environ 6 500 FCFA par mois et par enfant)
Prestation pour enfants sous condition de ressources (5)	niveau de prestation accru pour les bénéficiaires actuels des allocations familiales (pauvres ou non)	10	uniquement pour les nouveaux bénéficiaires	Non	

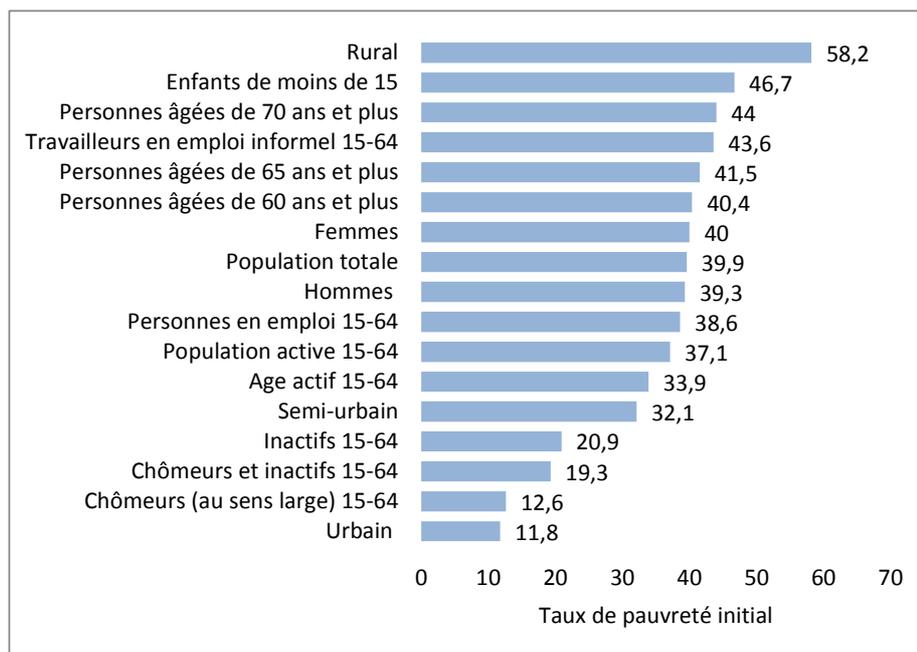
Source: scénarios proposés par les auteurs sur la base des résultats du diagnostic initial. CNPS pour le seuil de pauvreté.

Les deux premiers scénarios proposés sont universels, avec l'objectif de couvrir tous les enfants en dessous d'un âge fixé en leur octroyant une prestation périodique mensuelle en espèces d'un montant identique à celui de la prestation actuelle, soit de 1 800 francs CFA par mois (indexé à l'inflation). La différence entre les scénarios 1 et 2 est l'âge limite d'éligibilité aux prestations. Le scénario 1 est une extension à tous les enfants de moins de 15 ans de la prestation accordée actuellement dans les mêmes conditions. Le scénario 2 propose la baisse de l'âge à 10 ans comme plafond pour bénéficier de la prestation. Les trois autres scénarios sont destinés aux enfants pauvres et proposent différentes limites d'âge et/ou différents niveaux de prestations. Le scénario 3 étend la prestation actuelle à tous les enfants pauvres sans autre condition que celle de ressources, et les scénarios 4 et 5 prévoient des niveaux plus élevés de prestations pour tous les enfants pauvres de moins de 15 ans et de moins de 10 ans respectivement. Ce niveau relativement plus élevé de prestations correspond à 25 pour cent du seuil de pauvreté (soit près de 6 500 francs CFA par mois en 2012, indexés à l'inflation).

4.2. Prestations pour les personnes d'âge actif

La mise en place d'un Socle de Protection sociale pour les personnes d'âge actif sera un grand défi eu égard au contexte économique du pays. En analysant les taux de pauvreté au Cameroun (figure 2), il est possible de constater parmi les personnes en emploi, en particulier dans le secteur informel, des taux de pauvreté élevés. A l'inverse, la minorité des personnes au chômage (et non en sous-emploi) présente un taux de pauvreté de 12,6 pour cent, soit un taux parmi les plus faibles dans le groupe des personnes d'âge actif. La majorité des personnes pauvres d'âge actif sont des travailleurs pauvres.

Figure 2. Taux de pauvreté initial par classes d'âge et situation sur le marché du travail



Source: élaboré à partir de l'ECAM3.

La première suggestion de prestations présentée ci-dessous (tableau 7) pour les personnes en âge de travailler fait la distinction entre: i) les personnes capables de travailler et ii) les personnes souffrant d'un handicap sévère, incapables de travailler. Pour le premier groupe, les programmes d'emplois publics constituent l'option la plus réaliste et ce dernier pourrait bénéficier de l'expérience en cours à Yaoundé, même si elle est modeste (voir chapitre 3). Pour la deuxième catégorie, un système de prestation périodique en espèces est proposé, à hauteur de la moitié du seuil de pauvreté. Plusieurs possibilités en termes de niveau de prestations fournies, nombre de jours de travail garanti et base de référence (base individuelle ou ménage dans son ensemble) sont également proposés pour une estimation préliminaire des coûts.

Tableau 7. Suggestions pour la population d'âge actif: présentation du principal scénario (scénario 2)

Sécurité élémentaire du revenu pour les personnes d'âge actif en mesure de travailler et pour les personnes souffrant d'un handicap sévère	
Dispositif	Programme d'emploi garanti de 100 jours par ménage et par an pour les personnes en mesure de travailler, et Pension d'invalidité non contributive (prestation périodique en espèces) pour les personnes souffrant d'un handicap sévère (proportion à identifier) et non couvertes par les prestations d'invalidité servies par les régimes existants.
Population cible	<i>Programme d'emploi garanti</i> : population active (chômeurs, personnes en sous-emploi ou dans l'économie informelle) vivant en dessous du seuil de pauvreté, âgée de 15 à 64 ans (partant du principe que les personnes âgées seront couvertes par la composante <i>pension</i> du Socle de Protection sociale) ¹ ; <i>Pension d'invalidité non contributive</i> : personnes d'âge actif souffrant d'un handicap sévère mais dans l'incapacité de travailler.
Type et niveau de prestation	1) <i>Programme d'emploi garanti</i> : 100 jours travaillés par année et par ménage sur 285 jours ² , rémunérés au niveau du seuil annuel de pauvreté. Le nombre moyen d'adultes par ménage au sein des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 2,78 (données tirées de l'ECAM3). 2) <i>Pension d'invalidité non contributive</i> : prestation mensuelle en espèces pour les personnes gravement handicapées, incapables de travailler (pauvres ou non): 50 pour cent du seuil de pauvreté.
Critères d'éligibilité	Auto sélection pour le programme d'emploi garanti et invalidité grave pour les prestations en espèces pour les personnes handicapées.
Taux de participation	Mise en œuvre progressive des prestations et réalisation complète des deux composantes en 2017.
<p>¹ Selon les données de l'ECAM3, 37,1 pour cent de la population active âgée de 15 à 64 ans vit en dessous du seuil de pauvreté (soit 2 907 755 personnes en 2007) et 43,6 pour cent des personnes en emploi informel sont pauvres.</p> <p>² 285 jours basés sur six jours de travail par semaine, 10 jours fériés et 18 jours de congés annuels rémunérés par an (législation du Cameroun: 1,5 jour par mois).</p> <p>Source: scénario proposé par les auteurs sur la base des résultats du diagnostic initial. CNPS pour le seuil de pauvreté.</p>	

Les coûts ont également été estimés pour trois autres scénarios correspondant à i) un changement de la base de référence « ménage » pour une base de référence individuelle; et ii) une version limitée du nombre maximum de jours d'emploi garanti fixés à 50 jours au lieu de 100 jours par an.

Les modalités de la pension d'invalidité (prestations en espèces) versée aux personnes souffrant d'un handicap sévère et non couvertes par les régimes existants restent inchangées pour les 4 scénarios (soit une prestation à hauteur de 50 pour cent du seuil de pauvreté).

4.3. Prestations pour les personnes âgées

Une minorité de personnes âgées au Cameroun reçoit une pension de vieillesse servie par la CNPS ou par le régime des fonctionnaires et assimilés géré par l'Etat ou par ses services spécialisés. En 2010, 16 pour cent des personnes âgées de 60 ans et plus recevaient une pension de vieillesse. Eu égard à cette faible couverture des personnes âgées, il est impératif d'étendre les prestations de pensions de vieillesse aux personnes non couvertes. L'estimation préliminaire des coûts propose cinq scénarios (tableau 8), qui diffèrent de par les critères de l'âge d'éligibilité, du niveau des prestations et des conditions de ressources ou de l'universalité.

Le premier scénario de prestation établit l'âge minimum d'admission à 60 ans, comme en Afrique du Sud (Barrientos, 2010), le deuxième scénario fixe l'âge d'admission à 65 ans, comme au Botswana (*Ibid.*, 2010), et le troisième scénario fixe l'âge d'admission

à 70 ans, comme au Lesotho. La prestation est octroyée aux personnes éligibles non bénéficiaires d'une autre pension.

Tableau 8. Suggestions pour les prestations de pension de vieillesse

	Age minimum	Condition de ressources	Conditionnalité	Niveau de prestation
Pension universelle 60 et plus (1)	60	Non	Non bénéficiaires des prestations des autres régimes de pension	40 pour cent du seuil de pauvreté
Pension universelle 65 et plus (2)	65	Non		40 pour cent du seuil de pauvreté
Pension universelle 70 et plus (3)	70	Non		40 pour cent du seuil de pauvreté
Pension sous condition de ressources 65 et plus (4)	65	Oui (seuil de pauvreté)		40 pour cent du seuil de pauvreté
Pension sous condition de ressources 65 et plus et niveau plus élevé de prestation (5)	65	Oui (seuil de pauvreté)		75 pour cent du seuil de pauvreté

Source: scénarios proposés par les auteurs sur la base des résultats du diagnostic initial. CNPS pour le seuil de pauvreté.

4.4. La santé

En matière de santé, l'évaluation a montré que la situation actuelle de la protection de la santé n'est pas satisfaisante, malgré les efforts du ministère de la Santé et les initiatives privées qui s'y ajoutent. Le défi sera alors de créer un système en mesure de couvrir l'ensemble de la population à travers un Socle de Protection Sociale en santé. La mise en place de celui-ci devra tout d'abord régler de nombreuses difficultés telles que le choix des priorités des services à développer et implanter, le contrôle des coûts, le développement des infrastructures, le renforcement du personnel médical, etc. Pour cette raison et bien d'autres, le scénario proposé dans le cadre de cette estimation préliminaire des coûts pour combler les déficits par rapport aux garanties du Socle de Protection sociale en santé se basera sur les résultats des études et des recommandations de l'OMS.

Selon l'évaluation de l'OMS, afin de fournir les services de santé essentiels dans les pays à bas revenu, les dépenses publiques en santé du gouvernement étaient estimées à 51 dollars par personne et par an en 2012 et s'élèveront à 60 dollars par personne et par an en 2015. Cette estimation inclut le coût de l'expansion des services de santé. Le paquet des services de santé de base comprend les éléments suivants: les maladies infantiles, la vaccination, la santé maternelle, la planification familiale, la tuberculose, la malaria, le VIH/sida et les médicaments essentiels (OMS, 2010: 25).

Le scénario des prestations 1 se réfère à cette estimation des coûts pour le Cameroun. Bien que le pays ne soit pas classé dans les pays à bas revenu, il est important de considérer ce scénario comme une base de départ pour évaluer un niveau minimum des coûts pouvant être engendrés pour l'extension de la protection en santé à l'ensemble de la population. Seule la différence entre ces valeurs de référence et les dépenses actuelles en santé au Cameroun est prise en compte pour le calcul des coûts additionnels. Ce scénario est rudimentaire mais vise à fournir une estimation minimum, une base de départ pour les discussions et la formulation de scénarios plus élaborés (voir tableau 9).

Tableau 9. Suggestions pour la prestation en santé

	Couverture	Age	Condition de ressources	Contribution	Conditionnalités	Prestations
Scénario (1): couverture universelle pour les services essentiels de santé	Universelle	Tous les âges	Non	Non	A discuter	les maladies infantiles, la vaccination, la santé maternelle, la planification familiale, la tuberculose, la malaria, le VIH/sida et les médicaments essentiels

Source: scénario proposé par les auteurs sur la base des résultats du diagnostic initial.

5. Résultats préliminaires pour discussion

Cette section est composée de trois parties. La première aborde les dépenses et les recettes consolidées du gouvernement en cas de «statu quo», c'est-à-dire avant prise en compte des options d'extension et des possibles prestations permettant d'aller de l'avant vers la réalisation des objectifs tels que définis par les quatre garanties du Socle de Protection sociale (valeurs actuelles et projections). La seconde partie présente une estimation des coûts engendrés par la mise en place de prestations en mesure de réaliser chacune des garanties de protection sociale considérées individuellement et combler les déficits actuels de protection par rapport à ces garanties. Enfin, la troisième partie contient une estimation globale des coûts pour combler l'ensemble des déficits et les résultats escomptés en termes de réduction de la pauvreté. Dans cette troisième partie, différentes combinaisons de prestations sont présentées avec une estimation du coût et de l'impact.

L'objectif est de présenter de premiers résultats quantitatifs pour alimenter le dialogue au niveau national. Il s'agit d'estimations préliminaires pour discuter des options et des éventuels changements et adaptations nécessaires, et pour s'engager dans l'analyse des possibilités de financement, y compris en termes d'implications fiscales.

5.1. Dépenses et recettes consolidées du gouvernement en cas de «statu quo» (situation actuelle et projections)

Cette partie, importante pour la discussion du financement du Socle reste à développer. Des données sont disponibles mais nécessitent d'être validées. Il serait utile de discuter des sources et de valider les données sur les revenus et les dépenses du gouvernement avant d'aller de l'avant. Ce commentaire concerne également la discussion concernant les marges budgétaires pour un possible financement des composantes du Socle une fois les différentes options discutées.

5.2. Comblent les déficits de protection par rapport aux garanties du Socle de Protection sociale: estimation des coûts et des impacts

Un ensemble de paramètres et d'hypothèses a été établi pour les scénarios et la projection des coûts de la réalisation des différentes garanties sur la période 2012-2020. Les résultats détaillés et les paramètres sont présentés en annexes et disponibles dans un fichier Excel (accessible sur demande). Parmi les principales hypothèses, certaines concernent l'évolution, sur la période 2012-2020, des taux de pauvreté ayant des implications directes sur le nombre de bénéficiaires et les coûts des programmes sous condition de ressources (ciblés sur les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté pour les différents groupes d'âge) (voir encadré 1 ci-dessous).

Encadré 1

Scénarios de l'évolution des taux de pauvreté

Le Cameroun est un pays présentant des taux de pauvreté élevés. En 2007, toutes les personnes dont les dépenses de consommation mensuelles par équivalent adulte étaient inférieures à 22 454 francs CFA (46 dollars) étaient considérées comme pauvres. En 1996, 2001 et 2007, les enquêtes nationales de l'INS indiquaient des taux de pauvreté de 53,3 pour cent, 40,2 pour cent et 39,9 pour cent respectivement. La réduction des taux de pauvreté au cours de ces 11 années a été de près de 14 points de pourcentage, avec une réduction nettement moins rapide après 2001. La question posée est de savoir comment vont évoluer les taux de pauvreté au cours des prochaines années.

Trois scénarios de l'évolution de la pauvreté ont été réalisés pour l'évaluation des coûts engendrés par la réalisation des garanties du Socle de Protection sociale: i) un scénario pessimiste, basé sur le développement moyen des taux de pauvreté entre 2001 et 2007 qui conduirait à un taux de pauvreté de 39,9 pour cent en 2020; ii) un scénario modéré, basé sur le développement moyen entre 1996 et 2007, qui se traduirait par un taux de pauvreté de 28,3 pour cent en 2020; et iii) un scénario optimiste basé sur la vision nationale du gouvernement pour 2035 (MINEPAT, 2009), qui conduirait à un taux de pauvreté de 21 pour cent en 2020.

Les années qui ont immédiatement suivi ces résultats les plus récents n'ont pas été particulièrement favorables à la réduction de la pauvreté: durant l'année 2009, la crise économique mondiale a fait chuter le taux de croissance du PIB à 2 pour cent (Banque mondiale, 2012). Cette croissance insuffisante du PIB s'est accompagnée d'un taux de croissance de la population camerounaise de 3 pour cent en moyenne. A ce contexte économique peu favorable se sont ajoutées les fortes inondations qui ont durement frappé les régions Nord et Extrême-Nord du Cameroun en 2009. En 2010 et en 2011, ces deux régions ont dû faire face à une épidémie de choléra, rendant les populations encore plus vulnérables.

Néanmoins, l'économie du pays s'est relativement bien redressée dès 2010, avec un taux de croissance atteignant 4,2 pour cent en 2011 et 4,4 pour cent en 2012. Durant cette période, le taux d'inflation s'est stabilisé à des niveaux relativement peu élevés, de l'ordre de 2,7 pour cent en 2011 et de 2,5 pour cent en 2012 (Banque mondiale, 2013b).

On peut supposer que dans la période 2008-2012, la réduction du taux de pauvreté est restée en moyenne aussi lente que dans la période 2001-2007 (scénario pessimiste), et que si les tendances économiques actuelles se maintiennent, entre 2013 et 2020 cette réduction pourrait se faire, dans un premier temps, à un rythme correspondant à celui du scénario modéré et, ensuite, s'accélérer pour revenir aux taux d'évolution qui avaient été observés entre 1996 et 2001 (scénario optimiste).

Les mêmes scénarios sont développés pour la pauvreté au sein de la population des moins de 15 ans, la population d'âge actif (tout particulièrement les travailleurs de l'économie informelle), et la population âgée de 60 ans et plus. Les résultats des différents scénarios sont disponibles dans l'annexe 1.

Concernant les enfants, les taux de pauvreté infantile s'élèveraient en 2020 pour les trois scénarios (pessimiste, modéré et optimiste) respectivement à i) 48,8 pour cent, ii) 44,09 pour cent et iii) 22,8 pour cent.

En 1996, 59,6 pour cent de la population rurale vivait en dessous du seuil de pauvreté. En 2001, ce taux était de 52,2 pour cent et en 2007, de 55 pour cent (Banque mondiale, 2013a). Les taux de pauvreté en 2020 pour les trois scénarios seraient de i) 61,2 pour cent, ii) 50 pour cent et iii) 24,9 pour cent.

En 2007, le taux de pauvreté parmi les personnes âgées de 60 ans et plus était de 40,4 pour cent. Faute d'information disponible pour les années 1996 et 2001, l'évolution des taux de pauvreté pour les personnes âgées est basée sur l'évolution du taux de pauvreté général. Ainsi, en 2020, les taux de pauvreté pour les personnes âgées seraient de i) 39,8 pour cent, ii) 28,8 pour cent et iii) 21,2 pour cent.

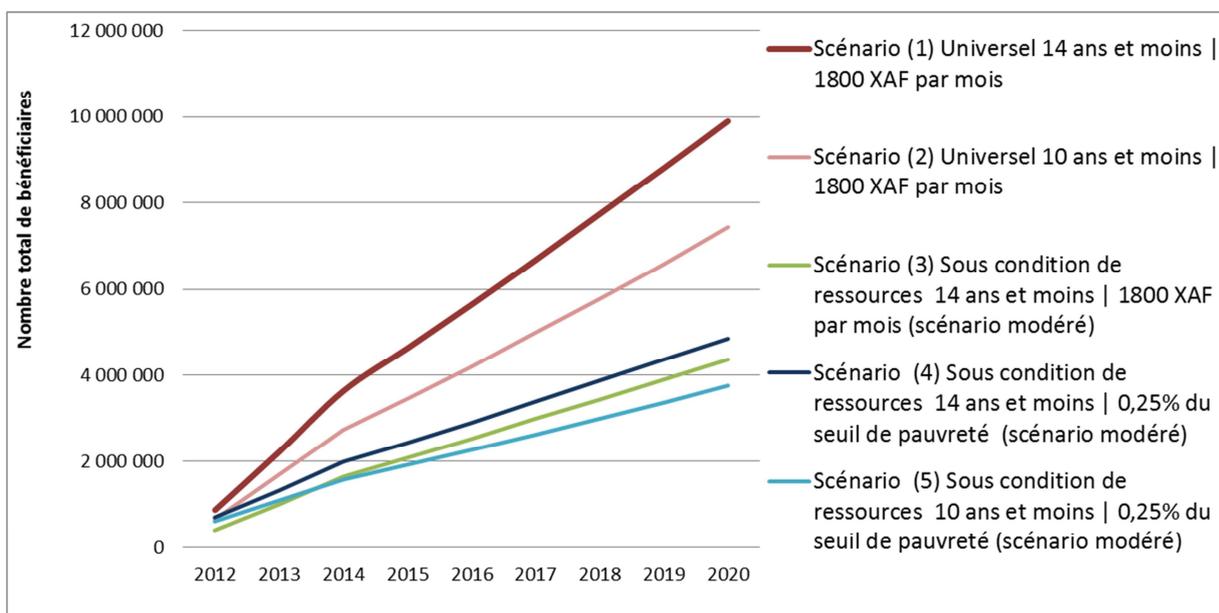
5.2.1. Prestations pour les enfants

Les prestations pour les enfants représentent l'une des composantes les plus coûteuses du Socle de Protection sociale. La principale raison réside dans la distribution par âge de la population au Cameroun, qui connaît une forte proportion d'enfants de moins de 15 ans. Cette proportion est encore plus conséquente si l'on compte les moins de 18 ans. En 2011, 51,7 pour cent de la population avait 18 ans ou moins et 43,6 pour cent, moins de 15 ans. Bien que cette proportion tende à diminuer, le groupe d'âge 0-14 ans devrait encore représenter 40,3 pour cent de la population en 2020. De ce fait, verser une prestation universelle à l'ensemble des enfants (voire uniquement aux enfants pauvres) conduit à un nombre élevé de bénéficiaires (voir tableau 10).

Les prestations sous condition de ressources (ciblées sur les enfants en dessous du seuil de pauvreté) se traduisent, comme attendu, par un nombre inférieur de bénéficiaires. Toutefois, compte tenu des taux plus élevés de pauvreté parmi les enfants, le nombre de bénéficiaires reste relativement élevé. Cependant, le nombre «exact» de bénéficiaires varie considérablement en fonction du scénario d'évolution des taux de pauvreté retenu pour la période 2012-2020 (encadré 1 ci-dessus). Un changement significatif du nombre de bénéficiaires est ainsi observable dans le cas des prestations sous condition de ressources lorsque l'on compare les scénarios optimiste et pessimiste de l'évolution des taux de pauvreté (voir figure 3).

Le coût des prestations selon les différents scénarios en pourcentage du PIB et en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement est ensuite présenté dans les tableaux 11 et 12, et dans les figures 4 et 5.

Figure 3. Prestations pour les enfants: nombre de bénéficiaires en fonction des scénarios de l'évolution des taux de pauvreté, 2012-2020



Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Tableau 10. Nombre d'enfants bénéficiaires des prestations et taux de couverture (en pourcentage) en fonction des scénarios, 2012, 2016 et 2020

	Nombre de bénéficiaires			Taux de couverture		
	2012	2016	2020	2012	2016	2020
Scénario (1) Universel 14 ans et moins 1 800 francs CFA par mois	876 676	5 639 265	9 897 157	13,0%	61,1%	99,2%
Scénario (2) Universel 10 ans et moins 1 800 francs CFA par mois	667 586	4 208 083	7 431 373	10,7%	46,6%	75,6%
Scénario (3) Sous condition de ressources 14 ans et moins 1 800 francs CFA par mois (pauvreté modérée)	400 447	2 530 690	4 363 528	7,8%	29,6%	46,3%
Scénario (4) Sous condition de ressources 14 ans et moins 0,25% du seuil de pauvreté (pauvreté modérée)	707 549	2 912 550	4 838 345	7,8%	29,6%	46,3%
Nouveaux bénéficiaires	400 447	2 530 690	4 363 528	4,4%	25,7%	41,7%
Accroissement du niveau de la prestation pour les bénéficiaires actuels des allocations familiales	307 102	381 860	474 817	3,4%	3,9%	4,5%
Scénario (5) Sous condition de ressources 10 ans et moins 0,25% du seuil de pauvreté (pauvreté modérée)	612 041	2 270 289	3 751 212	6,7%	23,1%	35,9%
Nouveaux bénéficiaires	304 939	1 888 429	3 276 396	3,3%	19,2%	31,3%
Accroissement du niveau de la prestation pour les bénéficiaires actuels des allocations familiales	307 102	381 860	474 817	3,4%	3,9%	4,5%

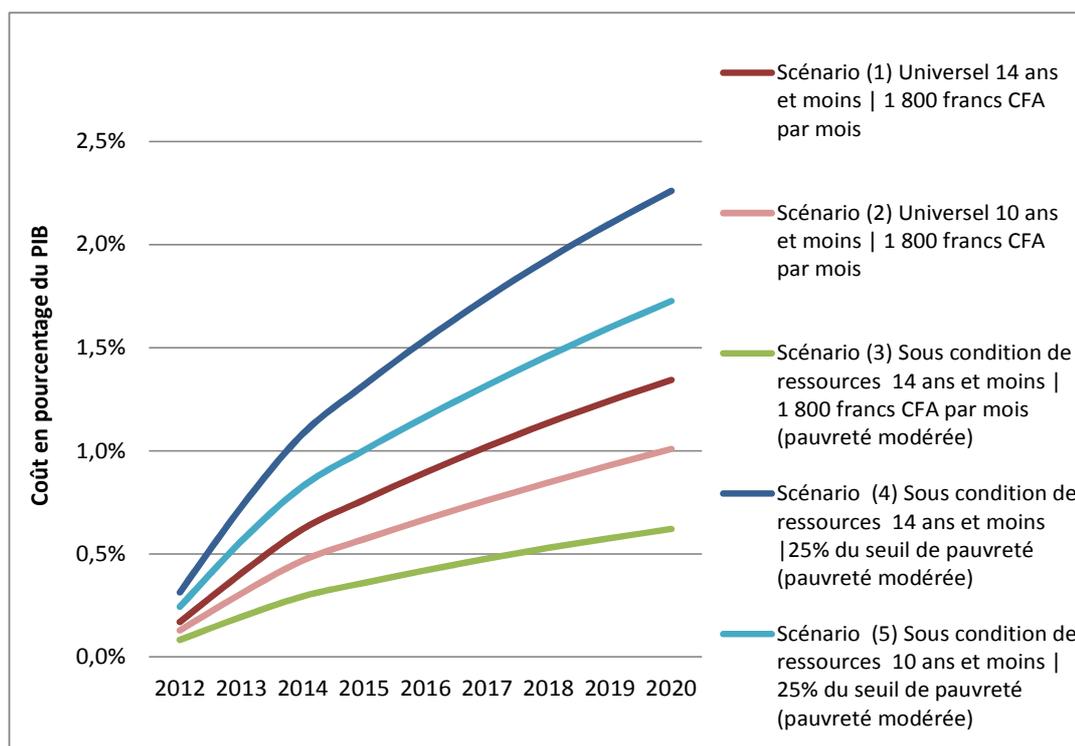
Note: pourcentage des enfants âgés de 14 ans ou moins (ou 10 ans ou moins) y compris les bénéficiaires actuels des allocations familiales non comptés dans le coût additionnel des composantes du socle.
Source: scénarios proposés par les auteurs sur la base des résultats du diagnostic initial. CNPS pour le seuil de pauvreté.

Tableau 11. Prestations pour les enfants: coût des différents scénarios en pourcentage du PIB, 2012, 2016 et 2020

	2012	2016	2020
Scénario (1) Universel 14 ans et moins 1 800 francs CFA par mois	0,17%	0,89%	1,34%
Scénario (2) Universel 10 ans et moins 1 800 francs CFA par mois	0,13%	0,67%	1,01%
Scénario (3) Sous condition de ressources 14 ans et moins 1 800 francs CFA par mois (pauvreté modérée)			
scénario pessimiste	0,09%	0,45%	0,68%
scénario modéré	0,08%	0,42%	0,62%
scénario optimiste	0,06%	0,27%	0,32%
Scénario (4) Sous condition de ressources 14 ans et moins 0,25% du seuil de pauvreté (pauvreté modérée)			
scénario pessimiste	0,32%	1,64%	2,48%
scénario modéré	0,31%	1,54%	2,26%
scénario optimiste	0,25%	0,98%	1,18%
Scénario (5) Sous condition de ressources 10 ans et moins 0,25% du seuil de pauvreté (pauvreté modérée)			
scénario pessimiste	0,25%	1,23%	1,87%
scénario modéré	0,24%	1,16%	1,73%
scénario optimiste	0,20%	0,80%	1,00%

Source: élaboré par le Département de la Protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Figure 4. Prestations pour les enfants: coût des différents scénarios en pourcentage du PIB, 2012-2020



Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

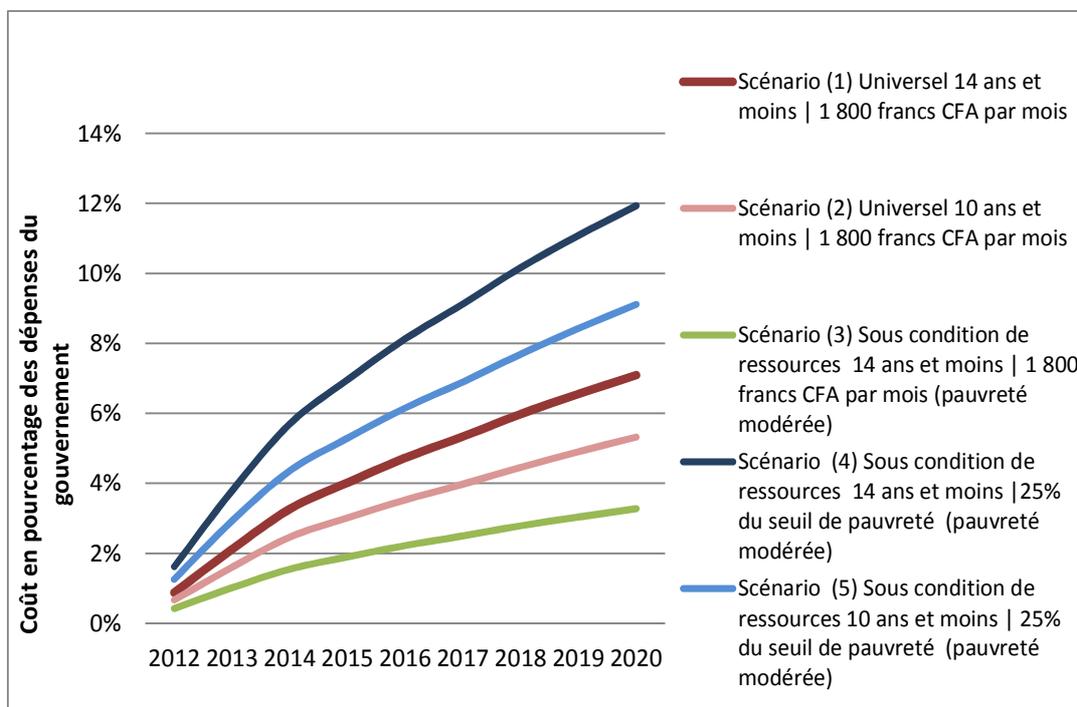
Tableau 12. Prestations pour les enfants: coût des différents scénarios en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement, 2012, 2016 et 2020

	2012	2016	2020
Scénario (1) Universel 14 ans et moins 1 800 francs CFA par mois	0,88%	4,73%	7,09%
Scénario (2) Universel 10 ans et moins 1 800 francs CFA par mois	0,67%	3,53%	5,33%
Scénario (3) Sous condition de ressources 14 ans et moins 1 800 francs CFA par mois (pauvreté modérée)			
scénario pessimiste	0,44%	2,37%	3,60%
scénario modéré	0,43%	2,22%	3,28%
scénario optimiste	0,33%	1,41%	1,70%
Scénario (4) Sous condition de ressources 14 ans et moins 0,25% du seuil de pauvreté (pauvreté modérée)			
scénario pessimiste	1,68%	8,68%	13,11%
scénario modéré	1,62%	8,13%	11,93%
scénario optimiste	1,28%	5,20%	6,24%
Scénario (5) Sous condition de ressources 10 ans et moins 0,25% du seuil de pauvreté (pauvreté modérée)			
scénario pessimiste	1,30%	6,50%	9,88%
scénario modéré	1,26%	6,15%	9,11%
scénario optimiste	1,04%	4,21%	5,30%

Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Les deux derniers scénarios avec des montants supérieurs de prestation présentent un coût certes plus élevé mais ont un impact supérieur en termes de réduction de la pauvreté, comme attendu.

Figure 5. Prestations pour les enfants: coût des différents scénarios en pourcentage des dépenses totales du gouvernement, 2012-2020



Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans un fichier Excel, disponible sur demande.

Les prochaines sections fournissent des indications relatives à l'autre aspect important associé à l'introduction de nouvelles prestations: l'impact sur la réduction de la pauvreté et le «déficit global de pauvreté» (qui correspond au montant total nécessaire pour éradiquer la pauvreté dans l'hypothèse d'un ciblage parfait et de montants de prestations totalement adaptés à chaque individu pour atteindre le seuil de pauvreté). De manière générale, les discussions menées dans le cadre du dialogue national autour des effets du Socle de Protection sociale sur les niveaux de pauvreté ont conduit à un certain nombre de recommandations. L'élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation des effets de la mise en œuvre des programmes du Socle de Protection sociale figure parmi les principales recommandations.

Quelques éléments relatifs à la pauvreté infantile au Cameroun sont présentés dans l'encadré 2 ci-dessous et sont à prendre en considération lorsque l'objectif est de garantir un minimum de sécurité de revenu aux enfants.

Encadré 2
Pauvreté, vulnérabilité et disparités chez les enfants

Résultat 1: quatre enfants sur dix sont pauvres et il existe d'importantes inégalités entre ces derniers.

Résultat 2: L'affectation du revenu du ménage ne se fait pas toujours en faveur du jeune enfant. La structure des dépenses obéit plus à la satisfaction des besoins de l'ensemble du ménage qu'à celui des besoins spécifiques de l'enfant. Ce résultat doit être pris en compte pour relativiser ou interpréter les résultats des simulations proposées ci-après qui supposent une distribution équitable des prestations entre l'ensemble des membres du ménage.

Résultat 3: un ménage pauvre sans enfant nécessite un niveau de transfert monétaire moins important que celui d'un ménage pauvre ayant en son sein des enfants âgés de 0 à 14 ans.

La région de résidence, le niveau d'instruction ou le sexe du chef de ménage sont autant de facteurs qui ont un impact sur les disparités en termes de prévalence de la pauvreté chez les enfants. A titre illustratif, la taille du ménage influence négativement le bien-être de l'enfant. Environ 90 pour cent d'enfants pauvres vivent dans les ménages ayant en leur sein plus de quatre personnes. Les enfants vivants dans les ménages de petite taille (quatre personnes au maximum) sont moins touchés par la pauvreté monétaire que ceux vivant dans les ménages de grande taille.

Source: BIT 2011b.

En considérant les options individuellement, les impacts respectifs sur la réduction de la pauvreté pour différents groupes d'âge et milieux de résidence sont présentés dans le tableau 13 ci-dessous.

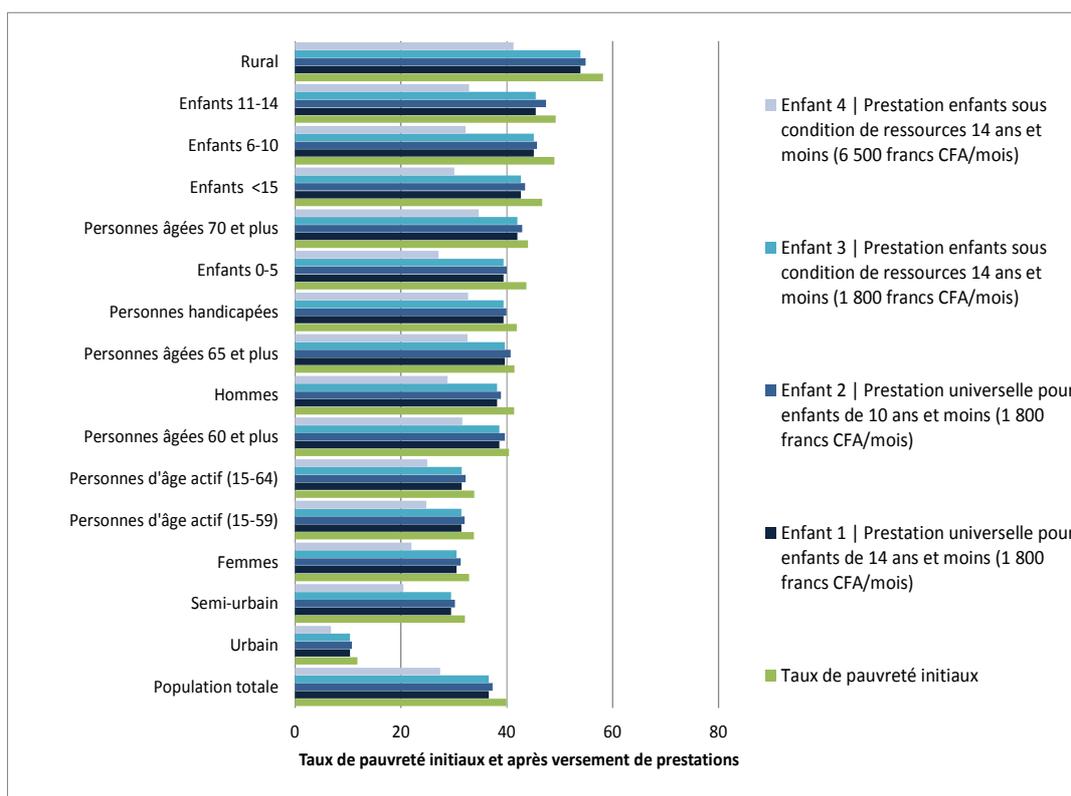
Tableau 13. Taux de pauvreté initiaux et après versement des prestations pour les enfants en cas de mise en œuvre complète des différentes options

Population et sous-groupes	Taux de pauvreté initiaux	Taux de pauvreté après versement des prestations pour enfants			
		Enfant 1 Prestation universelle pour enfants de 14 ans et moins (1 800 FCFA/mois)	Enfant 2 Prestation universelle pour enfants de 10 ans et moins (1 800 FCFA/mois)	Enfant 3 Prestation enfants sous condition de ressources 14 ans et moins (1 800 FCFA/mois)	Enfant 4 Prestation enfants sous condition de ressources 14 ans et moins (6 500 FCFA/mois)
Population totale	39,9	36,6	37,3	36,6	27,4
Urbain	11,8	10,4	10,8	10,4	6,8
Semi-urbain	32,1	29,5	30,2	29,5	20,5
Femmes	32,9	30,5	31,3	30,5	22
Personnes d'âge actif (15-59)	33,8	31,4	32,0	31,4	24,8
Personnes d'âge actif (15-64)	33,9	31,5	32,2	31,5	25,0
Personnes âgées de 60 ans et plus	40,4	38,6	39,6	38,6	31,6
Hommes	41,4	38,2	38,9	38,2	28,8
Personnes âgées de 65 ans et plus	41,5	39,6	40,7	39,6	32,6
Personnes handicapées	41,9	39,4	39,9	39,4	32,7
Enfants 0-5	43,7	39,4	40,0	39,4	27,1
Personnes âgées de 70 ans et plus	44,0	42,0	42,9	42,0	34,7
Enfants <15	46,7	42,7	43,5	42,7	30,1
Enfants 6-10	49,0	45,1	45,7	45,1	32,2
Enfants 11-14	49,2	45,5	47,4	45,5	32,9
Rural	58,2	53,9	54,9	53,9	41,3

Source: élaboré à partir de l'ECAM3.

Le tableau 13 ci-dessus présente la comparaison entre les taux de pauvreté initiaux pour différents groupes d'âge et selon le milieu de résidence, et après versement d'une prestation pour les enfants (présentant différentes options par rapport au groupe cible et au niveau de prestation). L'hypothèse de couverture totale du groupe cible est adoptée. En raison de l'effet de redistribution au sein de chaque ménage dont l'un des membres au moins reçoit une prestation, il apparaît clairement qu'en plus de l'impact direct sur la réduction significative des taux de pauvreté parmi les enfants, quel que soit le scénario retenu, un impact non négligeable peut également être observé au sein des autres groupes d'âge (voir figure 6). Comme attendu, le scénario 4, qui offre le montant le plus élevé de prestation (6 500 francs CFA par mois en 2012) et couvre l'ensemble des enfants de moins de 15 ans vivant en dessous du seuil de pauvreté, se traduit par la réduction la plus importante du taux de pauvreté, qui représente 16,6 points de pourcentage au sein du groupe cible. Dans le même temps, en raison de l'effet combiné de la forte représentation des enfants dans la population totale et de la redistribution au sein des ménages, l'impact sur la réduction du taux de pauvreté au niveau général (pour l'ensemble de la population) est également significatif (12,5 points de pourcentage pour un taux de pauvreté initial de 39,9 pour cent). Toutefois, comme mentionné auparavant, ce scénario présente le coût le plus élevé (de 1,2 pour cent à 2,5 pour cent des dépenses consolidées du gouvernement en 2020 selon le scénario de l'évolution de la pauvreté retenu); un coût qui pourrait représenter une contrainte de taille sur le budget du gouvernement, notamment si cette prestation est combinée à d'autres prestations.

Figure 6. Résultat sur la réduction de la pauvreté pour les différentes options de prestations pour les enfants en cas de mise en œuvre complète (en pourcentage)



Source: élaboré à partir de l'ECAM3.

Les scénarios 1 et 3 fournissent les mêmes niveaux de prestations. La prestation est versée à l'ensemble des enfants de moins de 15 ans dans le cas du premier scénario et aux enfants du même groupe d'âge vivant en dessous du seuil de pauvreté pour le scénario 3. Selon la méthode de simulation d'impacts réalisée, ces scénarios se traduisent en théorie par le même impact en termes de réduction de la pauvreté pour des coûts bien différents.

L'hypothèse sous-jacente est un ciblage parfait des enfants pauvres et ne prend en compte qu'un coût additionnel de mise en œuvre relativement faible, qui n'apparaît pas ou peu dans l'analyse simulée des effets directs sur la réduction de la pauvreté. Les inévitables risques d'erreurs d'inclusion et d'exclusion ne sont pas modélisés et donc ignorés. Ces éléments doivent être pris en compte lors de l'analyse des résultats des différents scénarios.

5.2.2. Prestations pour la population d'âge actif

Comme mentionné dans le diagnostic, une prestation chômage ne serait pas en mesure de combler les déficits de protection sociale au sein de la population d'âge actif. Les taux de pauvreté sont beaucoup plus élevés au sein de la population en emploi que parmi tout autre groupe de la population des 15-64 ans. La pauvreté dans ce groupe d'âge concerne en premier lieu les travailleurs de l'économie informelle, que ce soit dans des activités urbaines ou dans l'agriculture. Ainsi, seulement 12,6 pour cent des chômeurs (selon la définition élargie) vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 38,6 pour cent des personnes en emploi, et près de 44 pour cent des travailleurs de l'économie informelle (15-64 ans). Par conséquent, les suggestions proposées recouvrent deux types de prestations, en faisant la distinction entre les personnes d'âge actif en mesure de travailler et les personnes souffrant d'un handicap sévère incapables de travailler. Pour les personnes en mesure de travailler, une prestation (basée sur l'auto sélection) de 100 jours d'emploi garanti par ménage rémunérés au niveau du seuil de pauvreté est proposée comme option principale. Pour les personnes souffrant d'un handicap sévère et dans l'incapacité de travailler, une prestation périodique en espèces d'un montant équivalent à 50 pour cent du seuil de pauvreté est suggérée. Différentes variantes de la prestation d'emploi garanti sont par ailleurs proposées. Les scénarios pour la population d'âge actif sont présentés dans l'encadré 3 ci-dessous.

Encadré 3	
Scénarios pour la population d'âge actif	
Scénario (1)	
■ Programmes d'emplois publics (base individuelle): 100 jours d'emploi garanti rémunérés au niveau du seuil de pauvreté;	
■ Prestation en espèces d'un montant équivalent à 50 pour cent du seuil de pauvreté pour les personnes souffrant d'un handicap sévère.	
Scénario (2)	
■ Programmes d'emplois publics par ménage: 100 jours d'emploi garanti rémunérés au niveau du seuil de pauvreté;	
■ Prestation en espèces d'un montant équivalent à 50 pour cent du seuil de pauvreté pour les personnes souffrant d'un handicap sévère.	
Scénario (3)	
■ Programmes d'emplois publics (base individuelle): 50 jours d'emploi garanti rémunérés au niveau du seuil de pauvreté;	
■ Prestation en espèces d'un montant équivalent à 50 pour cent du seuil de pauvreté pour les personnes souffrant d'un handicap sévère.	
Scénario (4)	
■ Programmes d'emplois publics par ménage: 50 jours d'emploi garanti rémunérés au niveau du seuil de pauvreté;	
■ Prestation en espèces d'un montant équivalent à 50 pour cent du seuil de pauvreté pour les personnes souffrant d'un handicap sévère.	

Le nombre de bénéficiaires (voir tableau 14) et les coûts présentés ci-après sont très certainement surévalués, dans la mesure où ils partent du principe que chaque individu en mesure de travailler (parmi les 15-64 ans) et vivant en dessous du seuil de pauvreté va utiliser effectivement l'ensemble des jours d'emploi garanti. Or selon l'analyse des programmes similaires, la couverture en termes de bénéficiaires et du nombre de jours d'emploi réalisés parmi les personnes participant au programme sont très inférieurs à ces taux maximum. Dans le cas des scénarios 1 et 3, cela signifie que chaque individu peut potentiellement bénéficier de respectivement 100 ou 50 jours par an de travail garanti rémunéré au niveau du seuil de pauvreté. Les scénarios alternatifs (tels que mis en œuvre par le programme d'emploi garanti en Inde) correspondent à un nombre maximum de jours d'emploi garanti par ménage. Ainsi, dans les scénarios 2 et 4, le nombre de jours maximum peut être partagé (ou non) entre tous les adultes du ménage qui décident des modalités de partage. Au Cameroun, le nombre moyen d'adultes (15-64 ans) par ménage est de 2,39, et il s'élève à 2,78 si l'on considère uniquement les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté. Cette moyenne de 2,78 est utilisée pour l'estimation des coûts dans le cas d'une répartition des jours d'emploi garanti entre les membres du ménage en âge de travailler.

Tableau 14. Nombre de personnes d'âge actif bénéficiaires des prestations du Socle de Protection sociale en cas de réalisation complète des prestations, 2012, 2016 et 2020

	2012	2016	2020
Age actif: programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler (scénarios 1 à 4), auto sélection			
scénario pessimiste	283 620	2 522 289	3 497 335
scénario modéré	250 243	2 013 353	2 525 587
scénario optimiste	217 251	1 560 982	1 748 717
Personnes souffrant d'un handicap sévère	23 306	260 628	289 863
Nombre total de bénéficiaires			
scénario pessimiste	306 926	2 782 916	3 787 198
scénario modéré	273 549	2 273 980	2 815 450
scénario optimiste	240 557	1 821 610	2 038 580

Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Hormis pour le scénario 1, les coûts représentent environ 1 pour cent du PIB, soit 5,5 pour cent des dépenses consolidées du gouvernement en 2020 (voir tableaux 15 et 16). Dans le cas du scénario 2, qui est l'option principale suggérée, le coût total maximum pour les deux composantes des prestations visant la population d'âge actif atteint un maximum de 1,1 pour cent du PIB en 2017 et 1 pour cent en 2020. La composante «emplois publics» représente la majorité du coût de réalisation de cette garantie du socle. Le coût exprimé en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement pour le scénario 2 est de 5,9 pour cent en 2017 et de 6 pour cent en 2020. Une comparaison des coûts des différents scénarios est présentée dans la figure 7 ci-après.

Tableau 15. Prestations pour la population d'âge actif: coûts en pourcentage du PIB, 2012, 2016 et 2020

	2012	2016	2020
Scénario (1) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base individuelle 100 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté)			
scénario pessimiste	0,3%	2,2%	2,6%
scénario modéré	0,3%	1,8%	1,9%
scénario optimiste	0,2%	1,4%	1,3%
Prestation d'invalidité en espèces pour les personnes souffrant d'un handicap sévère (50% du seuil de pauvreté)	0,0%	0,3%	0,3%
Scénario (1) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base individuelle 100 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté) + prestation d'invalidité en espèces (scénario modéré)	0,3%	2,1%	2,2%
Scénario (2) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base ménage 100 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté)			
scénario pessimiste	0,1%	0,8%	0,9%
scénario modéré	0,1%	0,6%	0,7%
scénario optimiste	0,1%	0,5%	0,5%
Prestation d'invalidité en espèces pour les personnes souffrant d'un handicap sévère (50% du seuil de pauvreté)	0,0%	0,3%	0,3%
Scénario (2) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base ménage 100 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté) + prestation d'invalidité en espèces (scénario modéré)	0,1%	0,9%	1,0%
Scénario (3) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base individuelle 50 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté)			
scénario pessimiste	0,2%	1,1%	1,3%
scénario modéré	0,1%	0,9%	0,9%
scénario optimiste	0,1%	0,7%	0,7%
Prestation d'invalidité en espèces pour les personnes souffrant d'un handicap sévère (50% du seuil de pauvreté)	0,0%	0,3%	0,3%
Scénario (3) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base individuelle 50 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté) + prestation d'invalidité en espèces (scénario modéré)	0,2%	1,2%	1,2%
Scénario (4) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base ménage 50 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté)			
scénario pessimiste	0,1%	0,4%	0,5%
scénario modéré	0,0%	0,3%	0,3%
scénario optimiste	0,0%	0,2%	0,2%
Prestation d'invalidité en espèces pour les personnes souffrant d'un handicap sévère (50% du seuil de pauvreté)	0,0%	0,3%	0,3%
Scénario (4) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base ménage 50 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté) + prestation d'invalidité en espèces (scénario modéré)	0,1%	0,6%	0,6%

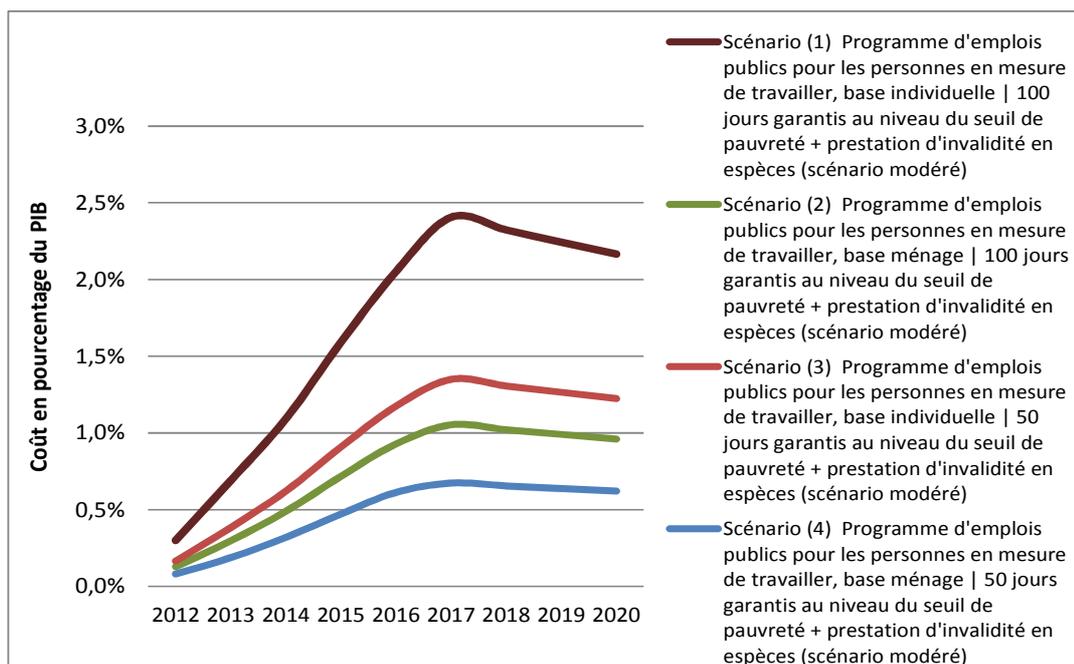
Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Tableau 16. Prestations pour la population d'âge actif: coûts en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement, 2012, 2016 et 2020

	2012	2016	2020
Scénario (1) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base individuelle 100 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté)			
scénario pessimiste	1,6%	11,7%	16,2%
scénario modéré	1,4%	9,3%	11,7%
scénario optimiste	1,2%	7,2%	8,1%
Prestation d'invalidité en espèces pour les personnes souffrant d'un handicap sévère (50% du seuil de pauvreté)	0,2%	1,6%	1,8%
Scénario (1) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base individuelle 100 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté) + prestation d'invalidité en espèces (scénario modéré)	1,6%	10,9%	13,5%
Scénario (2) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base ménage 100 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté)			
scénario pessimiste	0,6%	4,2%	5,8%
scénario modéré	0,5%	3,3%	4,2%
scénario optimiste	0,4%	2,6%	2,9%
Prestation d'invalidité en espèces pour les personnes souffrant d'un handicap sévère (50% du seuil de pauvreté)	0,2%	1,6%	1,8%
Scénario (2) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base ménage 100 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté) + prestation d'invalidité en espèces (scénario modéré)	0,7%	4,9%	6,0%
Scénario (3) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base individuelle 50 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté)			
scénario pessimiste	0,8%	5,8%	8,1%
scénario modéré	0,7%	4,7%	5,9%
scénario optimiste	0,6%	3,6%	4,1%
Prestation d'invalidité en espèces pour les personnes souffrant d'un handicap sévère (50% du seuil de pauvreté)	0,2%	1,6%	1,8%
Scénario (3) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base individuelle 50 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté) + prestation d'invalidité en espèces (scénario modéré)	0,9%	6,2%	7,6%
Scénario (4) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base ménage 50 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté)			
scénario pessimiste	0,3%	2,1%	2,9%
scénario modéré	0,3%	1,7%	2,1%
scénario optimiste	0,2%	1,3%	1,5%
Prestation d'invalidité en espèces pour les personnes souffrant d'un handicap sévère (50% du seuil de pauvreté)	0,2%	1,6%	1,8%
Scénario (4) Programme d'emplois publics pour les personnes en mesure de travailler, base ménage 50 jours garantis au niveau du seuil de pauvreté) + prestation d'invalidité en espèces (scénario modéré)	0,4%	3,2%	3,9%

Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Figure 7. Population d'âge actif: comparaison des coûts des différentes options en pourcentage du PIB, 2012-2020



Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Encadré 4 Pauvreté au sein de la population d'âge actif

Suivant les résultats obtenus en 2007 par l'enquête ECAM3, la population active est estimée à 8,127 millions d'individus. Le taux d'activité au sens du BIT est de 82,8 pour cent. Ainsi, plus de 8 personnes âgées de 15 à 64 ans sur 10 ont un emploi ou sont chômeurs au Cameroun (voir tableau 17).

Chômage et sous-emploi

Est considérée comme chômeur au sens du BIT toute personne sans emploi n'ayant pas exercé une activité économique ne serait-ce qu'une heure lors de la semaine précédant l'enquête, se déclarant disponible pour travailler dans les quinze jours et recherchant activement un emploi. Toutefois, du fait de la situation du marché du travail en Afrique en général et au Cameroun en particulier, la dernière condition ci-dessus est souvent ignorée. On parle alors de *chômage élargi*. C'est cette seconde définition qui est retenue pour la détermination du taux de pauvreté parmi les chômeurs. Au Cameroun le taux de chômage élargi était de 5,4 pour cent en 2007. Le taux de pauvreté est, dans ce groupe, beaucoup plus faible que le taux moyen au niveau national (12,6 pour cent). Il s'agit essentiellement de chômage urbain.

Du fait de l'absence d'un système d'indemnisation de chômeurs, la mesure du niveau de chômage ne suffit pas pour caractériser le marché du travail dans les pays en développement tels que le Cameroun. De nombreux travailleurs qui se retrouvent sans emploi ne peuvent se permettre de demeurer dans cette situation, mais doivent se livrer à une activité économique pour survivre, même s'ils ne sont pas occupés à plein temps, si leurs qualifications ne sont pas utilisées à bon escient ou si leur activité ne leur permet pas d'obtenir un revenu leur assurant un niveau de vie décent. De ce fait, ils ne correspondent plus à la définition de chômeur.

Le sous-emploi se présente comme le véritable problème du marché du travail au Cameroun. Ainsi, les politiques d'emploi et de protection sociale devraient être orientées prioritairement vers la résorption du sous-emploi et la garantie d'un minimum de revenu pour les personnes en sous-emploi. Le sous-emploi vise à quantifier les actifs au chômage ou en situation de sous-utilisation (involontaire de la part du travailleur). Le sous-emploi renvoie à différents critères portant sur le nombre d'heures travaillées en deçà du volume horaire hebdomadaire fixé par la loi, sur une rémunération inférieure à un minimum fixé par la loi ou encore sur une sous-utilisation des qualifications. Le sous-emploi global touche environ sept actifs sur dix (69,6 pour cent d'après l'ECAM3). Enfin, l'étude des taux de pauvreté selon la situation sur le marché du travail vient confirmer l'inadéquation du concept de «chômage» pour capter la vulnérabilité (tout au moins dans sa dimension monétaire) sur le marché du travail.

Les résultats de l'analyse de l'impact sur la pauvreté des différents scénarios envisagés pour la population d'âge actif sont présentés dans la figure 8. Comme attendu, le scénario 1, qui est le plus coûteux, se traduit par l'impact le plus significatif en particulier au sein de la population des 15-64 ans, mais aussi parmi les enfants et les personnes âgées en raison des effets de redistribution (voir encadré 5 sur la structure des ménages pour plus de détails).

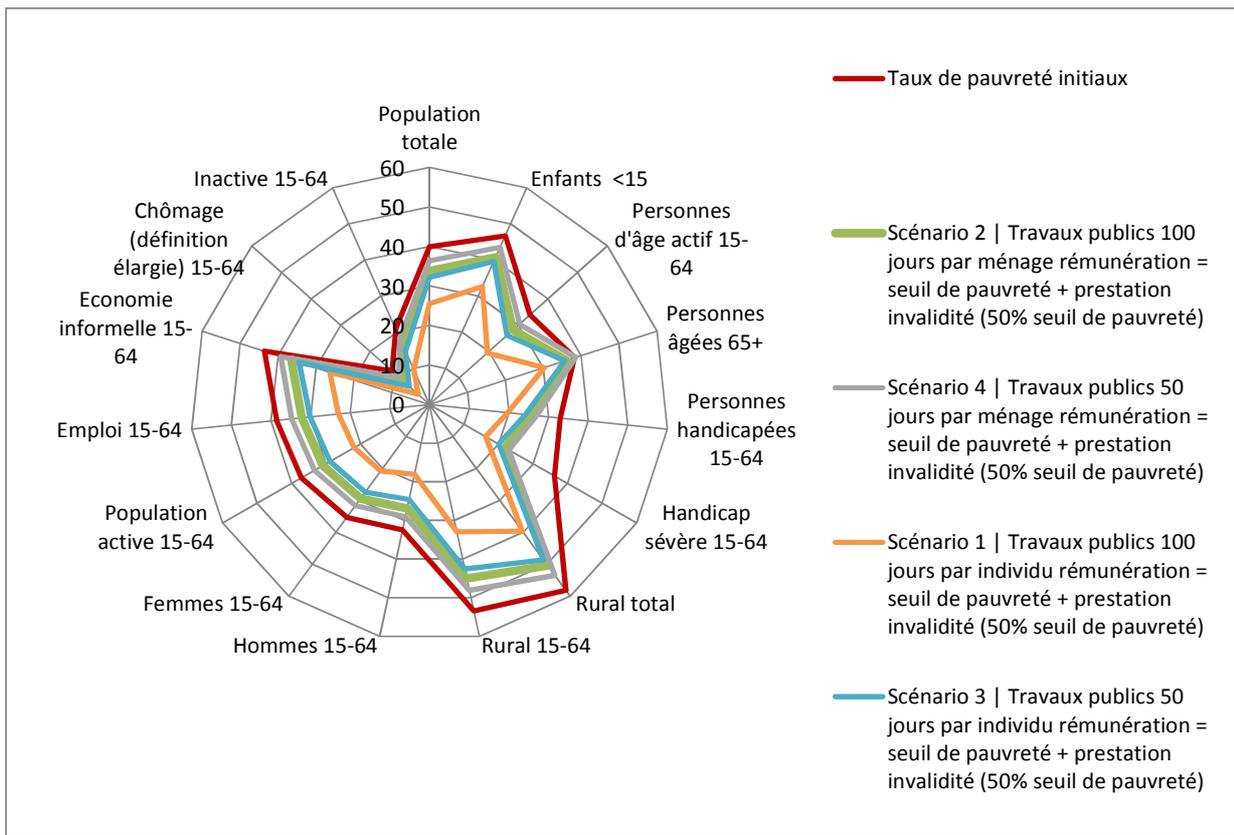
Tableau 17. Taux de pauvreté initiaux selon la situation sur le marché du travail, le caractère formel de l'emploi et la strate de résidence (catégorie des 15-64 ans)

	Taux de pauvreté initiaux			
	Total	Rural	Semi-urbain	Urbain
Population 15-64	33,9	53,4	28,6	9,8
Population active 15-64	37,1	54,4	30	10,5
Emploi total 15-64	38,6	54,6	30,3	10,8
Emploi informel 15-64	43,6	56,2	33,9	13,7
Emploi semi-formel 15-64	19,5	42,5	23,1	8,5
Emploi formel 15-64	7,4	20,2	11,8	2,5
Chômage (définition stricte) 15-64	11,8	35,1	25,4	8,1
Chômage (définition élargie) 15-64	12,6	36,8	25,0	8,4
Population inactive 15-64	20,1	45,2	24,8	8,2
Personnes handicapées 15-64	38,3	58,0	24,3	12,9
Personnes handicapées en emploi 15-64	41,0	56,9	19,8	11,9

Source: élaboré à partir de l'ECAM3.

Parmi la population des 15-64 ans, les taux de pauvreté les plus élevés sont observés au sein de la catégorie des actifs occupés: 38,6 pour cent des personnes en emploi vivent avec un niveau de revenu (ou de dépenses de consommation) inférieur au seuil de pauvreté, contre 20,1 pour cent des inactifs pour la même tranche d'âge et 12,6 pour cent des chômeurs. C'est parmi les travailleurs de l'économie informelle que le taux de pauvreté est le plus élevés. De fait, il s'élève à 43,6 pour cent, en considérant uniquement la tranche d'âge des 15-64 ans. C'est notamment pour cette raison que la principale prestation proposée dans le cadre du Socle de Protection sociale pour cette classe d'âge est un programme d'emploi garanti dont le principe est d'assurer un nombre minimum de jours rémunérés permettant une sécurité minimum de revenu (dans le cas présent, la rémunération des jours d'emploi garanti est fixée au niveau du seuil de pauvreté).

Figure 8. Impacts sur la réduction de la pauvreté des prestations pour la population active selon différentes catégories d'âge et situations sur le marché du travail (en pourcentage)



Source: élaboré à partir de l'ECAM3.

Une autre façon de visualiser les effets d'un transfert sur la réduction de la pauvreté est d'utiliser un diagramme en radar (figure 8 ci-dessus). Sur ce graphique, les taux de pauvreté initiaux figurent en rouge (le plus grand des cercles). Les cercles de taille inférieure représentent les taux de pauvreté après versement des prestations en fonction des différentes options. Le centre du graphique représente un taux de pauvreté égal à zéro. Comme mentionné précédemment, les programmes d'emploi à forte intensité de main-d'œuvre prévus sur une base individuelle se traduisent par l'impact le plus significatif en termes de réduction de la pauvreté (scénario 1 indiqué en orange, suivi par le scénario 3 également sur une base individuelle). Pour l'ensemble des scénarios présentés, on suppose la participation de l'ensemble des personnes pauvres en âge de travailler selon le principe de l'auto-sélection. Le tableau 18 ci-dessous présente les mêmes données que la figure 8 avec une indication précise de la réduction du taux de pauvreté en points de pourcentages.

Tableau 18. Population d'âge actif: taux de pauvreté initiaux et après versement des prestations, réduction de la pauvreté (points de pourcentage)

Population et sous-groupes	Base ménage		Base individuelle						
	Scénario 2 Emplois publics 100 jours par ménage rémunération = seuil de pauvreté + prestation invalidité (50% seuil de pauvreté)		Scénario 4 Emplois publics 50 jours par ménage rémunération = seuil de pauvreté + prestation invalidité (50% seuil de pauvreté)		Scénario 1 Emplois publics 100 jours par individu rémunération = seuil de pauvreté + prestation invalidité (50% seuil de pauvreté)		Scénario 3 Emplois publics 50 jours par individu rémunération = seuil de pauvreté + prestation invalidité (50% seuil de pauvreté)		
	Taux de pauvreté (%)	Réduction (points de %)	Taux de pauvreté (%)	Réduction (points de %)	Taux de pauvreté (%)	Réduction (points de %)	Taux de pauvreté (%)	Réduction (points de %)	
Population totale	39,9	33,8	6,1	36,3	3,3	25,5	14,4	32,2	7,4
Enfants <15	46,7	40,8	5,9	43,5	3,2	32,6	14,1	39,6	7,1
Personnes d'âge actif 15-64	33,9	28,2	5,7	30,4	3,5	19,5	14,4	26,1	7,8
Personnes âgées 65+	38,3	36,1	2,2	38,6	-0,3	30,3	8,0	35,7	2,6
Personnes handicapées 15-64	33,0	25,6	7,4	27,0	6,0	19,7	13,3	24,2	8,8
Handicap sévère 15-64	36,2	21,9	14,3	23,0	13,2	16,2	20,0	20,0	16,2
Rural total	58,2	50,4	7,8	53,5	4,7	39,6	18,6	48,6	9,6
Rural 15-64	53,4	45,0	8,4	48,1	5,3	32,9	20,5	42,6	10,8
Hommes 15-64	32,5	26,9	5,6	29,1	3,4	18,1	14,4	24,6	7,9
Femmes 15-64	35,3	29,4	5,9	31,7	3,6	20,8	14,5	27,4	7,9
Population active 15-64	37,1	30,9	6,2	33,4	3,7	21,9	15,2	28,8	8,3
Emploi 15-64	38,6	32,2	6,4	34,8	3,8	23	15,6	30,2	8,4
Economie informelle 15-64	43,6	36,5	7,1	39,3	4,3	26,3	17,3	34,4	9,2
Chômage (définition élargie) 15-64	12,6	9,1	3,5	10,4	2,2	3,8	8,8	6,8	5,8
Inactive 15-64	20,9	17,0	3,9	18,3	2,6	9,7	11,2	14,8	6,1

Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

5.2.3. Prestations pour les personnes âgées

Le Cameroun a une population extrêmement jeune et une proportion de personnes âgées au contraire limitée. En 2012 – l'année de démarrage pour la mise en œuvre des prestations – la population des 60 ans et plus représentait 4,3 pour cent de la population totale; les personnes de 65 ans et plus, 2,9 pour cent, et celles de 70 ans et plus, 1,7 pour cent. Il en résulte que la prestation destinée aux personnes âgées est la moins coûteuse des composantes du Socle de Protection sociale, et ce, quelle que soit l'option retenue, y compris pour un montant de prestation équivalent à 75 pour cent du seuil de pauvreté. En 2020, le nombre maximum de bénéficiaires sera de 820 000 dans le cas d'une pension universelle destinée à toutes les personnes âgées de 60 ans et plus (le plus extensif des cinq scénarios présentés en termes de couverture, voir tableau 19). Le nombre de bénéficiaires d'une pension serait de 260 000 dans le cas d'une pension couvrant l'ensemble des personnes de 70 ans et plus.

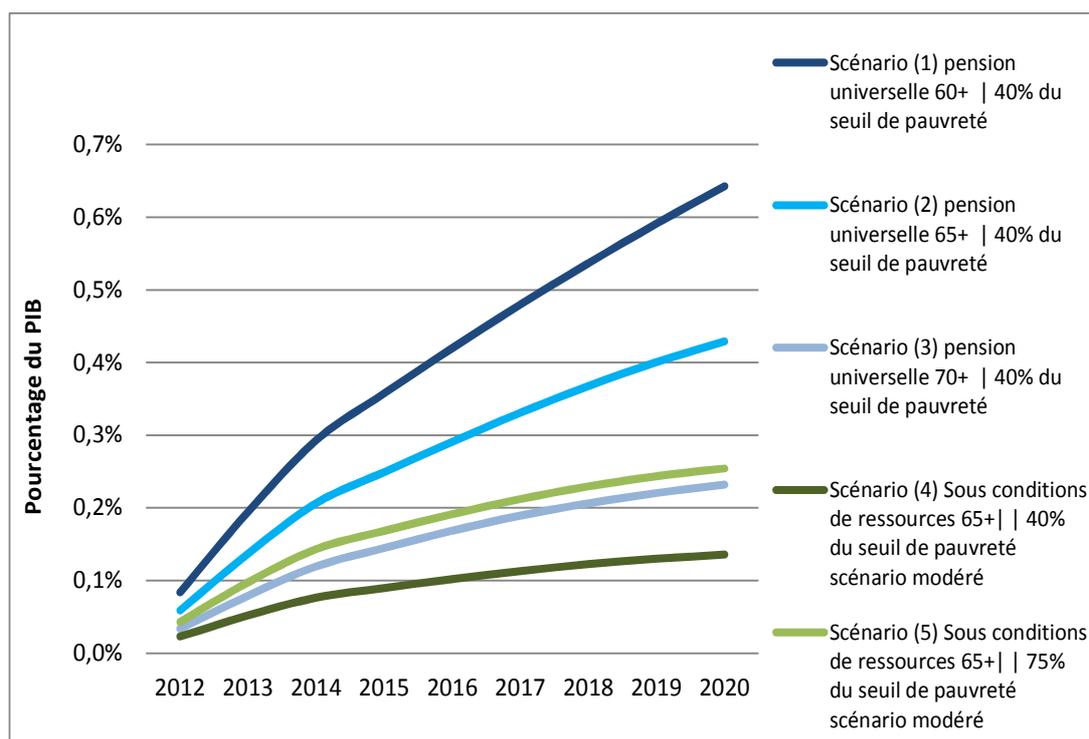
Tableau 19. Nombre de bénéficiaires de la prestation de vieillesse en fonction des différentes options retenues et taux de participation, 2012, 2016 et 2020

	2012	2016	2020
<i>Taux de participation</i>	0,10	0,60	1,00
Bénéficiaires (personnes)			
Scénario (1) pension universelle 60+ 40% du seuil de pauvreté	74 869	458 748	821 122
Scénario (2) pension universelle 65+ 40% du seuil de pauvreté	48 423	280 881	484 624
Scénario (3) pension universelle 70+ 40% du seuil de pauvreté	27 897	162 728	262 036
Scénario (4) Sous condition de ressources 65+ 40% du seuil de pauvreté, et scénario (5) sous condition de ressources 65+ 75% du seuil de pauvreté			
scénario pessimiste	19 446	112 256	192 756
scénario modéré	17 157	89 606	139 198
scénario optimiste	15 280	72 734	102 982
Bénéficiaires (pourcentage des personnes de 60 ans et plus) y compris bénéficiaires de la CNPS et autres régimes			
Scénario (1) pension universelle 60+ 40% du seuil de pauvreté	26,8%	69,1%	100,0%
Scénario (2) pension universelle 65+ 40% du seuil de pauvreté	23,9%	51,1%	69,8%
Scénario (3) pension universelle 70+ 40% du seuil de pauvreté	21,7%	39,1%	49,8%
Scénario (4) sous condition de ressources 65+ 40% du seuil de pauvreté, et Scénario (5) sous condition de ressources 65+ 75% du seuil de pauvreté	18,7%	22,6%	26,2%
scénario pessimiste	20,8%	34,0%	43,5%
scénario modéré	20,5%	31,7%	38,7%
scénario optimiste	20,3%	30,0%	35,5%

Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Le faible nombre de bénéficiaires se reflète dans des coûts relativement faibles. Le scénario 5 verse la prestation parmi les plus élevées des composantes du Socle (à titre individuel et sur une base annuelle) correspondant à 75 pour cent du seuil de pauvreté. Toutefois, le coût total en pourcentage du PIB demeure en dessous de 0,65 pour cent (voir figure 9 et tableau 20), ce qui est inférieur à 3,4 pour cent des dépenses consolidées du gouvernement (voir tableau 21). Le scénario le plus ciblé en termes de couverture et limité en termes de montant de la prestation représentera, en 2020, un coût estimé entre 0,1 et 0,19 pour cent du PIB en fonction du scénario de l'évolution des taux de pauvreté retenu.

Figure 9. Prestation de vieillesse: comparaison des coûts des différentes options, 2012-2020
(en pourcentage du PIB), 2012-2020



Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Tableau 20. Prestation de vieillesse: coûts en pourcentage du PIB, 2012, 2016 et 2020

	2012	2016	2020
Scénario (1) pension universelle 60+ 40% du seuil de pauvreté	0,08%	0,42%	0,64%
Scénario (2) pension universelle 65+ 40% du seuil de pauvreté	0,06%	0,29%	0,43%
Scénario (3) pension universelle 70+ 40% du seuil de pauvreté	0,03%	0,17%	0,23%
Scénario (4) sous condition de ressources 65+ 40% du seuil de pauvreté			
scénario pessimiste	0,03%	0,13%	0,19%
scénario modéré	0,02%	0,10%	0,14%
scénario optimiste	0,02%	0,08%	0,10%
Scénario (5) sous condition de ressources 65+ 75% du seuil de pauvreté			
scénario pessimiste	0,05%	0,24%	0,35%
scénario modéré	0,04%	0,19%	0,25%
scénario optimiste	0,04%	0,16%	0,19%

Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Tableau 21. Prestation de vieillesse: coûts en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement, 2012, 2016 et 2020

	2012	2016	2020
Scénario (1) pension universelle 60+ 40% du seuil de pauvreté	0,43%	2,22%	3,39%
Scénario (2) pension universelle 65+ 40% du seuil de pauvreté	0,30%	1,54%	2,27%
Scénario (3) pension universelle 70+ 40% du seuil de pauvreté	0,18%	0,89%	1,23%
Scénario (4) sous condition de ressources 65+ 40% du seuil de pauvreté			
scénario pessimiste	0,13%	0,68%	0,99%
scénario modéré	0,12%	0,54%	0,72%
scénario optimiste	0,11%	0,44%	0,53%
Scénario (5) sous condition de ressources 65+ 75% du seuil de pauvreté			
scénario pessimiste	0,25%	1,27%	1,86%
scénario modéré	0,22%	1,01%	1,34%
scénario optimiste	0,20%	0,82%	0,99%

Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

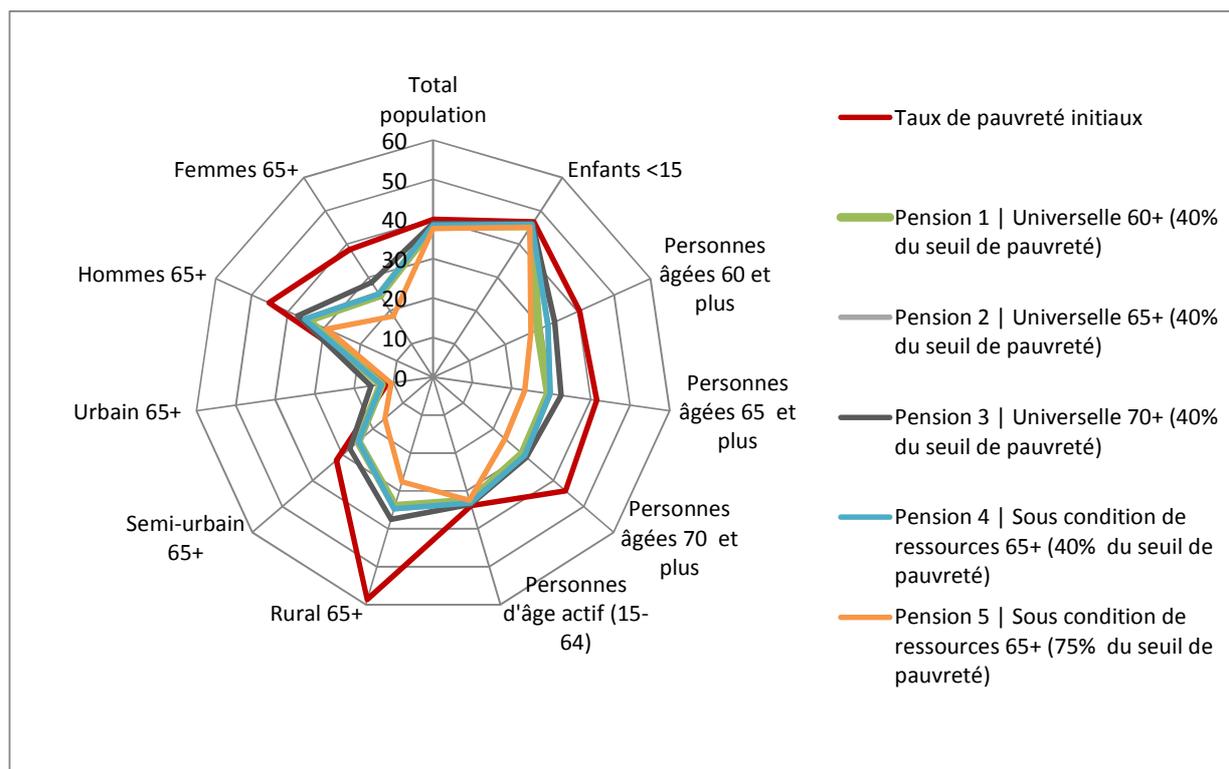
L'impact sur la réduction de la pauvreté demeure important pour les bénéficiaires directs de la prestation, à savoir les personnes âgées, en dépit d'importants effets de redistribution au sein des ménages (les personnes âgées vivent en grande majorité au sein de ménages multi-génération; voir à ce sujet l'encadré 5 figurant dans les conclusions). En effet, moins de 17 pour cent des personnes âgées de 65 ans et plus vivent seules ou accompagnées d'une autre personne de la même génération. L'impact est par contre nettement moins marqué au sein des autres classes d'âge en raison de la proportion limitée de personnes âgées dans la population totale. Le tableau 22 et la figure 10 ci-après présentent les taux de pauvreté initiaux chez les personnes âgées et après le versement des prestations.

Tableau 22. Taux de pauvreté initiaux et après versement des prestations pour les personnes âgées en cas de mise en œuvre complète des différentes options

Population et sous-groupes	Taux de pauvreté initiaux	Prestations universelles pour les personnes âgées			Prestations sous condition de ressources pour les personnes âgées	
		Pension 1 Universelle 60+ (40% du seuil de pauvreté)	Pension 2 Universelle 65+ (40% du seuil de pauvreté)	Pension 3 Universelle 70+ (40% du seuil de pauvreté)	Pension 4 Sous condition de ressources 65+ (40% du seuil de pauvreté)	Pension 5 Sous condition de ressources 65+ (75% du seuil de pauvreté)
Total population	39,9	38,1	38,5	38,9	38,5	37,6
Enfants <15	46,7	45,5	45,9	46,2	45,9	45,1
Personnes âgées 60 et plus	40,4	29	31,7	33,6	31,7	27
Personnes âgées 65 et plus	41,5	29,2	29,7	32,5	29,7	23,3
Personnes âgées 70 et plus	44	29,7	30,4	31	30,4	23,9
Personnes d'âge actif (15-64)	33,9	32,7	33,2	33,5	33,2	32,5
Rural 65+	58,6	34	34,7	37,5	34,7	27,6
Semi-urbain 65+	32,1	24,8	24,8	27,6	24,8	16
Urbain 65+	11,6	13,1	13,1	15,7	13,1	10,6
Hommes 65+	45,2	34,7	35,4	37,3	35,4	29,3
Femmes 65+	38,5	24,7	25	28,5	25	18,4

Source: élaboré à partir de l'ECAM3.

Figure 10. Prestations pour les personnes âgées: aperçu des impacts sur la réduction de la pauvreté (en pourcentage)



Source: élaboré à partir de l'ECAM3.

5.2.4. La santé

La composante santé du Socle de Protection sociale correspond à une couverture universelle permettant à l'ensemble de la population d'avoir accès aux services essentiels de santé. Une prestation universelle en santé représente un investissement et un engagement financiers importants. Cela se reflète dans les coûts exprimés en pourcentage du PIB ou en dépenses consolidées du gouvernement (tableau 23). L'unique scénario proposé pour la santé adopte la recommandation de l'OMS (2010) en termes de dépenses minimales du gouvernement par habitant pour la santé permettant de mettre en œuvre les services essentiels de santé de manière universelle dans les pays à bas revenus. Le Cameroun ne figure pas dans cette catégorie de pays, mais ce scénario peut être considéré comme une base minimum. Les coûts additionnels pris en considération pour cette composante tiennent compte des dépenses actuelles du gouvernement pour la santé. Les recommandations de l'OMS en termes de dépenses par habitant sont de l'ordre de 44 dollars pour 2010, 51 dollars pour 2012 et 60 dollars pour 2015, et les montants sont ensuite indexés sur l'inflation pour la période 2015-2020. La différence entre ces recommandations de l'OMS et les dépenses actuelles et projetées (si statu quo) est utilisée pour l'estimation des coûts présentée ci-après.

Tableau 23. Composante santé du Socle de Protection sociale: principaux résultats selon le scénario retenu, 2012, 2016 et 2020

	2012	2016	2020
Nombre de bénéficiaires			
Pourcentage de la population totale (hypothèse d'évolution)	5,0%	50,0%	85,0%
Nombres de bénéficiaires	1 067 551	11 785 911	22 071 811
Dépenses par habitant (en dollars)			
Valeur minimum définie sur base de la norme OMS (60 dollars en 2015)	51,00	63,84	81,82
Dépenses actuelles par habitant du gouvernement en santé	21,96	34,89	55,44
Différence utilisée pour l'estimation du coût du scénario retenu	29,04	28,95	26,38
Dépenses totales			
Dépenses totales (y compris coûts administratifs et autres coûts) en millions de francs CFA	17 619	183 224	312 716
Dépenses totales en pourcentage du PIB	0,14%	1,10%	1,46%
Dépenses totales en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement	0,71%	5,83%	7,71%

Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

5.3. Combinaison des prestations: analyse d'ensemble des prestations du Socle de Protection sociale

En raison du nombre relativement élevé d'options de prestations proposées, et des trois scénarios de l'évolution des taux de pauvreté, l'analyse de l'ensemble des combinaisons pourrait se révéler complexe. Les différentes prestations sont définies individuellement en vue d'une mise en œuvre progressive du Socle permettant, en fonction des capacités nationales, de développer l'une de ses composantes, indépendamment des choix réalisés pour les autres composantes. Pourtant, il est important d'avoir une vue d'ensemble des coûts engendrés. Ainsi, certaines des prestations ont été retenues et combinées pour présenter deux possibilités qui peuvent être considérées comme des choix extrêmes «extensifs» ou «ciblés»: le «dispositif universel» et le «dispositif ciblé sur la pauvreté».

La présentation de ces combinaisons de prestations et les différentes estimations présentées ici ne doivent pas faire oublier l'objectif premier de ces estimations de coûts, qui ont pour unique but de fournir des ordres de grandeurs par rapport au PIB et aux dépenses publiques. Elles permettent de fournir des indications préliminaires et rudimentaires pour entreprendre, dans le cadre du dialogue national, des discussions plus spécifiques sur la définition et la quantification d'options réalistes et appropriées en vue du développement et de la mise en œuvre de prestations destinées aux populations non couvertes ou insuffisamment couvertes.

La simulation des impacts en termes de réduction de la pauvreté vise le même dessein. Il s'agit d'apporter des éléments utiles, bien qu'imparfaits, à la discussion des possibles options (restant à définir) permettant une mise en œuvre progressive du socle.

5.3.1. Dispositifs

Le dispositif universel ne couvre pas l'ensemble de la population (notamment en raison du ciblage retenu pour la population d'âge actif), mais constitue une combinaison de prestations présentant les taux de couverture parmi les plus élevés. Les composantes du Socle de Protection sociale de ce dispositif universel sont les suivantes:

-
- une prestation universelle pour les enfants de moins de 15 ans d'un montant de 1 800 francs CFA par mois (scénario 1 susmentionné);
 - une pension de vieillesse universelle pour les personnes âgées de 60 ans et plus d'un montant équivalent à 40 pour cent du seuil de pauvreté (scénario 1);
 - pour la population d'âge actif (15-64 ans):
 - un programme d'emplois publics proposant 100 jours d'emploi garanti par ménage et par an rémunéré au niveau du seuil de pauvreté pour les personnes d'âge actif vivant en dessous du seuil de pauvreté et en mesure de travailler (scénario 2);
 - une prestation en espèces d'un montant de 50 pour cent du seuil de pauvreté pour les personnes d'âge actif souffrant d'un handicap sévère (scénario 2);
 - des prestations essentielles de santé sur une base universelle correspondant à un montant total des dépenses du gouvernement en santé par an et par habitant de 51 dollars en 2012 et de 60 dollars en 2015.

Le dispositif ciblé *sur la pauvreté* est centré sur les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, à l'exception de la prestation santé qui demeure universelle et inchangée. Les éléments du Socle composant le dispositif ciblé sur la pauvreté sont les suivants:

- une prestation sous condition de ressources pour les enfants de moins de 15 ans vivant en dessous du seuil de pauvreté pour un montant de 1 800 francs CFA par mois (scénario 3);
- une pension de vieillesse sous condition de ressources pour les personnes de 65 ans et plus vivant en dessous du seuil de pauvreté pour un montant équivalent à 40 pour cent du seuil de pauvreté (scénario 4);
- pour la population d'âge actif (15-64 ans):
 - un programme de travaux public proposant 50 jours d'emploi garanti par ménage et par an rémunéré au niveau du seuil de pauvreté pour les personnes d'âge actif vivant en dessous du seuil de pauvreté et en mesure de travailler (scénario 2);
 - une prestation en espèces d'un montant de 50 pour cent du seuil de pauvreté pour les personnes d'âge actif souffrant d'un handicap sévère (scénario 2);
- des prestations essentielles de santé sur une base universelle correspondant à un montant total des dépenses du gouvernement en santé par an et par habitant de 51 dollars en 2012 et de 60 dollars en 2015.

Dans cette revue de différentes combinaisons de prestations individuelles, les projections présentées sont basées sur les scénarios dits modérés de l'évolution des taux de pauvreté sur la période 2012-2020 ¹.

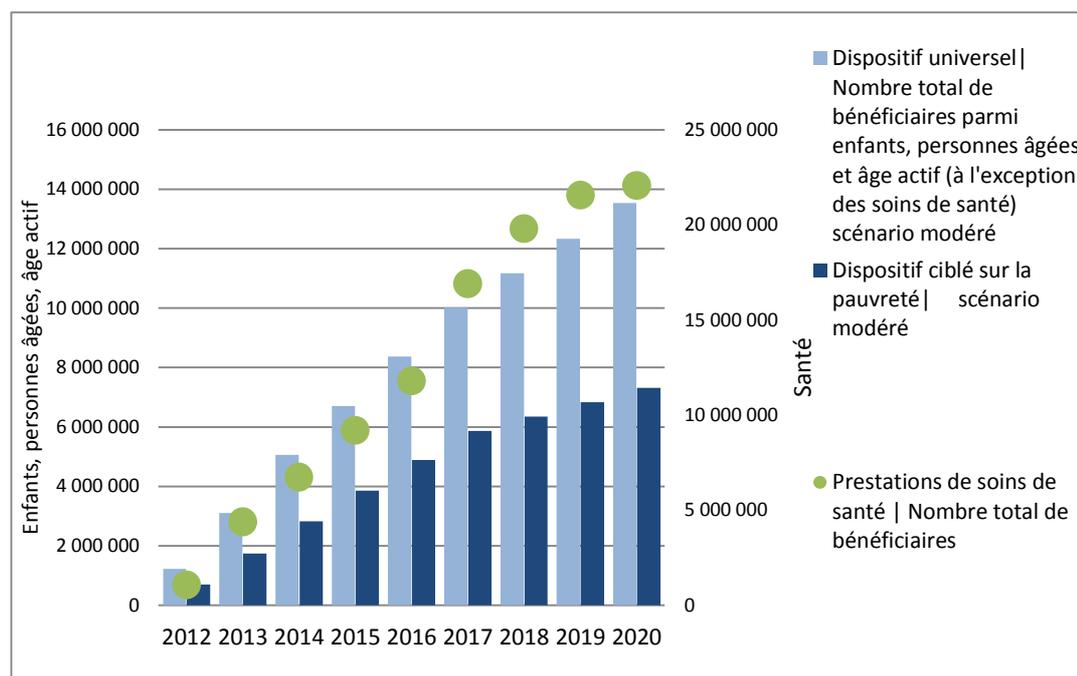
Les deux dispositifs présentés comportent le même (et unique) scénario pour la composante santé du Socle de Protection sociale. Le nombre de bénéficiaires projeté pour

¹ Pour les projections basées sur les autres scénarios de l'évolution de la pauvreté, se référer à la partie correspondante dans la section 5.2.

cette prestation augmente rapidement sur la période considérée. L'une des raisons repose sur une mise en œuvre qui est progressive, mais qui s'étend sur une période relativement courte pour parvenir à une couverture universelle en 2020, partant en 2012 d'une couverture extrêmement limitée. La seconde raison est directement associée à la croissance de la population. Le nombre de bénéficiaires pour les autres prestations dépend de l'universalité ou, au contraire, du ciblage des prestations retenues.

Les trois composantes du Socle visant la sécurité élémentaire du revenu (enfants, personnes âgées et population d'âge actif) du dispositif universel couvriront près de 14 millions de personnes en 2020 (voir figure 11, axe de gauche). Dans le cas du dispositif ciblé sur la pauvreté, le nombre de personnes couvertes sera de 7 millions de personnes en 2020. Par ailleurs, 22 millions de personnes auraient accès aux soins de santé (axe de droite) en 2020.

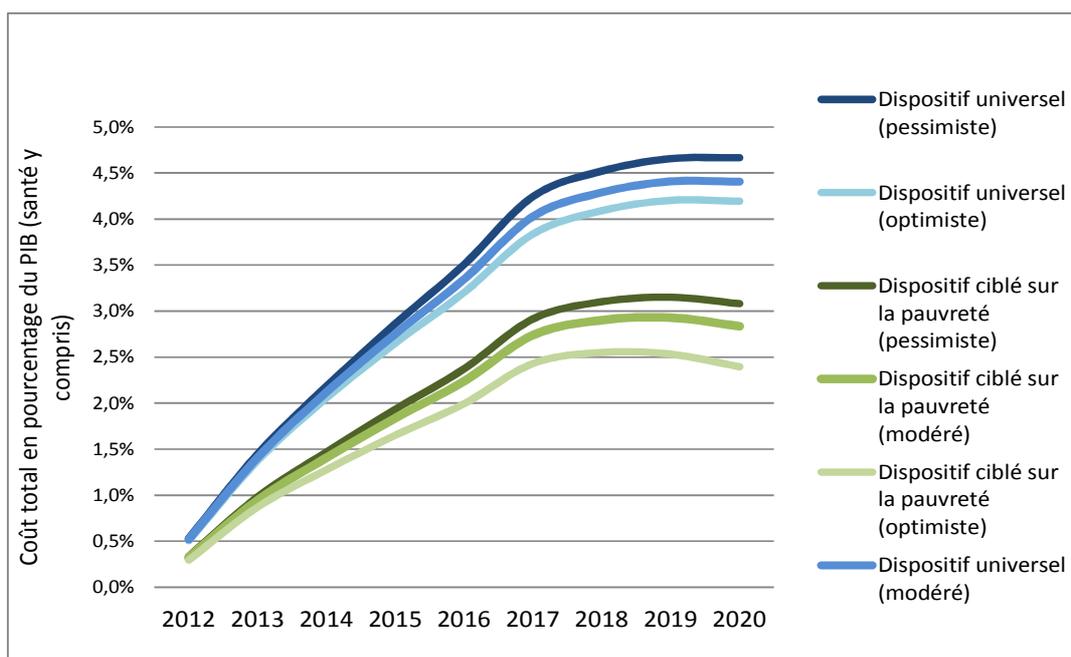
Figure 11. Nombre de bénéficiaires des deux dispositifs, 2012-2020



Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

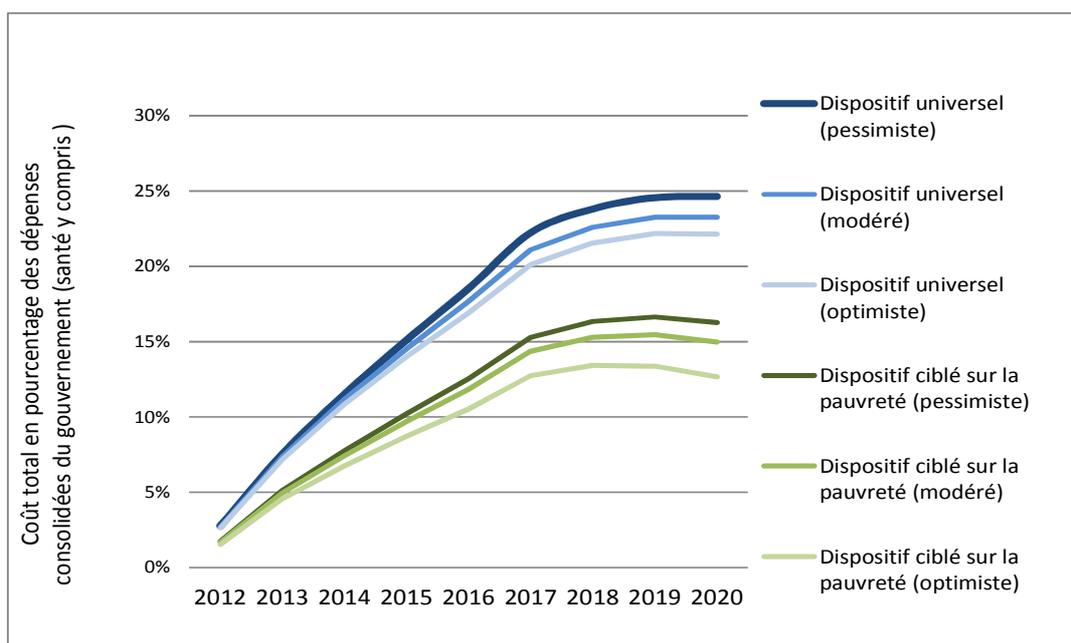
Le dispositif ciblé sur la pauvreté nécessiterait un engagement de ressources (en cas d'évolution modérée des taux de pauvreté) représentant au maximum 2,9 pour cent du PIB en 2019, contre 4,4 pour cent dans le cas du dispositif universel (voir figure 12). En considérant un scénario optimiste de l'évolution de la pauvreté, les coûts représenteraient un maximum de 2,5 pour cent du PIB pour le dispositif ciblé sur les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (0,95 pour cent du PIB en excluant la composante santé). Lorsque l'on rapporte ces coûts aux dépenses consolidées du gouvernement, le dispositif universel représenterait 23,3 pour cent à partir de 2018/2019 et le dispositif ciblé sur la pauvreté, 15 pour cent en 2020 (voir figure 13).

Figure 12. Ensemble de prestations du Socle de Protection sociale: coût total en pourcentage du PIB, 2012-2020



Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Figure 23. Ensemble de prestations du Socle de Protection sociale: coût total en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement, 2012-2020

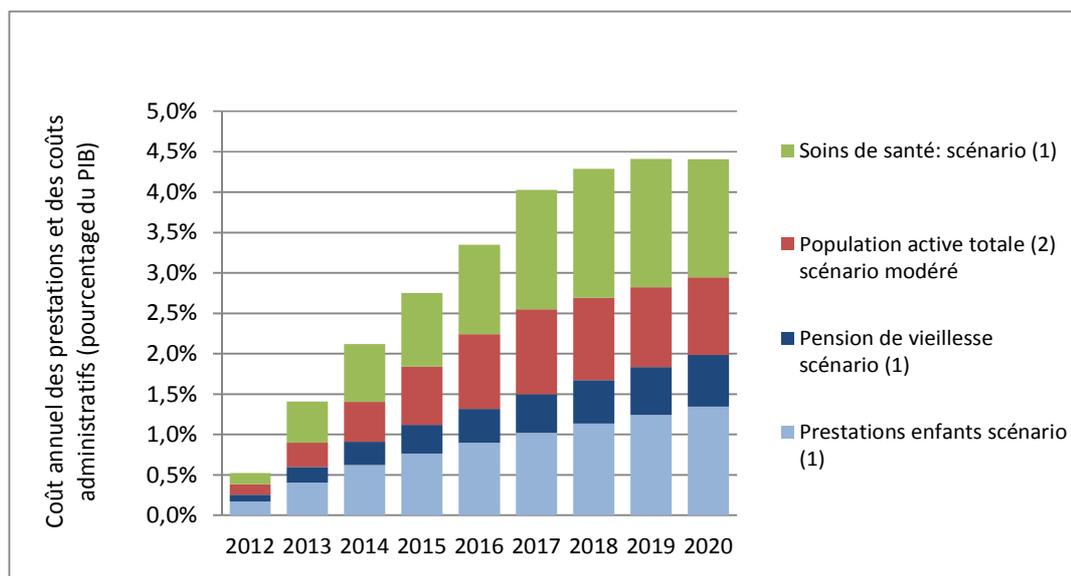


Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Les coûts exprimés en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement sont élevés essentiellement en raison des prestations destinées aux enfants et de la prestation en

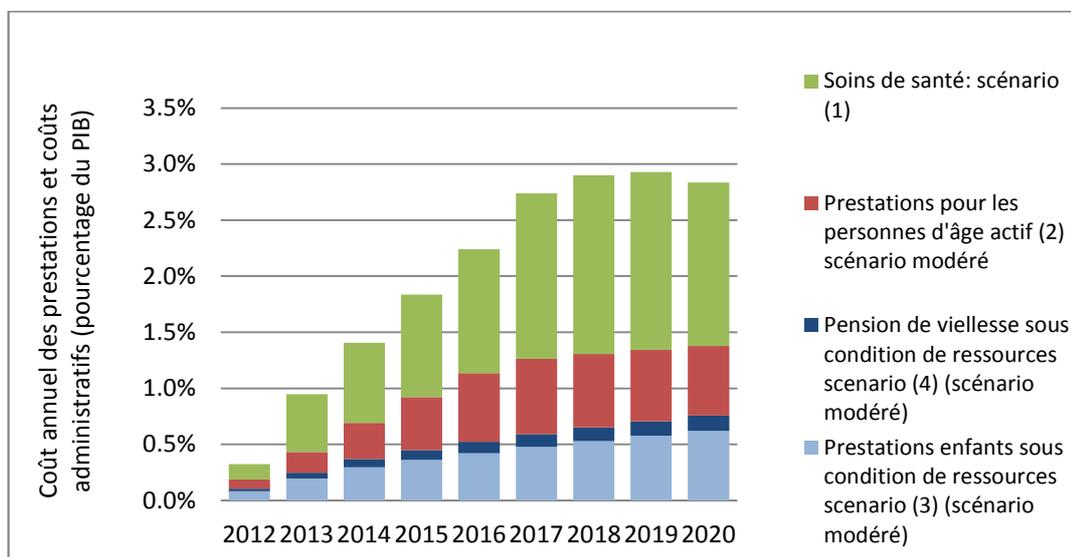
santé². Comme le montrent les graphiques suivants (figures 14 à 19), chaque élément pris individuellement requiert moins de 1,6 pour cent du PIB (7 pour cent des dépenses consolidées du gouvernement pour la prestation enfant dans le cas d'une évolution pessimiste des taux de pauvreté) dans le cas du dispositif universel et moins de 0,7 pour cent du PIB (3,4 pour cent des dépenses consolidées du gouvernement) pour le dispositif ciblé sur la pauvreté, à l'exception de la santé.

Figure 34. Dispositif universel: coût en pourcentage du PIB, 2012-2020



Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

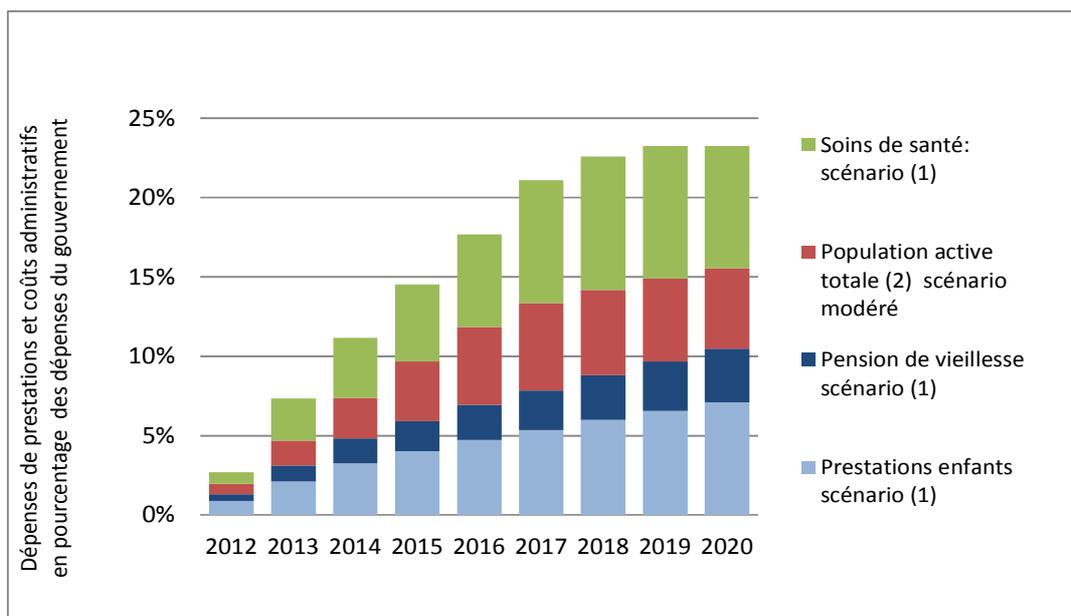
Figure 15. Dispositif ciblé sur la pauvreté: coût en pourcentage du PIB, 2012-2020



Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

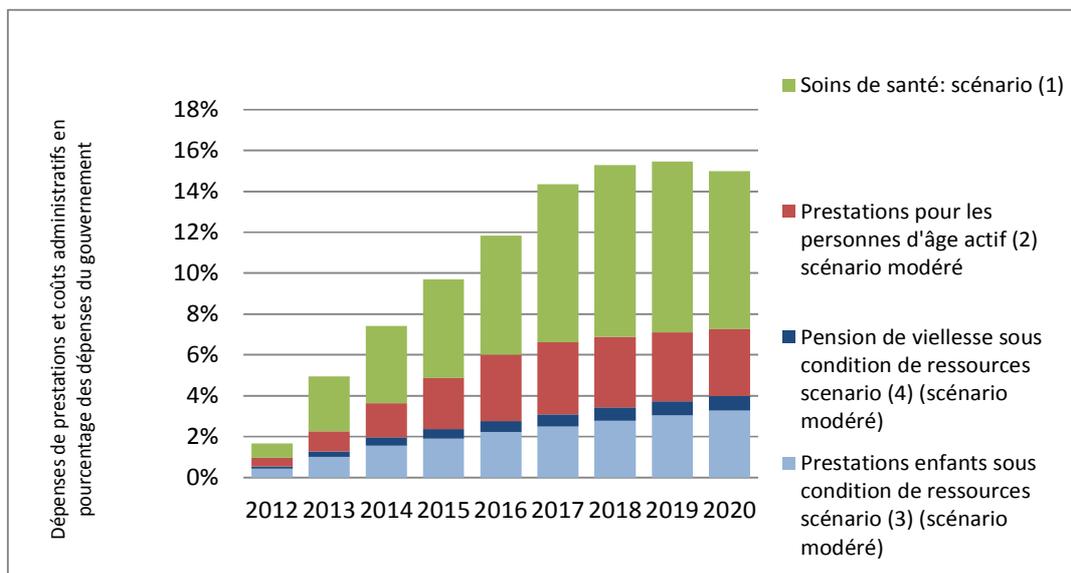
² Pour les proportions détaillées, se référer au chapitre 5.

Figure 46. Dispositif universel: coût en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement, 2012-2020



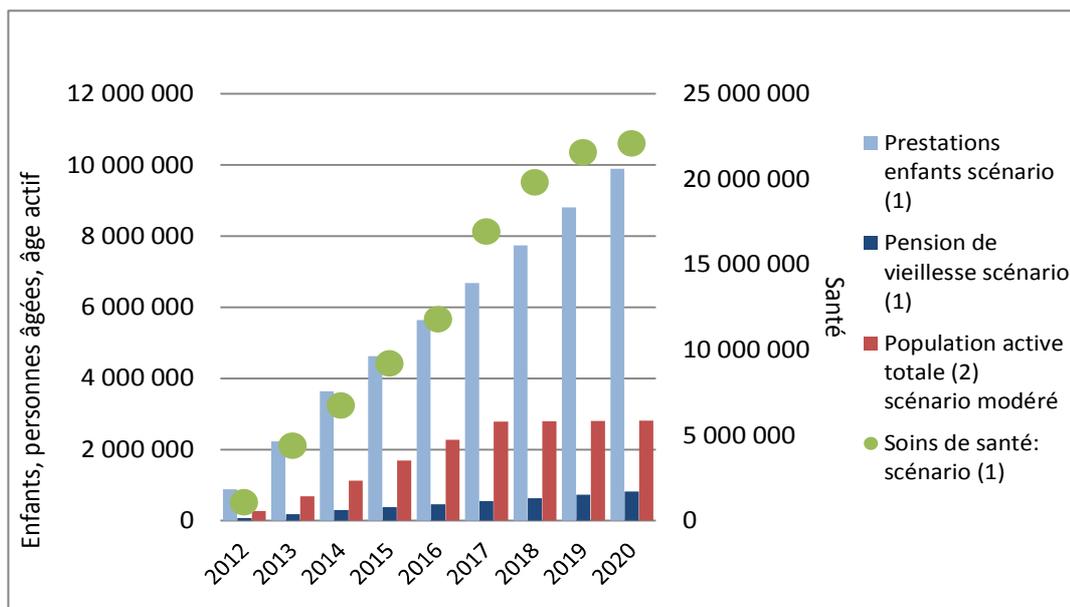
Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Figure 17. Dispositif ciblé sur la pauvreté: coût en pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement, 2012-2020



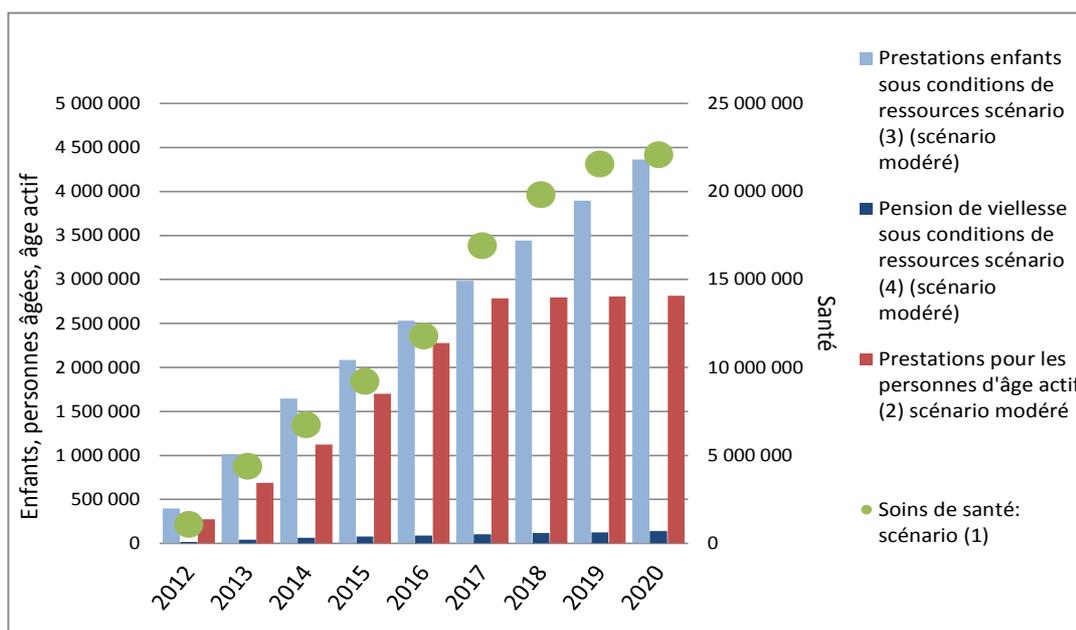
Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Figure 18. Dispositif universel: nombre de bénéficiaires, 2012-2020



Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Figure 19. Dispositif ciblé sur la pauvreté: nombre de bénéficiaires, 2012-2020



Source: élaboré par le Département de la protection sociale du BIT. Les sources détaillées sont indiquées dans le fichier Excel, disponible sur demande.

Dans le cas du dispositif universel, le coût total, en incluant les coûts administratifs, représentera un maximum de 4,4 pour cent du PIB en 2019/2020 en tenant compte de la composante santé, et 2,9 pour cent en considérant uniquement les prestations hors santé pour la population âgée, les enfants et la population d'âge actif.

L'analyse des données de l'enquête ECAM3 révèle un déficit total agrégé de près de 600 milliards de francs CFA annuels représentant plus de 6 pour cent du PIB. Ce montant initial global correspond à la somme nécessaire pour éliminer la pauvreté avec un ciblage parfait et à une définition adaptée, pour chaque individu, des niveaux de prestations. Sur la base de ces informations, il est évident qu'un investissement entre 2,9 et 4,4 pour cent du PIB dans le Socle de Protection sociale (coûts administratifs des prestations universelles y compris) ne sera pas en mesure d'éliminer, à lui seul, la pauvreté, mais cet investissement contribuera à réduire celle-ci en termes de niveau et de l'écart au seuil de pauvreté (ou profondeur³). La protection sociale est un investissement non seulement à court terme, mais aussi et surtout à long terme avec des effets multiplicateurs non abordés ici. L'investissement dans chaque individu, que ce soit en améliorant l'accès aux soins de santé ou à l'éducation, conduit à des populations plus éduquées et en meilleure santé, et favorise l'accès à des emplois de meilleure qualité, à une productivité accrue et donc à un cercle vertueux de développement. Il est entendu que ces effets à long termes ne dépendent pas seulement des politiques dans la sphère sociale. Ce sont des politiques sociales, économiques et fiscales concertées et coordonnées qui seront en mesure de favoriser ce développement dans lequel l'investissement dans la protection sociale joue un rôle majeur.

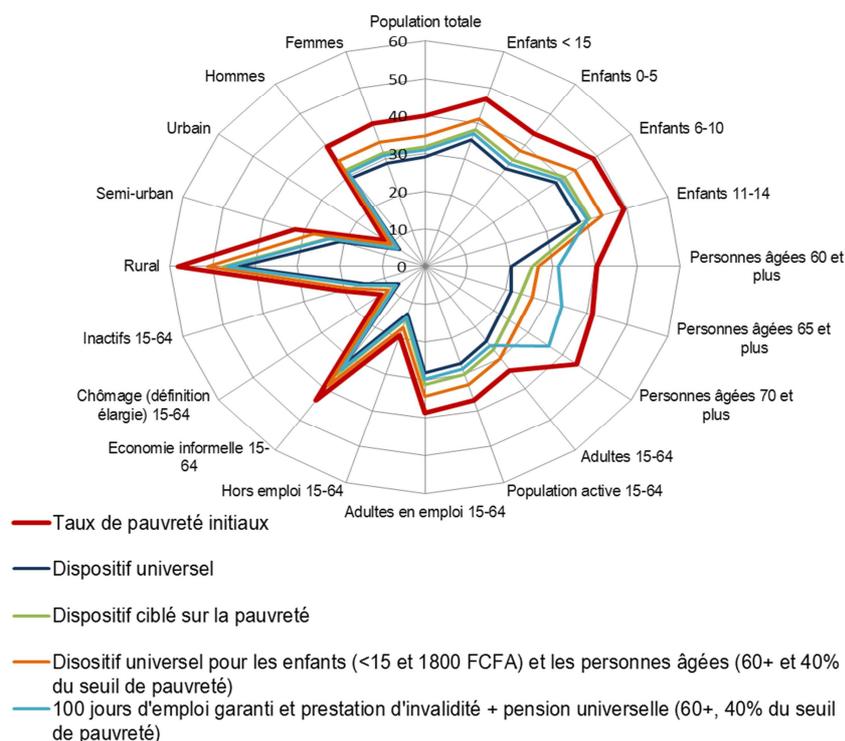
Le graphique en radar présenté ci-dessous (figure 20) fournit un aperçu de l'impact sur la réduction de la pauvreté pour une combinaison de prestations: le dispositif universel, le dispositif ciblé sur la pauvreté, et trois dispositifs plus limités portant sur deux des trois groupes d'âge. Ainsi, le dispositif 3 combine la prestation universelle pour les enfants de moins de 15 ans (scénario 1) et la prestation universelle pour les personnes âgées de 60 ans et plus; le dispositif 4 combine la prestation sous condition de ressources pour les enfants de moins de 15 ans et la prestation sous condition de ressources pour les personnes âgées de 65 ans et plus; et finalement le dispositif 5 combine le scénario 2 garantissant 100 jours d'emploi par ménage et par an ainsi qu'une prestation en espèces pour les personnes souffrant d'un handicap sévère et la prestation vieillesse universelle pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Le dispositif universel se traduit par l'impact le plus élevé en termes de réduction de la pauvreté (mais aussi le coût le plus élevé), et le groupe qui en bénéficie le plus est celui des personnes âgées en milieu rural.

En plus de l'impact sur la réduction des taux de pauvreté, un indicateur important est celui de la diminution du déficit agrégé de pauvreté. Comme mentionné auparavant, le déficit global de pauvreté représente plus de 6 pour cent du PIB. La figure 21 ci-après présente le déficit global de pauvreté initial et le déficit après le versement des prestations (considérées individuellement ou combinées). Ces indicateurs sont exprimés en pourcentage du PIB.

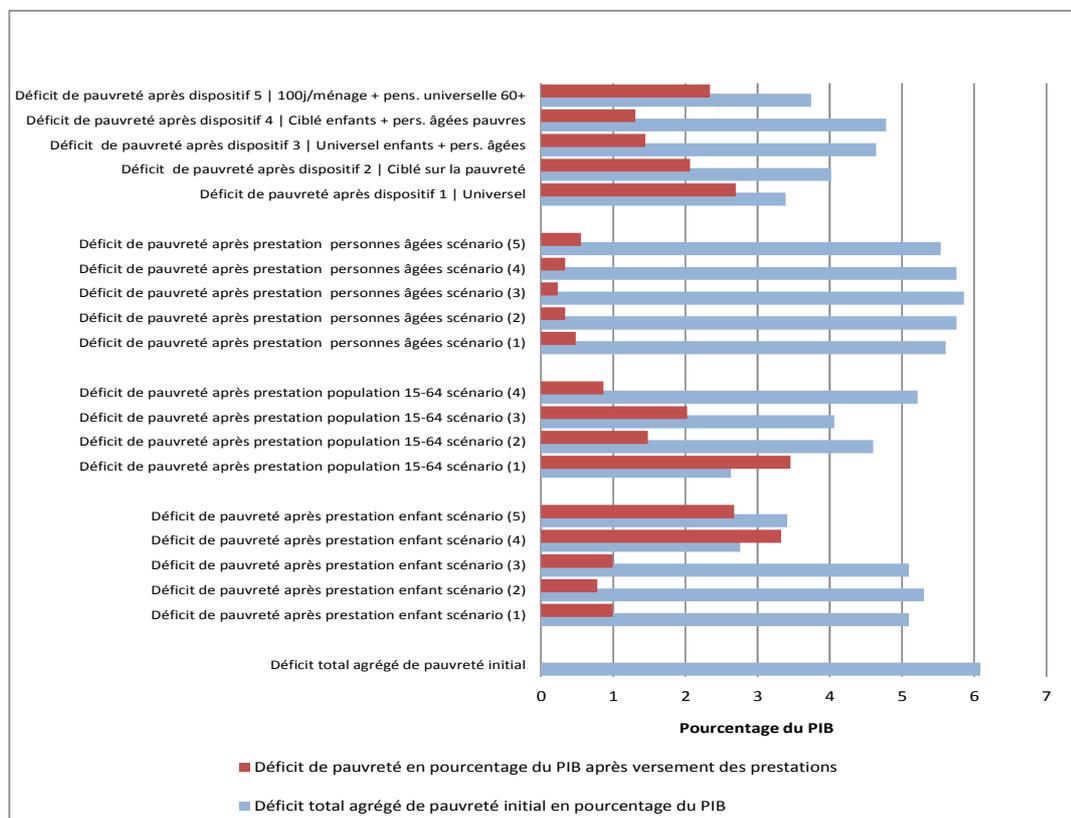
³ L'incidence de la pauvreté ou taux de pauvreté est le rapport entre le nombre d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté et l'ensemble de la population. La profondeur de la pauvreté ou écart au seuil de pauvreté est l'écart relatif entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages (INS, 2010).

Figure 50. Impacts sur la réduction des taux de pauvreté des différents dispositifs du Socle de Protection sociale



Source: élaboré à partir de l'ECAM3.

Figure 61. Déficit global agrégé de pauvreté initial et après versement des prestations (en pourcentage du PIB)



Source: élaboré à partir de l'ECAM3.

Ces résultats, au même titre que les précédents, supposent une réalisation complète des différentes prestations et ne tiennent pas compte de la composante santé. Certaines prestations, non prises en compte dans les dispositifs présentés ici (telles que les prestations pour les enfants proposant un montant plus élevé (scénario 4 et 5), ainsi que le programme d'emploi garanti sur une base individuelle, se traduisent par les impacts les plus importants en termes de réduction du déficit global de pauvreté. Ces options n'ont pas été retenues comme éléments d'une combinaison de prestations individuelles car elles sont considérées comme trop coûteuses. Toutefois, ces résultats peuvent encourager la discussion d'alternatives alliant prestations d'un montant plus élevé pour une couverture éventuellement plus ciblée, tout au moins dans un premier temps. La réduction de la pauvreté ne doit toutefois pas être l'unique critère pris en considération pour la définition des prestations.

6. Conclusion

Le système actuel de protection sociale au Cameroun couvre une minorité de personnes, essentiellement des salariés en emploi formel. Les prestations versées sont par ailleurs d'un montant relativement limité, dans certains cas trop faible pour assurer une sécurité du revenu. Peu de programmes sont actuellement prévus pour les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et ne bénéficiant pas de conditions d'emploi qui leur permette de contribuer aux régimes de sécurité sociale. L'objectif du Socle de Protection sociale est d'assurer une sécurité du revenu pour tous, tout au long du cycle de vie et de permettre l'accès aux biens et services essentiels de santé.

L'état actuel de la sécurité sociale au Cameroun conduit à une situation dans laquelle la mise en place d'un Socle de Protection sociale ne viendrait pas uniquement contribuer à combler des déficits, mais aussi à créer un système pour la protection des populations les plus pauvres. Selon les estimations préliminaires (et rudimentaires) des coûts réalisées à ce stade, des ressources représentant entre 2,8 et 4,4 pour cent du PIB en 2020 seraient nécessaires pour la mise en œuvre des garanties.

Les personnes âgées

«[Garantir une] sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale.»¹

La prestation pour les personnes âgées apparaît comme la composante du Socle la plus limitée en termes de bénéficiaires couverts et elle est de loin la plus abordable en termes de coûts. L'impact de cette prestation est très significatif au sein du groupe cible mais nettement moins conséquent au sein des autres classes d'âge, en dépit d'importants effets de redistribution (voir encadré 5).

Les enfants

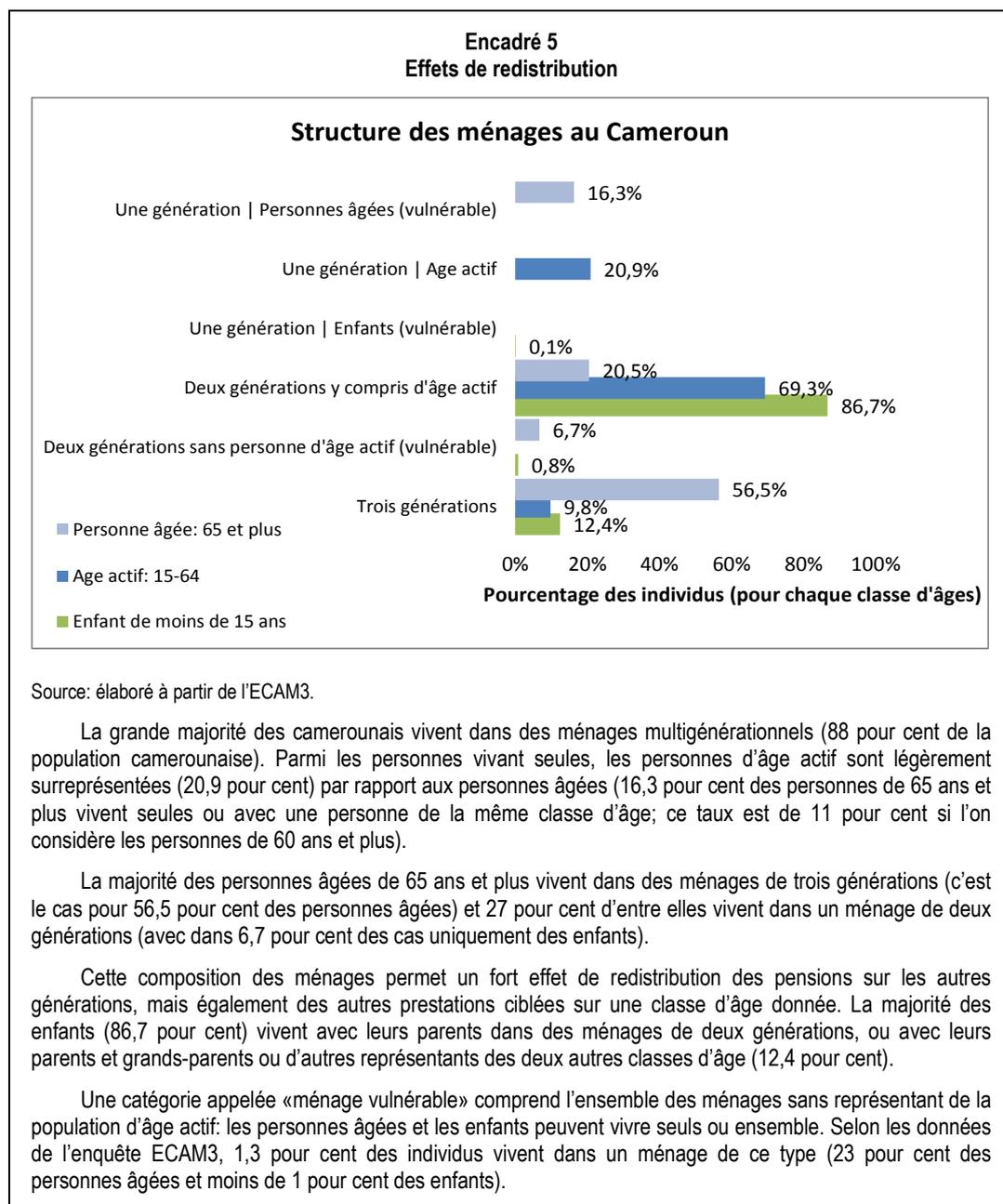
« [Garantir une] sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, assurant l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous autres biens et services nécessaires;»²

Fournir une prestation pour les enfants représente un défi, notamment en raison de la proportion qu'ils représentent au sein de la population totale (les moins de 15 ans constituaient 43 pour cent de la population camerounaise en 2011 et les moins de 18 ans, plus de la moitié de la population totale (51,7 pour cent)). Ce document préliminaire, dont l'objectif est de fournir une base de départ et des éléments quantitatifs pour la discussion des possibles options, présente plusieurs scénarios pour réaliser cette garantie du socle. Trois de ces scénarios sont une extension des allocations familiales existantes avec un montant identique de la prestation (1 800 francs CFA par mois et par enfant), mais ils sont destinés à des groupes cibles différents: à l'ensemble des enfants de moins de 15 ans ou de moins de 11 ans, ou uniquement aux enfants de moins de 15 ans vivant en dessous du seuil de pauvreté. Il est entendu que le niveau de prestation est bien trop faible pour se traduire par un impact réel en termes de sécurité élémentaire du revenu des familles avec enfants. Les deux autres scénarios proposent un montant supérieur de la prestation équivalent à 25 pour cent du seuil de pauvreté. L'impact en termes de réduction de la pauvreté est significatif mais l'engagement financier nécessaire se révèle relativement élevé. L'objectif

¹ OIT: Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, paragraphe 5 d).

² *Ibid.*, paragraphe 5 b).

est ici de présenter une situation de «base» ainsi que les répercussions en termes de coûts d'un changement de l'un ou l'autre des éléments de définition de la prestation existante (groupe cible d'une part et niveau de la prestation d'autre part). C'est selon ce principe qu'ont été présentées les options de prestations d'un montant relativement faible (moins de 8 pour cent du seuil de pauvreté dans le cas des trois premiers scénarios) mais qui se basent sur la prestation existante au Cameroun. Plusieurs questions restent ouvertes concernant les options permettant la réalisation de la garantie d'une sécurité élémentaire de revenu pour les familles avec enfants, dont notamment l'adéquation du niveau des prestations, l'ajout possible de conditionnalités telles que la fréquentation de l'école (conscients de la nécessité de disposer d'une offre scolaire et de systèmes de gestion et d'administration pouvant permettre la mise en œuvre et l'application de ces conditionnalités), ou encore des limites maximales en termes d'enfants bénéficiaires par ménage.



La population d'âge actif

«[Garantir une] sécurité élémentaire de revenu, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner

un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité;»³

La situation du marché du travail – l'informalité élevée et le sous-emploi – complique et limite la pertinence de la prestation «classique» destinée à la population d'âge actif, à savoir la prestation chômage (le plus souvent l'assurance chômage). Pour cette raison, les options proposées font la distinction entre les personnes en mesure de travailler et les personnes souffrant d'un handicap sévère. Ainsi, chacune des quatre options proposées compte deux volets: 100 jours (ou 50 jours selon les scénarios) d'emploi garanti par ménage ou par individu, rémunéré au niveau du seuil de pauvreté (la base ménage étant moins coûteuse, mais l'impact est plus modéré en termes de réduction de la pauvreté), et une prestation périodique en espèces pour les personnes souffrant d'un handicap sévère (montant fixé à 50 pour cent du seuil de pauvreté). Différents points de discussion pourraient être envisagés à ce stade. A titre indicatif, il serait intéressant d'envisager des discussions quant à la composition des prestations destinées à la population d'âge actif, les possibles ciblage géographique, tout au moins dans une première phase, ou l'application d'autres critères de sélection à définir. L'ajout d'une composante de formation et de renforcement des compétences pourrait par exemple permettre une meilleure insertion sur le marché du travail. En termes de composition du «dispositif de prestations» destiné à la population d'âge actif, il serait intéressant de discuter de la pertinence de la mise en place d'une sécurité du revenu en cas de maternité (en définissant la durée maximale et le montant de la prestation) et de maladie. Ces deux prestations ne sont pas traitées dans ce document préliminaire.

La santé

«[Garantir] un accès à un ensemble de biens et services définis à l'échelle nationale comme étant des soins de santé essentiels, y compris en cas de maternité [...]»⁴

L'option proposée dans le domaine de la santé est d'une certaine manière simplificatrice et prudente puisqu'elle suit les recommandations minimales de l'OMS en termes de dépenses publiques en santé par habitant et par an. Il s'agit de dépenses minimales pour permettre la mise en place d'un système universel de biens et services de santé essentiels pour les pays à bas revenu. Le coût engendré est néanmoins assez élevé. Dans le domaine particulier de la santé, on ne peut que recommander des études plus poussées et plus adaptées. L'objectif dans le cas présent est de fournir une estimation «brute et imparfaite» de l'investissement requis pour la réalisation de cette composante du Socle de Protection sociale à un niveau minimal.

Ces différents scénarios ont été présentés et discutés dans le cadre d'un atelier dédié à la discussion des propositions (en juillet 2012), puis d'un second atelier de formation sur l'estimation des coûts organisé en septembre 2013. Les prestations jugées prioritaires (avec néanmoins quelques avis divergents selon les groupes) se présentent dans l'ordre suivant:

- 1) un accès universel aux soins de santé, pour tous les résidents, en donnant la priorité aux groupes vulnérables;
- 2) une sécurité du revenu pour les enfants pauvres, à hauteur de 25 pour cent du seuil de pauvreté (6 500 francs CFA par mois), jusqu'à l'âge de 14 ans (scénario 4 dans le cadre des propositions d'extension pour la composante du Socle portant sur les enfants);

³ *Ibid.*, paragraphe 5 c).

⁴ *Ibid.*, paragraphe 5 a).

-
- 3) une sécurité du revenu pour les personnes âgées: octroi d'une pension universelle aux personnes âgées de 65 ans et plus au taux de 40 pour cent du seuil de pauvreté (scénario 2 pour la population concernée des personnes âgées);
 - 4) une sécurité du revenu pour les personnes d'âge actif: 100 jours d'emploi garanti par individu capable de travailler, rémunéré à 100 pour cent du seuil de pauvreté, et une prestation en espèces d'un montant équivalent à 50 pour cent du seuil de pauvreté pour les personnes souffrant d'un handicap sévère. La prestation des 100 jours de travail par individu serait à accompagner d'une offre de formation/reconversion professionnelle (scénario 1 parmi les propositions portant sur l'extension de la couverture de protection sociale pour les personnes d'âge actif).

Références

- Banque africaine de développement (BAD) (2009): *Country Strategy Paper 2010-2014, Cameroon*, accès en ligne: http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/CAMEROON_2010-2014%20COUNTRY%20STRATEGY%20PAPER.pdf.
- Banque mondiale (2011): *Cameroon Economic Update, Towards Better Service Delivery*, (Washington, DC), accès en ligne: http://siteresources.worldbank.org/INTCAMEROON/Resources/CMR_Economic_update.June.26.11.pdf.
- . (2012): *Cameroon: Social Safety Net Project*, (Washington, DC).
- . (2013a): *World Development Indicators*, accès en ligne: <http://databank.worldbank.org/ddp/home.do?Step=12&id=4&CNO=2>.
- . (2013b): *Cameroon Economic Update, Towards Better Service Delivery*, (Washington, DC), accès en ligne: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/15976>.
- Barrientos, A. et al. (2010): *Social Assistance in Developing Countries Database, Version 5.0, Chronic Poverty Research Centre*, accès en ligne: <http://www.chronicpoverty.org/publications/details/social-assistance-in-developing-countries-database>.
- Bureau international du Travail (BIT) (2011a): *Cameroun: Etude diagnostique des dispositifs de protection sociale existants et identification des espaces possibles en vue de l'implantation d'un Socle de Protection sociale*, ébauche, (Yaoundé et Genève).
- . (2011b): *Cameroun - Analyse comparée des niveaux de pauvreté et de vulnérabilité des personnes selon différentes catégories d'âge*, ébauche, (Yaoundé et Genève).
- . (2012): *Profil national du Travail Décent: Cameroun* (Genève).
- . (2013): *Base de données du Département de la protection sociale*, (Genève).
- ; Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2010): *Initiative pour un Socle de Protection sociale*, (Genève) accès en ligne: http://socialprotection.itcilo.org/pdf-and-pics/library/SPF_brochure_FR.
- Cameroun, République du (2009): *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020*, accès en ligne: http://www.minepat.gov.cm/index.php/fr/modules-menu/doc_download/108-document-de-strategies-pour-la-croissance-et-l-emploi-dsce.
- Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) (2010): *Annuaire statistique 2009*, accès en ligne: <http://www.cnps.cm/language/docs/annuairestatistique2009.pdf>.
- Fonds Monétaire International (FMI): *World Economic Outlook Database*, accès en ligne: <http://www.imf.org/external/ns/cs.aspx?id=28>.
- . (2011): *Cameroon: 2011 Article IV Consultation, IMF Country Report No. 11/266* (Washington, DC).
- Institut National de la Statistique (INS) (2010): *Annuaire Statistique 2010*, accès en ligne: <http://www.statistics-cameroon.org/news.php?id=83>.

-
- (2009): *Troisième Enquête Camerounaise auprès des Ménages, ECAM3*, accès en ligne: <http://imis.stat.cm/cgibin/RpWebEngine.exe/PortalAction?>
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT) (2009): *Cameroun Vision 2035*, accès en ligne: <http://www.minepat.gov.cm/dgpat/index.php/planification/productions/vision-2035>.
- Organisation internationale du Travail (OIT) (2012): *Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012*, (Genève).
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2009): «*Vocational Training and the Informal Economy*», dans *Promoting Pro-Poor Growth: Employment*, accès en ligne: <http://www.oecd.org/dataoecd/63/11/43514554.pdf>.
- Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2010): *Rapport sur la santé dans le monde 2010*, 2010 (Genève).
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2011): *Human Development Report 2011*, accès en ligne: http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2011_EN_Complete.pdf.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2000): *MICS 2* (New York), accès en ligne: http://www.childinfo.org/mics2_cameroon.html.
- (2006): *MICS 3* (New York), accès en ligne: http://www.childinfo.org/files/MICS3_Cameroon_FinalReport_2006_Fr.pdf.

Annexes

Annexe 1. Hypothèses et points à discuter

Pourquoi la prestation pour la population en âge de travailler prend-elle comme valeur de référence le seuil de pauvreté et non le salaire minimum ?

Le salaire minimum a été établi en 1995 et a augmenté en 2008. Entre ces deux dates, le montant est resté inchangé (BIT, 2012). La projection de la valeur du salaire minimum est délicate et peut avoir des incidences significatives sur le niveau des prestations.

Prestations pour enfants

Afin d'évaluer le nombre de bénéficiaires et les coûts des prestations pour les enfants, certaines hypothèses ont été formulées sur les taux de participation (pour une extension progressive de la couverture à l'ensemble du groupe cible au cours de la période considérée) ainsi que sur d'autres facteurs qui influent sur le nombre de bénéficiaires.

Quel que soit le scénario, le taux de participation est fixé à 10 pour cent la première année de mise en œuvre de la prestation, à 25 pour cent la deuxième année et à 40 pour cent la troisième année. Puis, une augmentation régulière de 10 points de pourcentage chaque année est prévue jusqu'à atteindre 100 pour cent de couverture du groupe cible en 2020.

Selon les scénarios, la prestation pour enfants du Socle de Protection sociale ne couvre pas les bénéficiaires actuels des allocations familiales et, quel que soit le scénario, l'évaluation ne prend en compte que les coûts additionnels. Dans tous les cas, il est donc important de disposer de statistiques sur le nombre d'enfants bénéficiaires de prestations du ou des régimes existants. L'Annuaire statistique de la CNPS offre des données pour 2007 et 2009. Le taux de croissance de 2007 à 2009 est utilisé pour calculer l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Tel que mentionné précédemment, nous ne disposons pas actuellement de données portant sur les enfants qui reçoivent des prestations au titre du régime des fonctionnaires.

Les coûts administratifs sont fixés à 10 pour cent du coût des prestations globales dans le cas d'une prestation universelle. S'il s'agit d'une prestation sous condition de ressources, les coûts administratifs sont estimés à 15 pour cent. En plus des coûts administratifs fixes s'ajoutent, en différentes proportions, des coûts additionnels pour couvrir notamment les coûts de mise en œuvre d'une prestation et les autres frais imprévus. Ces coûts additionnels ont été fixés à 1,5 fois les coûts administratifs pour la première année, au titre des frais de démarrage. Ils représentent ensuite 1 fois les coûts administratifs la deuxième année, puis ils s'abaissent à 0,5 et 0,25 la troisième et la quatrième années respectivement. Pour le reste de la période, ces coûts complémentaires pour frais imprévus sont fixés à 5 pour cent des coûts administratifs.

Prestations de vieillesse

Comme pour les prestations des enfants, quel que soit le scénario, le taux de participation est fixé à 10 pour cent la première année de mise en œuvre de la prestation, à 25 pour cent la deuxième année et à 40 pour cent la troisième année. Puis, une augmentation régulière de 10 points de pourcentage est prévue chaque année jusqu'à atteindre 100 pour cent de couverture du groupe cible en 2020.

Concernant les bénéficiaires des pensions de vieillesse de la CNPS, les projections du nombre de bénéficiaires sont basées sur le taux de croissance moyen observé entre les années 2007 et 2009. Enfin l'estimation des bénéficiaires des régimes actuels avec une distinction par classes d'âge (pour les scénarios dont les groupes cibles ont 65 ans et plus ou 70 ans et plus) est réalisée en ayant recours aux taux de survie pour les tranches d'âge de 60 à 64 ans et de 60 à 69 ans.

Les pourcentages appliqués pour les coûts administratifs pour les prestations universelles et sous condition de ressources et les coûts additionnels sont identiques à ceux décrits ci-dessus pour les prestations pour enfants.

Prestations pour la population d'âge actif

Quel que soit le scénario, le taux de participation est fixé à 10 pour cent la première année de mise en œuvre de la prestation, à 25 pour cent la deuxième année et à 40 pour cent la troisième année. Puis, une augmentation régulière de 20 points de pourcentage est prévue chaque année jusqu'à atteindre 100 pour cent en 2017. Dans le cas de la prestation en espèces périodique prévue pour les personnes souffrant d'un handicap sévère, la mise en œuvre complète de la prestation est réalisée un an plus tôt, en 2016.

Annexe 2. Hypothèses de développement des taux de pauvreté sur la période 2012-2020 (en pourcentage)

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de pauvreté national	Scénario pessimiste	39,70	39,65	39,60	39,55	39,50	39,45	39,40	39,36	39,31
	Scénario modéré	35,91	34,98	34,07	33,19	32,32	31,48	30,67	29,87	29,09
	Scénario optimiste	32,74	31,16	29,66	28,23	26,87	25,57	24,34	23,17	22,05
Travailleurs de l'économie informelle	Scénario pessimiste	43,39	43,34	43,29	43,24	43,18	43,13	43,08	43,03	42,98
	Scénario modéré	39,26	38,24	37,25	36,28	35,34	34,43	33,54	32,67	31,82
	Scénario optimiste	34,98	33,11	31,34	29,66	28,07	26,57	25,14	23,80	22,52
Force de travail 15-64 ans	Scénario pessimiste	37,62	37,57	37,53	37,48	37,44	37,39	37,35	37,30	37,26
	Scénario modéré	34,03	33,15	32,29	31,46	30,64	29,85	29,08	28,32	27,59
	Scénario optimiste	31,02	29,52	28,10	26,75	25,46	24,23	23,06	21,95	20,89
Taux de pauvreté parmi les enfants	Scénario pessimiste	47,24	47,38	47,51	47,65	47,79	47,93	48,06	48,20	48,34
	Scénario modéré	45,88	45,68	45,48	45,28	45,08	44,88	44,68	44,48	44,28
	Scénario optimiste	37,47	35,46	33,57	31,77	30,07	28,46	26,93	25,49	24,12
Taux de pauvreté des personnes âgées	Scénario pessimiste	40,21	40,16	40,11	40,06	40,01	39,97	39,92	39,87	39,82
	Scénario modéré	36,37	35,43	34,51	33,62	32,75	31,90	31,08	30,27	29,49
	Scénario optimiste	33,15	31,55	30,03	28,58	27,21	25,89	24,65	23,46	22,33

Source: sources détaillées dans le fichier Excel disponible sur demande.

Annexe 3. Contexte macro-économique: principaux paramètres et résultats

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de change (nominal, <i>monnaie locale</i> pour un dollar)	487,30	417,05	471,26	530,33	464,00	464,00	464,00	464,00	464,00	464,00	464,00	464,00	464,00	464,00
Taux de change (PPA)	247,66	256,51	245,69	250,69	258,47	261,44	263,66	265,30	265,72	266,46	268,08	269,72	271,37	273,03
Taux d'intérêt réel (en %)	4,10	1,40	-4,00	-1,80	-1,50	-1,00	-0,50	-0,30	-0,10	0,00	0,13	0,13	0,13	0,13
<i>(monnaie locale, nominal)</i>		313	301	308	316	325	336	348	363	378	394	410	427	444
Salaire moyen (mensuel, unité)		26 066	25 050	25 666	26 339	27 093	27 962	29 039	30 268	31 534	32 837	34 177	35 554	36 987
Salaire minimum (mensuel, monnaie nationale)	23 514	28 216	28 216	28 216	28 216	28 216	28 216	28 216	28 216	28 216	28 216	33 858	33 858	33 858
Seuil de pauvreté (mensuel, monnaie nationale)	22 454	23 653	24 362	24 679	25 321	25 954	26 602	27 267	27 949	28 648	29 364	30 098	30 851	31 622
Seuil de pauvreté (journalier, monnaie nationale)	738	777	801	811	832	853	874	896	919	942	965	989	1 014	1 039
1.25 dollars PPA (journalier, monnaie nationale)	310	321	307	313	323	327	330	332	332	333	335	337	339	341
Seuil de pauvreté (mensuel, dollars)	46,08	56,71	51,70	46,53	54,57	55,93	57,33	58,77	60,24	61,74	63,28	64,87	66,49	68,15
PIB réel	3,38	2,55	2,00	3,20	3,80	4,50	4,80	5,00	4,00	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50
Prix à la consommation	0,92	5,34	3,00	1,30	2,60	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
Déflateur du PIB	0,89	5,84	-3,30	3,00	4,00	2,20	2,10	2,10	2,00	1,90	2,00	2,00	2,00	2,00
Productivité du travail			0,55	0,08	0,64	0,80	1,17	1,84	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
PIB, nominal	4,31	8,54	-1,37	6,30	7,95	6,80	7,00	7,20	6,08	6,49	6,59	6,59	6,59	6,59
<i>(indice)</i>														
Indice nominal des prix à la consommation	201,40	212,15	218,52	221,36	227,12	232,79	238,61	244,58	250,69	256,96	263,38	269,97	276,72	283,64
Déflateur du PIB (indice)	115,68	122,43	118,34	121,89	126,77	129,56	132,28	135,05	137,76	140,37	143,18	146,04	148,96	151,94
REVENU														
<i>(milliards, monnaie nationale)</i>														
PIB réel	8 465,25	8 681,76	8 851,06	9 116,59	9 463,02	9 888,86	10 363,52	10 881,70	11 316,96	11 826,23	12 358,41	12 914,54	13 495,69	14 103,00
PIB nominal	9 792,27	10 628,90	10 474,40	11 112,29	11 995,95	12 811,56	13 708,47	14 696,16	15 589,69	16 600,76	17 694,75	18 860,83	20 103,76	21 428,60
<i>(monnaie locale)</i>														
PIB réel par personne	448 969	447 910	444 207	446 374	454 203	463 156	473 544	485 051	492 108	501 710	511 578	521 749	532 255	543 116
PIB nominal par personne	519 349	548 367	525 677	544 089	575 778	600 044	626 386	655 081	677 904	704 263	732 477	761 980	792 871	825 230

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EMPLOI														
Productivité du travail par personne ('000, monnaie locale)	1 373	1 378	1 371	1 372	1 381	1 392	1 408	1 434	1 448	1 463	1 477	1 492	1 507	1 522
Variation de la productivité du travail			-0,01	0,00	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
<i>(milliers)</i>														
Force de travail	6 456	6 606,34	6 750,15	6 926,41	7 158,89	7 398,49	7 646,06	7 902,74	8 169,11	8 444,54	8 728,54	9 020,87	9 321,41	9 630,02
Emploi	164,99	6 311,29	6 446,92	6 614,38	6 853,74	7 105,31	7 360,25	7 588,64	7 814,04	8 084,82	8 364,99	8 654,87	8 954,79	9 265,10
Emploi formel	493,20	564,50	644,69	710,59	791,02	880,99	980,42	1 085,95	1 201,30	1 335,29	1 484,23	1 649,77	1 833,79	2 038,32
Chômage	291,71	295,05	303,23	312,02	305,15	293,18	285,80	314,10	355,07	359,72	363,55	366,01	366,63	364,92
<i>(pourcentage)</i>														
Taux de participation de la force de travail	67,10	67,13	67,22	67,28	67,45	67,66	67,89	68,11	68,29	68,44	68,58	68,70	68,79	68,85
Taux d'emploi formel	8,00	8,94	10,00	10,74	11,54	12,40	13,32	14,31	15,37	16,52	17,74	19,06	20,48	22,00
Taux de chômage	4,52	4,47	4,49	4,50	4,26	3,96	3,74	3,97	4,35	4,26	4,17	4,06	3,93	3,79
Dépenses du gouvernement pour la santé (en dollars par personne et par an) dans le cas de statu quo mais <u>en conservant le taux de croissance identique à 2000/2009</u>	13,00	15,00	17,00	19,09	21,43	24,06	27,01	30,32	34,04	38,22	42,91	48,18	54,09	60,72
Dépenses du gouvernement pour la santé (en dollars par personne et par an) dans le cas de statu quo mais <u>avec simple indexation sur l'inflation</u>				17,22	19,58	21,96	24,66	27,68	31,08	34,89	39,18	43,98	49,38	55,44
Objectif de l'OMS en santé						51,00	53,84	56,84	60,00	61,50	63,04	64,61	66,23	67,88
Source: sources détaillées dans le fichier Excel disponible sur demande.														

Annexe 4. Prestations pour les enfants: principaux paramètres et résultats

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
POPULATION											
Population de référence	20 337 567	20 834 333	21 351 030	21 885 014	22 434 108	22 996 906	23 571 822	24 157 421	24 752 406	25 355 667	25 966 836
Population 0-18	10 591 482	10 787 788	10 997 818	11 218 737	11 448 699	11 684 043	11 919 625	12 151 570	12 379 661	12 604 377	12 821 931
Population 0-14	8 779 013	8 950 520	9 128 379	9 307 976	9 488 530	9 670 248	9 848 421	10 016 908	10 172 687	10 310 209	10 456 261
Population 0-10	6 798 940	6 916 929	7 037 473	7 153 682	7 261 946	7 356 386	7 463 117	7 580 923	7 708 851	7 847 523	7 990 476
Population 0-05	3 925 632	3 956 375	4 005 722	4 071 862	4 154 664	4 246 777	4 336 987	4 421 172	4 497 391	4 566 183	4 628 492
Enfants bénéficiaires des prestations familiales existantes	275 405	281 548	307 102	324 293	342 447	361 617	381 860	403 236	425 809	449 646	474 817
Groupes d'âges en pourcentage de la population totale											
Population 0-18	52,1%	51,8%	51,5%	51,3%	51,0%	50,8%	50,6%	50,3%	50,0%	49,7%	49,4%
Population 0-14	43,2%	43,0%	42,8%	42,5%	42,3%	42,1%	41,8%	41,5%	41,1%	40,7%	40,3%
Population 0-10	33,4%	33,2%	33,0%	32,7%	32,4%	32,0%	31,7%	31,4%	31,1%	30,9%	30,8%
Population 0-5	19,3%	19,0%	18,8%	18,6%	18,5%	18,5%	18,4%	18,3%	18,2%	18,0%	17,8%
Pop 60+	4,6%	4,4%	4,3%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,3%	4,3%
Pop 65+	3,1%	3,0%	3,0%	2,9%	2,8%	2,7%	2,7%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
Pop 70+	1,9%	1,9%	1,8%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,6%	1,5%
Population cible / éligible											
Scénario (1) Universel 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	8 454 720	8 608 073	8 766 762	8 926 116	9 085 294	9 244 439	9 398 776	9 542 092	9 671 290	9 780 745	9 897 157
Scénario (2) Universel 10 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	6 474 647	6 574 481	6 675 856	6 771 822	6 858 710	6 930 577	7 013 471	7 106 107	7 207 454	7 318 059	7 431 373
Scénario (3) --- sous-condition de ressources 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)											
Scénario pessimiste de pauvreté	3 982 614	4 066 545	4 153 456	4 241 150	4 329 231	4 417 769	4 504 478	4 586 353	4 661 857	4 728 215	4 798 290
Scénario modéré de pauvreté	3 896 272	3 949 424	4 004 467	4 059 250	4 113 390	4 166 959	4 217 817	4 263 220	4 301 860	4 331 333	4 363 528
Scénario optimiste de pauvreté	3 347 369	3 225 567	3 109 104	2 996 087	2 886 201	2 779 483	2 674 549	2 569 915	2 465 218	2 359 602	2 259 816

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
COUVERTURE											
Taux de participation des nouveaux bénéficiaires (en %)	0	0,00	0,10	0,25	0,40	0,50	0,60	0,70	0,80	0,90	1,00
Taux de participation des bénéficiaires actuels (en %)	0	0,00	0,50	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Bénéficiaires (estimés)											
Scénario (1) Universel 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0	0	876 676	2 231 529	3 634 118	4 622 220	5 639 265	6 679 464	7 737 032	8 802 670	9 897 157
Scénario (2) Universel 10 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0	0	667 586	1 692 956	2 743 484	3 465 288	4 208 083	4 974 275	5 765 963	6 586 253	7 431 373
Scénario (3) --- sous-condition de ressources 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	415 346	1 060 287	1 731 692	2 208 885	2 702 687	3 210 447	3 729 486	4 255 393	4 798 290
Scénario modéré de pauvreté	0	0	400 447	1 014 812	1 645 356	2 083 480	2 530 690	2 984 254	3 441 488	3 898 199	4 363 528
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	310 910	749 022	1 154 481	1 389 742	1 604 730	1 798 940	1 972 175	2 123 642	2 259 816
Scénario (4) Sous condition de ressources 14 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	415 346	1 060 287	1 731 692	2 208 885	2 702 687	3 210 447	3 729 486	4 255 393	4 798 290
Scénario modéré de pauvreté	0	0	400 447	1 014 812	1 645 356	2 083 480	2 530 690	2 984 254	3 441 488	3 898 199	4 363 528
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	310 910	749 022	1 154 481	1 389 742	1 604 730	1 798 940	1 972 175	2 123 642	2 259 816
Scénario (5) Sous condition de ressources 10 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	316 284	804 390	1 307 297	1 656 006	2 016 775	2 390 857	2 779 371	3 183 931	3 602 840
Scénario modéré de pauvreté	0	0	304 939	769 890	1 242 120	1 561 989	1 888 429	2 222 409	2 564 742	2 916 675	3 276 396
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	236 757	568 247	871 546	1 041 892	1 197 467	1 339 692	1 469 748	1 588 932	1 696 804
PRESTATIONS											
Indexation des prestations	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant des prestations (par mois)	1 800	1 800	1 800	1 845	1 891	1 938	1 987	2 037	2 087	2 140	2 193
Montant des prestations (4) et (5) (par mois 0,25% du seuil de pauvreté)	6 170	6 330	6 488	6 651	6 817	6 987	7 162	7 341	7 525	7 713	7 905
Augmentation du niveau de prestation pour les bénéficiaires actuels scénarios (4) et (5)	4 370	4 530	4 688	4 806	4 926	5 049	5 175	5 304	5 437	5 573	5 712
<i>(en millions de francs CFA)</i>											
Montant des prestations (agrégé)											
Scénario (1) Universel 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0	0	18 936	49 406	82 471	107 517	134 453	163 236	193 808	226 014	260 468

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Scénario (2) Universel 10 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0	0	14 420	37 482	62 259	80 606	100 331	121 563	144 434	169 106	195 575
Scénario (3) --- sous condition de ressources 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	8 971	23 475	39 298	51 381	64 438	78 458	93 421	109 260	126 279
Scénario modéré de pauvreté	0	0	8 650	22 468	37 339	48 463	60 338	72 930	86 207	100 089	114 837
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	6 716	16 583	26 199	32 327	38 261	43 963	49 402	54 526	59 473
Pour les nouveaux bénéficiaires											
Scénario (4) Sous condition de ressources 14 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	32 339	84 619	141 657	185 209	232 279	282 815	336 752	393 845	455 193
Scénario modéré de pauvreté	0	0	31 179	80 989	134 594	174 694	217 497	262 889	310 747	360 786	413 949
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	24 208	59 777	94 439	116 526	137 916	158 473	178 077	196 547	214 379
Scénario (5) Sous condition de ressources 10 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	24 626	64 196	106 940	138 852	173 329	210 616	250 962	294 679	341 786
Scénario modéré de pauvreté	0	0	23 743	61 443	101 608	130 969	162 298	195 777	231 582	269 944	310 817
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	18 434	45 350	71 294	87 360	102 915	118 016	132 710	147 059	160 968
Pour les bénéficiaires actuels											
Scénario (4) Sous condition de ressources 14 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	8 639	18 701	20 242	21 909	23 714	25 668	27 782	30 071	32 548
Scénario modéré de pauvreté	0	0	8 639	18 701	20 242	21 909	23 714	25 668	27 782	30 071	32 548
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	8 639	18 701	20 242	21 909	23 714	25 668	27 782	30 071	32 548
Scénario (5) Sous condition de ressources 10 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	8 639	18 701	20 242	21 909	23 714	25 668	27 782	30 071	32 548
Scénario modéré de pauvreté	0	0	8 639	18 701	20 242	21 909	23 714	25 668	27 782	30 071	32 548
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	8 639	18 701	20 242	21 909	23 714	25 668	27 782	30 071	32 548
Dépenses pour les prestations											
Scénario (4) Sous condition de ressources 14 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	40 978	103 320	161 898	207 118	255 993	308 483	364 534	423 915	487 741

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Scénario modéré de pauvreté	0	0	39 818	99 690	154 836	196 604	241 211	288 557	338 529	390 856	446 497
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	32 847	78 478	114 681	138 435	161 630	184 140	205 859	226 618	246 927
Scénario (5) Sous condition de ressources 10 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	33 265	82 897	127 182	160 761	197 043	236 283	278 744	324 749	374 334
Scénario modéré de pauvreté	0	0	32 382	80 144	121 850	152 878	186 012	221 444	259 364	300 014	343 365
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	27 073	64 051	91 536	109 269	126 629	143 684	160 492	177 129	193 516
COUTS (en millions de francs CFA)											
Coûts administratifs											
Pourcentage des coûts administratifs											
Universel	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Sous condition de ressources	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Sous condition de ressources et conditionnel	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
Scénario (1) Universel 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)											
Scénario (2) Universel 10 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0,00	0	1 894	4 941	8 247	10 752	13 445	16 324	19 381	22 601	26 047
Scénario (2) Universel 10 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0,00	0	1 442	3 748	6 226	8 061	10 033	12 156	14 443	16 911	19 558
Scénario (3) – sous condition de ressources 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00	0	1 346	3 521	5 895	7 707	9 666	11 769	14 013	16 389	18 942
Scénario modéré de pauvreté	0,00	0	1 297	3 370	5 601	7 270	9 051	10 940	12 931	15 013	17 226
Scénario optimiste de pauvreté	0,00	0	1 007	2 488	3 930	4 849	5 739	6 594	7 410	8 179	8 921
Scénario (4) Sous condition de ressources 14 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00	0	6 147	15 498	24 285	31 068	38 399	46 272	54 680	63 587	73 161
Scénario modéré de pauvreté	0,00	0	5 973	14 954	23 225	29 491	36 182	43 284	50 779	58 628	66 975
Scénario optimiste de pauvreté	0,00	0	4 927	11 772	17 202	20 765	24 245	27 621	30 879	33 993	37 039
Scénario (5) Sous condition de ressources 10 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00	0	4 990	12 435	19 077	24 114	29 556	35 443	41 812	48 712	56 150
Scénario modéré de pauvreté	0,00	0	4 990	12 435	19 077	24 114	29 556	35 443	41 812	48 712	56 150
Scénario optimiste de pauvreté	0,00	0	4 857	12 022	18 277	22 932	27 902	33 217	38 905	45 002	51 505

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Autres coûts											
Facteur pour les autres coûts	1,50	1,00	0,50	0,25	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Scénario (1) Universel 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0,00	0	947	1 235	412	538	672	816	969	1 130	1 302
Scénario (2) Universel 10 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0,00	0	721	937	311	403	502	608	722	846	978
Scénario (3) – sous condition de ressources 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00	0	673	880	295	385	483	588	701	819	947
Scénario modéré de pauvreté	0,00	0	649	843	280	363	453	547	647	751	861
Scénario optimiste de pauvreté	0,00	0	504	622	196	242	287	330	371	409	446
Scénario (4) Sous condition de ressources 14 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00	0	3 073	3 874	1 214	1 553	1 920	2 314	2 734	3 179	3 658
Scénario modéré de pauvreté	0,00	0	2 986	3 738	1 161	1 475	1 809	2 164	2 539	2 931	3 349
Scénario optimiste de pauvreté	0,00	0	2 463	2 943	860	1 038	1 212	1 381	1 544	1 700	1 852
Scénario (5) Sous condition de ressources 10 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00	0	2 495	3 109	954	1 206	1 478	1 772	2 091	2 436	2 808
Scénario modéré de pauvreté	0,00	0	2 495	3 109	954	1 206	1 478	1 772	2 091	2 436	2 808
Scénario optimiste de pauvreté	0,00	0	2 429	3 005	914	1 147	1 395	1 661	1 945	2 250	2 575
TOTAL (montant des prestations et autres coûts), en millions de francs CFA											
Scénario (1) Universel 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0,00	0	21 777	55 582	91 130	118 806	148 571	180 375	214 158	249 745	287 818
Scénario (2) Universel 10 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0,00	0	16 583	42 167	68 796	89 069	110 865	134 328	159 599	186 862	216 111
Scénario (3) – sous condition de ressources 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00	0	10 990	27 876	45 488	59 473	74 587	90 815	108 135	126 468	146 168
Scénario modéré de pauvreté	0,00	0	10 596	26 681	43 220	56 096	69 841	84 417	99 785	115 853	132 924
Scénario optimiste de pauvreté	0,00	0	8 227	19 693	30 326	37 418	44 287	50 887	57 183	63 114	68 840
Scénario (4) Sous condition de ressources 14 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00	0	41 559	103 991	167 155	217 830	272 597	331 401	394 166	460 611	532 012
Scénario modéré de pauvreté	0,00	0	40 138	99 681	158 981	205 659	255 487	308 337	364 066	422 345	484 272
Scénario optimiste de pauvreté	0,00	0	31 598	74 492	112 501	138 330	163 373	187 475	210 499	232 239	253 270

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Scénario (5) Sous condition de ressources 10 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00	0	32 111	79 739	126 971	164 172	204 363	247 830	294 864	345 827	400 743
Scénario modéré de pauvreté	0,00	0	31 227	76 986	121 639	156 289	193 333	232 991	275 484	321 092	369 775
Scénario optimiste de pauvreté	0,00	0	25 720	60 377	90 486	111 438	132 212	152 894	173 560	194 311	215 048
En pourcentage du PIB											
Scénario (1) Universel 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0,00%	0,00%	0,17%	0,41%	0,62%	0,76%	0,89%	1,02%	1,14%	1,24%	1,34%
Scénario (2) Universel 10 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0,00%	0,00%	0,13%	0,31%	0,47%	0,57%	0,67%	0,76%	0,85%	0,93%	1,01%
Scénario (3) – sous condition de ressources 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,09%	0,20%	0,31%	0,38%	0,45%	0,51%	0,57%	0,63%	0,68%
Scénario modéré de pauvreté	0,00%	0,00%	0,08%	0,19%	0,29%	0,36%	0,42%	0,48%	0,53%	0,58%	0,62%
Scénario optimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,06%	0,14%	0,21%	0,24%	0,27%	0,29%	0,30%	0,31%	0,32%
Scénario (4) Sous condition de ressources 14 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,32%	0,76%	1,14%	1,40%	1,64%	1,87%	2,09%	2,29%	2,48%
Scénario modéré de pauvreté	0,00%	0,00%	0,31%	0,73%	1,08%	1,32%	1,54%	1,74%	1,93%	2,10%	2,26%
Scénario optimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,25%	0,54%	0,77%	0,89%	0,98%	1,06%	1,12%	1,16%	1,18%
Scénario (5) Sous condition de ressources 10 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,25%	0,58%	0,86%	1,05%	1,23%	1,40%	1,56%	1,72%	1,87%
Scénario modéré de pauvreté	0,00%	0,00%	0,24%	0,56%	0,83%	1,00%	1,16%	1,32%	1,46%	1,60%	1,73%
Scénario optimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,20%	0,44%	0,62%	0,71%	0,80%	0,86%	0,92%	0,97%	1,00%
En pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement											
Scénario (1) Universel 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0,00%	0,00%	0,88%	2,11%	3,27%	4,02%	4,73%	5,34%	5,98%	6,56%	7,09%
Scénario (2) Universel 10 (prestation: 1 800 FCFA/mois)	0,00%	0,00%	0,67%	1,60%	2,47%	3,02%	3,53%	3,98%	4,46%	4,90%	5,33%
Scénario (3) – sous condition de ressources 14 (prestation: 1 800 FCFA/mois)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,44%	1,06%	1,63%	2,01%	2,37%	2,69%	3,02%	3,32%	3,60%
Scénario modéré de pauvreté	0,00%	0,00%	0,43%	1,01%	1,55%	1,90%	2,22%	2,50%	2,79%	3,04%	3,28%
Scénario optimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,33%	0,75%	1,09%	1,27%	1,41%	1,51%	1,60%	1,66%	1,70%

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Scénario (4) Sous condition de ressources 14 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	1,68%	3,95%	5,99%	7,37%	8,68%	9,81%	11,01%	12,09%	13,11%
Scénario modéré de pauvreté	0,00%	0,00%	1,62%	3,79%	5,70%	6,96%	8,13%	9,13%	10,17%	11,09%	11,93%
Scénario optimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	1,28%	2,83%	4,03%	4,68%	5,20%	5,55%	5,88%	6,10%	6,24%
Scénario (5) Sous condition de ressources 10 (prestation: 0,25% seuil de pauvreté)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	1,30%	3,03%	4,55%	5,56%	6,50%	7,34%	8,24%	9,08%	9,88%
Scénario modéré de pauvreté	0,00%	0,00%	1,26%	2,93%	4,36%	5,29%	6,15%	6,90%	7,69%	8,43%	9,11%
Scénario optimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	1,04%	2,30%	3,24%	3,77%	4,21%	4,53%	4,85%	5,10%	5,30%

Source: sources détaillées dans le fichier Excel disponible sur demande.

Annexe 5. Prestations pour la population d'âge actif: principaux paramètres et résultats

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
POPULATION											
Population de référence	20 337 567	20 834 333	21 351 030	21 885 014	22 434 108	22 996 906	23 571 822	24 157 421	24 752 406	25 355 667	25 966 836
Population 15-64	10 926 156	11 249 892	11 587 272	11 942 142	12 312 649	12 697 374	13 096 896	13 512 214	13 943 034	14 394 496	14 839 390
Force de travail 15-64	6 926 405	7 158 887	7 398 492	7 646 058	7 902 739	8 169 106	8 444 543	8 728 539	9 020 875	9 321 415	9 630 018
Emploi	6 614 383	6 853 738	7 105 313	7 360 253	7 588 635	7 814 040	8 084 824	8 364 991	8 654 867	8 954 788	9 265 102
Emploi formel	661 438	720 531	783 218	848 646	913 244	979 546	1 053 794	1 131 774	1 213 649	1 299 587	1 389 765
Emploi informel	5 952 945	6 133 207	6 322 095	6 511 607	6 675 392	6 834 494	7 031 029	7 233 217	7 441 218	7 655 201	7 875 337
Emploi formel (%)	10,0	10,5	11,0	11,5	12,0	12,5	13,0	13,5	14,0	14,5	15,0
Emploi informel (%)	90,0	89,5	89,0	88,5	88,0	87,5	87,0	86,5	86,0	85,5	85,0
Handicap: population de référence (15-64)											
Population 15-64 sans emploi	4 311 773	4 396 155	4 481 959	4 581 889	4 724 014	4 883 333	5 012 072	5 147 223	5 288 167	5 439 708	5 574 287
Population 15-64 en emploi	6 614 383	6 853 738	7 105 313	7 360 253	7 588 635	7 814 040	8 084 824	8 364 991	8 654 867	8 954 788	9 265 102
<i>Autres paramètres</i>											
Taux de participation pour le programme d'emploi garanti	0	0	10	25	40	60	80	100	100	100	100
Taux de participation pour la prestation pour personnes handicapées	0	0	10	25	50	75	100	100	100	100	100
Taux de prévalence handicap (en pourcentage) parmi les personnes sans emploi 15-64 ¹	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2
Taux de prévalence handicap (en pourcentage) parmi les personnes en emploi 15-64 ²	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

¹ Analyse des données de l'enquête ECAM3, comme l'ensemble des statistiques sur les personnes souffrant de handicap ou les statistiques sur l'emploi, y compris emploi informel.

² Idem.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de personnes handicapées (unité) parmi les personnes sans emploi 15-64	224 212	228 600	233 062	238 258	245 649	253 933	260 628	267 656	274 985	282 865	289 863
Nombre de personnes handicapées (unité) parmi les personnes en emploi 15-64	66 144	68 537	71 053	73 603	75 886	78 140	80 848	83 650	86 549	89 548	92 651
Nombre de jours travaillés maximum par an (scénarios 1 et 2)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de jours travaillés maximum par an (scénario 3)	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Nombre de jours habituellement travaillés au Cameroun (légal)	285	285	285	285	285	285	285	285	285	285	285
Nombre moyen d'adultes par ménage (parmi les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté) ³	2,78	2,78	2,78	2,78	2,78	2,78	2,78	2,78	2,78	2,78	2,78
Taux de pauvreté parmi la population éligible ⁴ (force de travail moins emploi formel – adultes handicapés)											
Taux de pauvreté (scénario pessimiste)	43,44	43,39	43,34	43,29	43,24	43,18	43,13	43,08	43,03	42,98	42,92
Taux de pauvreté (scénario modéré)	40,30	39,26	38,24	37,25	36,28	35,34	34,43	33,54	32,67	31,82	31,00
Taux de pauvreté (scénario optimiste)	37,02	35,06	33,20	31,44	29,77	28,19	26,69	25,28	23,94	22,67	21,46

COUVERTURE

Population cible / éligible (personnes)

Personnes handicapées

Personnes handicapées: non bénéficiaires des programmes existants (personnes)

Personnes souffrant d'un handicap sévère	290 356	297 137	304 115	311 861	321 535	332 074	341 476	351 306	361 533	372 413	382 514
Bénéficiaires de l'assistance sociale (handicapés)	1 099	1 208	1 329	1 461	1 607	1 767	1 944	2 138	2 351	2 585	2 843
Personnes handicapées actuellement non bénéficiaires	289257	295 929	302 786	310 399	319 928	330 306	339 532	349 168	359 183	369 828	379 671
Incapables de travailler	224 212	228 600	233 062	238 258	245 649	253 933	260 628	267 656	274 985	282 865	289 863
Capables de travailler	65 045	67 329	69 724	72 141	74 279	76 373	78 905	81 512	84 198	86 963	89 808

³ ECAM3.

⁴ ECAM3.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnes handicapées bénéficiant de la prestation (SPS) capables de travailler	0	0	23 306	59 565	122 824	190 450	260 628	267 656	274 985	282 865	289 863
Force de travail éligible (informel moins personnes de 65+ qui seront couvertes par la pension de vieillesse) capable de travailler	6 198 823	6 369 819	6 544 220	6 723 809	6 913 609	7 111 419	7 309 901	7 513 115	7 720 677	7 932 280	8 147 601
Taux de participation											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	4,3%	10,8%	17,3%	25,9%	34,5%	43,1%	43,0%	43,0%	42,9%
Scénario modéré de pauvreté	0,0%	0,0%	3,8%	9,3%	14,5%	21,2%	27,5%	33,5%	32,7%	31,8%	31,0%
Scénario optimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	3,3%	7,9%	11,9%	16,9%	21,4%	25,3%	23,9%	22,7%	21,5%
Bénéficiaires (estimés)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	283 620	727 634	1 195 642	1 842 563	2 522 289	3 236 621	3 322 047	3 408 999	3 497 335
Scénario modéré de pauvreté	0	0	250 243	626 128	1 003 405	1 508 073	2 013 353	2 519 660	2 522 208	2 524 219	2 525 587
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	217 251	528 423	823 218	1 202 765	1 560 982	1 899 065	1 847 986	1 797 896	1 748 717

PRESTATIONS par mois et par éléments du Socle pour la population en âge de travailler

Capables de travailler											
Scénarios 1 et 2											
Montant de la prestation (par personne et par an)	103 911	106 613	109 278	112 010	114 810	117 681	120 623	123 638	126 729	129 897	133 145
Montant de la prestation (par personne et par mois)	8 659	8 884	9 107	9 334	9 568	9 807	10 052	10 303	10 561	10 825	11 095
Scénarios 3 et 4											
Montant de la prestation (par personne et par an)	51 956	53 306	54 639	56 005	57 405	58 840	60 311	61 819	63 365	64 949	66 572
Montant de la prestation (par personne et par mois)	4 330	4 442	4 553	4 667	4 784	4 903	5 026	5 152	5 280	5 412	5 548
Personnes handicapées incapables de travailler											
Pourcentage du seuil de pauvreté	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Montant total des prestations pour la population non couverte	148 073	151 923	155 721	159 614	163 605	167 695	171 887	176 184	180 589	185 104	189 731

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PRESTATIONS Dépenses annuelles											
<i>(en millions de francs CFA)</i>											
Capable de travailler											
Scénario (1) Programme d'emploi garanti (base individuelle 100 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	30 993	81 502	137 272	216 834	304 245	400 170	421 000	442 820	465 652
Scénario modéré de pauvreté	0	0	27 346	70 133	115 201	177 471	242 856	311 526	319 637	327 889	336 269
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	23 741	59 189	94 514	141 542	188 290	234 797	234 194	233 542	232 833
Scénario (2) Programme d'emploi garanti (base ménage 100 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	11 149	29 317	49 378	77 998	109 441	143 946	151 439	159 288	167 501
Scénario modéré de pauvreté	0	0	9 837	25 228	41 439	63 838	87 358	112 060	114 977	117 946	120 960
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	8 540	21 291	33 998	50 914	67 730	84 459	84 242	84 008	83 753
Scénario (3) Programme d'emploi garanti (base individuelle 50 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	15 497	40 751	68 636	108 417	152 123	200 085	210 500	221 410	232 826
Scénario modéré de pauvreté	0	0	13 673	35 066	57 601	88 735	121 428	155 763	159 819	163 945	168 134
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	11 870	29 594	47 257	70 771	94 145	117 398	117 097	116 771	116 416
Scénario (4) Programme d'emploi garanti (base ménage 50 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	5 574	14 659	24 689	38 999	54 720	71 973	75 719	79 644	83 750
Scénario modéré de pauvreté	0	0	4 918	12 614	20 720	31 919	43 679	56 030	57 489	58 973	60 480
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	4 270	10 645	16 999	25 457	33 865	42 230	42 121	42 004	41 876
Personnes handicapées incapables de travailler (identique pour tous les scénarios)											
Assistance sociale en cas de handicap	0	0	3 629	9 507	20 095	31 937	44 799	47 157	49 659	52 359	54 996

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
COUTS											
Coûts administratifs pour la population d'âge actif non handicapée	0,2	0,2	0,25	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Coûts administratifs pour les personnes handicapées	0,1	0,1	0,15	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
TOTAL DES COUTS y compris coûts administratifs											
<i>(en millions de francs CFA)</i>											
Capable de travailler											
Scénario (1) Programme d'emploi garanti (base individuelle 100 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	38 742	97 803	164 726	260 201	365 094	480 204	505 200	531 384	558 782
Scénario modéré de pauvreté	0	0	34 183	84 159	138 241	212 965	291 427	373 831	383 565	393 467	403 523
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	29 676	71 026	113 417	169 850	225 948	281 756	281 032	280 250	279 399
Scénario (2) Programme d'emploi garanti (base ménage 100 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	13 936	35 181	59 254	93 597	131 329	172 735	181 727	191 145	201 001
Scénario modéré de pauvreté	0	0	12 296	30 273	49 727	76 606	104 830	134 472	137 973	141 535	145 152
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	10 675	25 549	40 797	61 097	81 276	101 351	101 091	100 809	100 503
Scénario (3) Programme d'emploi garanti (base individuelle 50 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	19 371	48 901	82 363	130 100	182 547	240 102	252 600	265 692	279 391
Scénario modéré de pauvreté	0	0	17 091	42 080	69 121	106 483	145 714	186 916	191 782	196 734	201 761
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	14 838	35 513	56 708	84 925	112 974	140 878	140 516	140 125	139 700
Scénario (4) Programme d'emploi garanti (base ménage 50 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	6 968	17 590	29 627	46 799	65 664	86 368	90 863	95 573	100 500
Scénario modéré de pauvreté	0	0	6 148	15 137	24 864	38 303	52 415	67 236	68 986	70 767	72 576
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	5 337	12 775	20 399	30 549	40 638	50 676	50 545	50 405	50 252
Personnes handicapées incapables de travailler (identique pour tous les scénari)											
Assistance sociale en cas de handicap	0	0	4 174	10 458	22 104	35 131	49 278	51 872	54 625	57 595	60 496

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En pourcentage du PIB											
<i>(en pourcentage)</i>											
Capable de travailler											
Scénario (1) Programme d'emploi garanti (base individuelle 100 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,3%	0,7%	1,1%	1,7%	2,2%	2,7%	2,7%	2,6%	2,6%
Scénario modéré de pauvreté	0,0%	0,0%	0,3%	0,6%	0,9%	1,4%	1,8%	2,1%	2,0%	2,0%	1,9%
Scénario optimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,2%	0,5%	0,8%	1,1%	1,4%	1,6%	1,5%	1,4%	1,3%
Assistance sociale en cas de handicap	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Scénario (1) Programme d'emploi garanti base individuelle 100 jours au niveau du seuil de pauvreté + prestation pour les personnes handicapées (scénario modéré de pauvreté)											
	0,0%	0,0%	0,3%	0,7%	1,1%	1,6%	2,1%	2,4%	2,3%	2,2%	2,2%
Scénario (2) Programme d'emploi garanti (base ménage 100 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%	0,4%	0,6%	0,8%	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%
Scénario modéré de pauvreté	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,5%	0,6%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%
Scénario optimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,4%	0,5%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%
Assistance sociale en cas de handicap	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Scénario (2) Programme d'emploi garanti base ménage 100 jours au niveau du seuil de pauvreté + prestation pour les personnes handicapées (scénario modéré de pauvreté)											
	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%	0,5%	0,7%	0,9%	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%
Scénario (3) Programme d'emploi garanti (base individuelle 50 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,2%	0,4%	0,6%	0,8%	1,1%	1,4%	1,3%	1,3%	1,3%
Scénario modéré de pauvreté	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%	0,5%	0,7%	0,9%	1,1%	1,0%	1,0%	0,9%
Scénario optimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%	0,4%	0,5%	0,7%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%
Assistance sociale en cas de handicap	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Scénario (3) Programme d'emploi garanti base individuelle 50 jours au niveau du seuil de pauvreté + prestation pour les personnes handicapées (scénario modéré de pauvreté)											
	0,0%	0,0%	0,2%	0,4%	0,6%	0,9%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%	1,2%
Scénario (4) Programme d'emploi garanti (base ménage 50 jours)											

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Scénario pessimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Scénario modéré de pauvreté	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%
Scénario optimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%
Assistance sociale en cas de handicap	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Scénario (4) Programme d'emploi garanti base ménage 50 jours au niveau du seuil de pauvreté + prestation pour les personnes handicapées (scénario modéré de pauvreté)	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,5%	0,6%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%
En pourcentage des dépenses consolidées du gouvernement											
<i>(en pourcentage)</i>											
Capable de travailler											
Scénario (1) Programme d'emploi garanti (base individuelle 100 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	1,6%	3,8%	5,9%	8,9%	11,7%	15,1%	15,5%	15,8%	16,2%
Scénario modéré de pauvreté	0,0%	0,0%	1,4%	3,2%	5,0%	7,2%	9,3%	11,8%	11,8%	11,7%	11,7%
Scénario optimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	1,2%	2,7%	4,1%	5,8%	7,2%	8,9%	8,6%	8,4%	8,1%
Assistance sociale en cas de handicap	0,0%	0,0%	0,2%	0,4%	0,8%	1,2%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%
Scénario (1) Programme d'emploi garanti base individuelle 100 jours au niveau du seuil de pauvreté + prestation pour les personnes handicapées (scénario modéré de pauvreté)	0,0%	0,0%	1,6%	3,6%	5,8%	8,4%	10,9%	13,4%	13,4%	13,5%	13,5%
Scénario (2) Programme d'emploi garanti (base ménage 100 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,6%	1,3%	2,1%	3,2%	4,2%	5,4%	5,6%	5,7%	5,8%
Scénario modéré de pauvreté	0,0%	0,0%	0,5%	1,2%	1,8%	2,6%	3,3%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%
Scénario optimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,4%	1,0%	1,5%	2,1%	2,6%	3,2%	3,1%	3,0%	2,9%
Assistance sociale en cas de handicap	0,0%	0,0%	0,2%	0,4%	0,8%	1,2%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%
Scénario (2) Programme d'emploi garanti base ménage 100 jours au niveau du seuil de pauvreté + prestation pour les personnes handicapées (scénario modéré de pauvreté)	0,0%	0,0%	0,7%	1,6%	2,6%	3,8%	4,9%	5,9%	5,9%	5,9%	6,0%
Scénario (3) Programme d'emploi garanti (base individuelle 50 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,8%	1,9%	3,0%	4,4%	5,8%	7,6%	7,7%	7,9%	8,1%
Scénario modéré de pauvreté	0,0%	0,0%	0,7%	1,6%	2,5%	3,6%	4,7%	5,9%	5,9%	5,9%	5,9%

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Scénario optimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,6%	1,4%	2,0%	2,9%	3,6%	4,4%	4,3%	4,2%	4,1%
Assistance sociale en cas de handicap	0,0%	0,0%	0,2%	0,4%	0,8%	1,2%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%
Scénario (3) Programme d'emploi garanti base individuelle 50 jours au niveau du seuil de pauvreté + prestation pour les personnes handicapées (scénario modéré de pauvreté)	0,0%	0,0%	0,9%	2,0%	3,3%	4,8%	6,2%	7,5%	7,6%	7,6%	7,6%
Scénario (4) Programme d'emploi garanti (base ménage 50 jours)											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,3%	0,7%	1,1%	1,6%	2,1%	2,7%	2,8%	2,9%	2,9%
Scénario modéré de pauvreté	0,0%	0,0%	0,3%	0,6%	0,9%	1,3%	1,7%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%
Scénario optimiste de pauvreté	0,0%	0,0%	0,2%	0,5%	0,7%	1,0%	1,3%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%
Assistance sociale en cas de handicap	0,0%	0,0%	0,2%	0,4%	0,8%	1,2%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%
Scénario (4) Programme d'emploi garanti base ménage 50 jours au niveau du seuil de pauvreté + prestation pour les personnes handicapées (scénario modéré de pauvreté)	0,0%	0,0%	0,4%	1,0%	1,7%	2,5%	3,2%	3,8%	3,8%	3,8%	3,9%
Source: sources détaillées dans le fichier Excel disponible sur demande.											

Annexe 6. Prestations pour les personnes âgées: principaux paramètres et résultats

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
POPULATION											
Population de référence	20 337 567	20 834 333	21 351 030	21 885 014	22 434 108	22 996 906	23 571 822	24 157 421	24 752 406	25 355 667	25 966 836
Population de 60 ans et plus	932 634	923 082	920 412	926 505	940 240	961 511	988 361	1 017 833	1 048 184	1 079 868	1 112 902
Population de 65 ans et plus	632 398	633 920	635 378	634 895	632 929	629 284	626 505	628 299	636 685	650 962	671 185
Population de 70 ans et plus	393 671	385 610	380 856	379 661	381 304	385 798	391 389	395 732	397 783	398 181	396 947
Bénéficiaires CNPS 60+	150 457	160 736	171 722	183 465	196 018	209 437	223 781	239 117	255 511	273 040	291 780
Bénéficiaires CNPS 65+	115 537	132 937	151 151	164 284	169 140	165 939	158 369	153 681	156 705	167 726	186 562
Bénéficiaires CNPS 70+	90 041	95 826	101 887	107 841	112 829	116 753	120 175	124 102	128 548	132 310	134 911
Population cible / éligible											
Prestation scénario (1)	782 176	762 347	748 690	743 040	744 222	752 075	764 579	778 717	792 673	806 828	821 122
Prestation scénario (2)	516 861	500 984	484 227	470 612	463 788	463 345	468 136	474 617	479 980	483 235	484 624
Prestation scénario (3)	303 631	289 784	278 969	271 821	268 475	269 045	271 214	271 630	269 235	265 871	262 036
Scénarios (4) et (5)											
Scénario pessimiste de pauvreté	208 061	201 428	194 457	188 762	185 802	185 402	187 094	189 457	191 368	192 434	192 756
Scénario modéré de pauvreté	193 004	182 230	171 573	162 430	155 929	151 745	149 343	147 489	145 293	142 489	139 198
Scénario optimiste de pauvreté	180 038	166 093	152 797	141 340	132 574	126 061	121 223	116 975	112 592	107 890	102 982
COUVERTURE											
Taux de participation	0	0	0,10	0,25	0,40	0,50	0,60	0,70	0,80	0,90	1,00
Bénéficiaires (personnes)											
Scénario (1) universel 60+ 40% seuil de pauvreté	0	0	74 869	185 760	297 689	376 037	458 748	545 102	634 138	726 145	821 122
Scénario (2) universel 65+ 40% seuil de pauvreté	0	0	48 423	117 653	185 515	231 673	280 881	332 232	383 984	434 912	484 624
Scénario (3) universel 70+ 40% seuil de pauvreté	0	0	27 897	67 955	107 390	134 523	162 728	190 141	215 388	239 284	262 036

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des prestations (agrégé par an)											
Scénario (1) universel 60+ 40% seuil de pauvreté	0	0	9 327	23 720	38 963	50 448	63 082	76 831	91 615	107 530	124 634
Scénario (2) universel 65+ 40% seuil de pauvreté	0	0	6 032	15 023	24 281	31 080	38 624	46 827	55 475	64 403	73 559
Scénario (3) universel 70+ 40% seuil de pauvreté	0	0	3 475	8 677	14 056	18 047	22 377	26 800	31 117	35 434	39 773
Scénario (4) Sous condition de ressources 65+ 40% seuil de pauvreté											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	2 422	6 026	9 727	12 436	15 436	18 692	22 118	25 647	29 257
Scénario modéré de pauvreté	0	0	2 137	5 185	8 163	10 179	12 322	14 552	16 792	18 990	21 128
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	1 903	4 512	6 941	8 456	10 002	11 541	13 013	14 379	15 631
Scénario (5) Sous condition de ressources 65+ 75% seuil de pauvreté											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	4 542	11 298	18 239	23 318	28 943	35 048	41 471	48 087	54 858
Scénario modéré de pauvreté	0	0	4 008	9 722	15 306	19 085	23 103	27 285	31 486	35 607	39 615
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	3 569	8 460	13 014	15 855	18 753	21 640	24 399	26 961	29 308
COUTS (en millions de francs CFA)											
Coûts administratifs: prestation universelle	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Coûts administratifs: prestation sous condition de ressources	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Autres coûts	1,5	1	0,5	0,25	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Coûts administratifs											
Scénario (1) universel 60+ 40% seuil de pauvreté	0	0	933	2 372	3 896	5 045	6 308	7 683	9 161	10 753	12 463
Scénario (2) universel 65+ 40% seuil de pauvreté	0	0	603	1 502	2 428	3 108	3 862	4 683	5 547	6 440	7 356
Scénario (3) universel 70+ 40% seuil de pauvreté	0	0	348	868	1 406	1 805	2 238	2 680	3 112	3 543	3 977
Scénario (4) Sous condition de ressources 65+ 40% seuil de pauvreté											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	363	904	1 459	1 865	2 315	2 804	3 318	3 847	4 389
Scénario modéré de pauvreté	0	0	321	778	1 225	1 527	1 848	2 183	2 519	2 849	3 169

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	286	677	1 041	1 268	1 500	1 731	1 952	2 157	2 345
Scénario (5) Sous condition de ressources 65+ 75% seuil de pauvreté											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	681	1 695	2 736	3 498	4 341	5 257	6 221	7 213	8 229
Scénario modéré de pauvreté	0	0	601	1 458	2 296	2 863	3 465	4 093	4 723	5 341	5 942
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	535	1 269	1 952	2 378	2 813	3 246	3 660	4 044	4 396
Autres coûts											
Scénario (1) universel 60+ 40% seuil de pauvreté	0	0	466	593	195	252	315	384	458	538	623
Scénario (2) universel 65+ 40% seuil de pauvreté	0	0	905	2 253	3 642	4 662	5 794	7 024	8 321	9 660	11 034
Scénario (3) universel 70+ 40% seuil de pauvreté	0	0	521	1 302	2 108	2 707	3 357	4 020	4 668	5 315	5 966
Scénario (4) Sous condition de ressources 65+ 40% seuil de pauvreté											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	545	1 356	2 189	2 798	3 473	4 206	4 976	5 770	6 583
Scénario modéré de pauvreté	0	0	481	1 167	1 837	2 290	2 772	3 274	3 778	4 273	4 754
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	428	1 015	1 562	1 903	2 250	2 597	2 928	3 235	3 517
Scénario (5) Sous condition de ressources 65+ 75% seuil de pauvreté											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	1 022	2 542	4 104	5 247	6 512	7 886	9 331	10 820	12 343
Scénario modéré de pauvreté	0	0	902	2 188	3 444	4 294	5 198	6 139	7 084	8 012	8 913
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	803	1 903	2 928	3 567	4 219	4 869	5 490	6 066	6 594
TOTAL (montant des prestations et autres coûts)											
Scénario (1) universel 60+ 40% seuil de pauvreté	0	0	10 726	26 685	43 054	55 745	69 706	84 898	101 234	118 820	137 721
Scénario (2) universel 65+ 40% seuil de pauvreté	0	0	7 540	18 779	30 351	38 850	48 280	58 534	69 343	80 504	91 948
Scénario (3) universel 70+ 40% seuil de pauvreté	0	0	4 344	10 847	17 569	22 559	27 971	33 500	38 897	44 292	49 716
Scénario (4) Sous condition de ressources 65+ 40% seuil de pauvreté											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	3 331	8 286	13 375	17 100	21 225	25 702	30 412	35 264	40 229
Scénario modéré de pauvreté	0	0	2 939	7 130	11 225	13 996	16 942	20 009	23 090	26 112	29 051
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	2 617	6 204	9 543	11 627	13 752	15 869	17 893	19 771	21 493

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Scénario (5) Sous condition de ressources 65+ 75% seuil de pauvreté											
Scénario pessimiste de pauvreté	0	0	6 245	15 535	25 078	32 063	39 797	48 191	57 022	66 120	75 429
Scénario modéré de pauvreté	0	0	5 510	13 368	21 046	26 242	31 767	37 516	43 293	48 959	54 471
Scénario optimiste de pauvreté	0	0	4 907	11 632	17 894	21 800	25 785	29 754	33 549	37 071	40 299
En pourcentage du PIB											
Scénario (1) universel 60+ 40% seuil de pauvreté	0,00%	0,00%	0,08%	0,19%	0,29%	0,36%	0,42%	0,48%	0,54%	0,59%	0,64%
Scénario (2) universel 65+ 40% seuil de pauvreté	0,00%	0,00%	0,06%	0,14%	0,21%	0,25%	0,29%	0,33%	0,37%	0,40%	0,43%
Scénario (3) universel 70+ 40% seuil de pauvreté	0,00%	0,00%	0,03%	0,08%	0,12%	0,14%	0,17%	0,19%	0,21%	0,22%	0,23%
Scénario (4) Sous condition de ressources 65+ 40% seuil de pauvreté											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,03%	0,06%	0,09%	0,11%	0,13%	0,15%	0,16%	0,18%	0,19%
Scénario modéré de pauvreté	0,00%	0,00%	0,02%	0,05%	0,08%	0,09%	0,10%	0,11%	0,12%	0,13%	0,14%
Scénario optimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,02%	0,05%	0,06%	0,07%	0,08%	0,09%	0,09%	0,10%	0,10%
Scénario (5) Sous condition de ressources 65+ 75% seuil de pauvreté											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,05%	0,11%	0,17%	0,21%	0,24%	0,27%	0,30%	0,33%	0,35%
Scénario modéré de pauvreté	0,00%	0,00%	0,04%	0,10%	0,14%	0,17%	0,19%	0,21%	0,23%	0,24%	0,25%
Scénario optimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,04%	0,08%	0,12%	0,14%	0,16%	0,17%	0,18%	0,18%	0,19%
En % des dépenses consolidées du gouvernement											
Scénario (1) universel 60+ 40% seuil de pauvreté	0,00%	0,00%	0,43%	1,01%	1,54%	1,89%	2,22%	2,51%	2,83%	3,12%	3,39%
Scénario (2) universel 65+ 40% seuil de pauvreté	0,00%	0,00%	0,30%	0,71%	1,09%	1,32%	1,54%	1,73%	1,94%	2,11%	2,27%
Scénario (3) universel 70+ 40% seuil de pauvreté	0,00%	0,00%	0,18%	0,41%	0,63%	0,76%	0,89%	0,99%	1,09%	1,16%	1,23%
Scénario (4) Sous condition de ressources 65+ 40% seuil de pauvreté											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,13%	0,32%	0,48%	0,58%	0,68%	0,76%	0,85%	0,93%	0,99%
Scénario modéré de pauvreté	0,00%	0,00%	0,12%	0,27%	0,40%	0,47%	0,54%	0,59%	0,64%	0,69%	0,72%
Scénario optimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,11%	0,24%	0,34%	0,39%	0,44%	0,47%	0,50%	0,52%	0,53%

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Scénario (5) Sous condition de ressources 65+ 75% seuil de pauvreté											
Scénario pessimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,25%	0,59%	0,90%	1,09%	1,27%	1,43%	1,59%	1,74%	1,86%
Scénario modéré de pauvreté	0,00%	0,00%	0,22%	0,51%	0,75%	0,89%	1,01%	1,11%	1,21%	1,29%	1,34%
Scénario optimiste de pauvreté	0,00%	0,00%	0,20%	0,44%	0,64%	0,74%	0,82%	0,88%	0,94%	0,97%	0,99%

Source: sources détaillées dans le fichier Excel disponible sur demande.

Annexe 7. Prestations santé: principaux paramètres et résultats

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
POPULATION									
Population de référence	21 351 030	21 885 014	22 434 108	22 996 906	23 571 822	24 157 421	24 752 406	25 355 667	25 966 836
Population cible / éligible									
Prestation scénario (1)	21 351 030	21 885 014	22 434 108	22 996 906	23 571 822	24 157 421	24 752 406	25 355 667	25 966 836
COUVERTURE									
Taux de participation (1)	0,05	0,2	0,3	0,4	0,5	0,7	0,8	0,85	0,85
Bénéficiaires (estimés)									
Bénéficiaires (1)	1 067 551	4 377 003	6 730 232	9 198 762	11 785 911	16 910 195	19 801 925	21 552 317	22 071 811
PRESTATIONS									
Dépenses du gouvernement pour la santé (dollars, par personne et par an)	21,96	24,66	27,68	31,08	34,89	39,18	43,98	49,38	55,44
Objectif de l'OMS (dépenses par personne et par an)	51,00	53,84	56,84	60,00	63,84	67,93	72,27	76,90	81,82
Différence entre dépense effective et objectif	29,04	29,18	29,15	28,92	28,95	28,75	28,29	27,52	26,38
Montant de la prestation (par unité et par mois)									
Prestation scénario (1) (en millions de francs CFA)	1 122,75	1 128,32	1 127,22	1 118,21	1 119,22	1 111,64	1 093,85	1 064,02	1 020,02
Montant de la prestation (agrégé)									
Prestation scénario (1) (en millions de francs CFA)	14 383,09	59 263,90	91 037,20	123 433,91	158 292,45	225 576,30	259 924,58	275 184,29	270 164,67
COÛTS (en millions de francs CFA)									
Coûts administratifs									
Facteur pour les autres coûts	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
	0,50	0,25	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Coûts administratifs									
Prestation scénario (1)	2 157,46	8 889,58	13 655,58	18 515,09	23 743,87	33 836,45	38 988,69	41 277,64	40 524,70
Autres coûts									
Prestation scénario (1)	1 078	2 222	682	925	1 187	1 691	1 949	2 063	2 026
TOTAL (montant prestation + autres coûts)									
Prestation scénario (1)	17 619,28	70 375,88	105 375,56	142 874,76	183 223,51	261 104,57	300 862,70	318 525,81	312 715,61
En % du PIB									
Prestation scénario (1)	0,14%	0,51%	0,72%	0,92%	1,10%	1,48%	1,60%	1,58%	1,46%
En % des dépenses consolidées du gouvernement									
Prestation scénario (1)	0,71%	2,68%	3,78%	4,84%	5,83%	7,73%	8,40%	8,36%	7,71%

Sources: sources détaillées dans le fichier Excel disponible sur demande.

